



ÉCOLE DE GUERRE

PROMOTION P28

2020-2021

Notre société est-elle de plus en plus violente ?

Réflexions autour de la mesure et de la perception du phénomène violent

« Car c'est bien cela qui fait l'unité des violences, politiques comme sociales, domestiques comme internationales : la brusque confrontation avec la réalité du monde demeurée sauvage, brutale ; la sortie subite et déplaisante de nos univers calfeutrés pour être confrontés, ne fût-ce que de très loin, au spectacle de la mort, de la souffrance et de la peur. En faisant revivre la peur, cette compagne de toujours du genre humain, la violence ramène l'homme à sa condition originelle, à ses instincts premiers, elle favorise ainsi un repli civilisationnel effrayant et parfois très révélateur de l'âme humaine. »

CRETTEZ Xavier, *Les formes de la violence*, La Découverte, 2008, p. 109.

Lieutenant-colonel (Gendarmerie) Emma ARDOUIN

Sous la direction de

Monsieur Christophe SOULLEZ

*Chargé de mission à l'inspection générale de la police nationale
Ancien directeur de l'observatoire national de la délinquance et des réponses pénales*

Résumé

Notre impression d'une plus grande violence est contredite par des siècles de baisse **des homicides, résultat d'un processus de civilisation des mœurs incontestable. Pourtant,** depuis plus de dix ans, la hausse globale des violences physiques marque un retournement de tendance inédit. Ce seul fait, insuffisant pour caractériser notre ressenti, est complété par les enquêtes de victimation qui révèlent un chiffre noir de la délinquance et dévoilent une inégalité sociale face à la violence.

Ces vulnérabilités et expositions différenciées **façonnent un sentiment d'insécurité** élevé mais contrasté **qui se nourrit d'abord de l'observation** des désordres dans notre environnement. Les médias fournissent une seconde source de représentations de la violence. En la banalisant, ils agissent comme le miroir de nos peurs.

Nos craintes reflètent notre acceptabilité de la violence suivant les époques et définissent ainsi **ce qu'est la violence** de notre époque. Elles expriment aussi une préoccupation politique pour la sécurité comme bien commun dans une société fracturée où une violence désinhibée **conteste à l'Etat son monopole légitime de la violence** pour préserver le contrat social. Notre société est en définitive devenue plus violente parce **qu'elle** nous interroge sur le déclin du processus de civilisation et sur cet état de nature **toujours latent en l'homme.**

Abstract

The impression we have that our society has become more violent is refuted by a several-century decrease of homicides, as the outcome of an undeniable civilizing process of morals. However, physical abuse has been increasing for more than ten years and mark an unprecedented trend reversal. This sole fact, inadequate to describe our feelings, is completed with the victimization surveys that reveal a dark figure of crime and uncover a social inequality in the face of violence.

These vulnerabilities and exposures are shaping a high but contrasted fear of crime, which first feeds on incivilities and crime observation in our environment. The media provide a second source of perceptions of violence. By trivialising it, they act as a mirror of our fears.

Our fears reflect our acceptability of violence according to the times and define what the violence of our time is. They are also expressing a political concern for security considered as a common good in a divided society in which a **disinhibited violence is contesting State's** monopoly of legitimate violence to preserve the social contract. Eventually, our society has become more violent because it brings us questions about the decline of the civilizing process and this state of nature still hidden in mankind.

Introduction

« La liberté politique consiste dans la **sûreté, ou du moins dans l'opinion que l'on a de sa sûreté** ». Par ces mots, Montesquieu en 1748, dans *De l'esprit des lois*¹, précise les deux conditions dans lesquels un citoyen est libre. Ces conditions, nous dit Montesquieu, reposent à la fois sur une situation de sécurité, donc un état pacifié où la violence est maîtrisée, mais aussi sur la perception que les citoyens ont de leur propre sécurité. Cette perception se forge à partir du **regard critique qu'ils portent sur leur environnement** et à partir du **jugement qu'ils ont de la capacité de leurs gouvernants à les protéger**.

Et aujourd'hui, où en sommes-nous ? La visibilité de la violence dans **l'espace public témoigne d'une réelle propension de la population à user de celle-ci dans le règlement des différends**. De plus, la baisse de la confiance dans les **institutions régaliennes de l'Etat à lutter et à réprimer cette violence s'accompagne d'une tendance là encore de la population à en faire usage pour se faire justice soi-même**.

¹ Il s'agit d'une liberté dans le cadre de la loi, loi devant le protéger contre l'arbitraire. MONTESQUIEU, *De l'esprit des lois*, Livre XII, chapitre II, De la liberté du citoyen, p.202, 1748.

Cette ambivalence entre la violence réellement constatée et son ressenti est donc au **cœur de cette interrogation qui n'en finit pas d'agiter les médias et la sphère politico-sociale** depuis plusieurs années : notre société est-elle, oui ou non, de plus en plus violente ? En effet, la réponse à cette question signe souvent une double fracture. Elle se distingue en effet suivant 2 visions **qui s'affrontent en 4 camps**.

La **première vision, qu'on pourrait qualifier d'objectiviste, est celle de l'étude des statistiques et des faits et tend à minorer dans sa réponse l'importance des perceptions**. Elle oppose farouchement :

- **les partisans d'une décroissance des comportements violents sur le très long terme, s'inscrivant dans une démarche d'optimisme historique de pacification des mœurs ;**
- **les tenants d'un discours s'alarmant d'une remontée des indicateurs de délinquance sur la période récente et surtout de la place prise par une violence qualifiée de désinhibée au quotidien.**

La seconde vision accorde la primauté au ressenti de la population, sur sa propre sécurité et sur son acceptabilité de la violence ou du risque **qu'elle survienne**. Elle oppose là encore de manière irréconciliable :

- **les défenseurs d'un plus grand climat de violence dans notre société, illustré au**

travers du caractère anxiogène de notre environnement ;

- les contempteurs de ce plus grand climat **d'insécurité qui ne serait en fait que le miroir déformé d'un sentiment fantasmé d'insécurité.**

Comment dépasser cette ambivalence, sinon en **s'interrogeant sur ce que révèle la violence du fonctionnement de notre société et du rapport entretenu par les citoyens à l'égard de l'Etat ?** **Tel est l'apport** – certes ambitieux – de ce travail de réflexion.

Mais d'abord, qu'est-ce que la violence ?

Sa définition même pose problème et de la sémantique dépendra aussi la réponse à notre question. Entendons-nous sur une définition de départ, la plus neutre et consensuelle possible, qui sera ensuite complétée au fur et à mesure de notre démonstration. Etymologiquement, violence vient du latin *vīs* qui signifie force, puissance illégitime. Nous pouvons ainsi retenir **que la violence est bien le fait d'exercer une force sur autrui sans égard à la légitimité de son usage.**

Ensuite, quel est l'intérêt de répondre à cette question ? Si les manifestations de cette **violence font encore l'objet d'un consensus**, autant sur leur pérennité que sur leurs évolutions (le comment ?), l'analyse globale de

la situation ne permet pas aux chercheurs, politiques et professionnels de converger sur un même constat (le quoi ?). **Surtout, l'enjeu est bien, une fois parvenu à un constat fiable, d'en découvrir les causes sous-jacentes (le pourquoi ?).** Seul ce travail objectif permettra *in fine* de définir des politiques publiques adaptées aux maux identifiés (le que faire ?).

Nous nous limiterons dans cette réflexion à la France et, après une mise en perspective historique, nous concentrerons notre propos sur la période contemporaine. **L'objectif sera de tenter d'identifier un ou des points de rupture ayant justement provoqué cette interrogation, en comparaison d'une période historique qui eut pu sembler meilleure, une forme d'âge d'or en quelque sorte.** Notre société est-elle de plus en plus violente, et si oui, depuis quand ?

Le corpus documentaire se compose **d'ouvrages classiques et incontournables pour aborder certains concepts de sociologie et de philosophie politique tels ceux de Thomas Hobbes et de Norbert Elias.** Il exploite également les publications de chercheurs et sociologues contemporains de la fin du XXème siècle et ayant développé leur approche du sujet sur des périodes longues tels que Sebastian Roché, Robert Muchembled et Laurent Mucchielli, dont certains tels Hugues Lagrange **ont actualisé leurs travaux à l'aune de**

mouvements contestataires récents du XXIème siècle. **L'approche de la criminologie n'a pas été** non plus négligée avec notamment la vision de **Alain Bauer qu'il a volontiers partagée à l'occasion d'un entretien.**

La phase de recherche a immédiatement révélé le foisonnement et la densité de la production sur le sujet dans les années quatre-vingt à deux mille, obligeant à certains renoncements dans le choix des sources. Pourtant, il a été plus difficile de trouver une production récente, postérieure à la montée en puissance des mouvements contestataires ultras et au mouvement des gilets jaunes fin 2018 et traitant du fait violent dans sa globalité et non dans certaines de ses manifestations spécifiques.

La seconde difficulté du sujet réside dans la connotation idéologique, pour ne pas dire parfois passionnelle, de certains auteurs et commentateurs. Certaines sources sont apparues difficiles à exploiter en raison de **l'interprétation politique sous-jacente qu'elles** font immédiatement rejaillir dans le débat.

Enfin, les mesures de la violence sont éminemment complexes. **Aujourd'hui seules** existent des statistiques de la délinquance (et nous verrons en quoi violence et délinquance ne sont pas synonymes) et des enquêtes de victimation réalisées par échantillonnage de la population. Les chiffres présentés dans ce mémoire apportent donc un éclairage pertinent mais insuffisant pour trancher, nous obligeant à

explorer d'autres pistes pour tenter de répondre à notre interrogation.

Reprenant notre ambivalence de départ, entre le fait et la perception, peut-on prouver que notre société est devenue plus violente sur **la base d'arguments tangibles et étayés ?** A défaut, avons-nous réellement développé une plus grande sensibilité aux manifestations de violence ? Cette sensibilité est-elle alors une simple illusion ou ne revêt-elle pas une signification plus grande et plus lourde sur les vulnérabilités de notre contrat social ?

A priori, la réponse à cette question semble être oui, bien sûr, notre société est de plus en plus violente et cette affirmation semble **s'imposer à tous, sans que l'on sache bien expliquer pourquoi. Pourtant, l'évolution des chiffres de la délinquance et le résultat des enquêtes de victimation ne rendent qu'imparfaitement compte de cette hausse du fait violent, comme les chiffres l'attestent sur le très long terme, et pour d'autres raisons que nous développerons dans une première partie.**

Soucieux de notre cadre de vie, nous constatons un double mouvement de banalisation de la délinquance dans l'espace public et d'une plus grande sensibilité à l'égard des comportements incivils qui nous semblent inacceptables. **Mesurer ce sentiment d'une insécurité qui irait croissante s'avère complexe mais déterminant**

pour comprendre si cette anxiété, entretenue **par les médias, s'avère exagérée par rapport à la** réalité de la menace, comme nous le détaillerons dans notre seconde partie.

Enfin, certaines manifestations de la violence interrogent toutefois sur le rapport à la norme **sociale et à l'Etat. Ces modes de contestation** radicale revêtent une dimension politique qui *a minima* révèlent des fractures dans notre société voire fragilisent notre contrat social. Et si finalement, notre société était devenue, par un arrêt du processus de civilisation et par la remise **en cause du monopole légitime de l'Etat, plus** violente, question que nous trancherons dans notre troisième et dernière partie.

I/ Tentative de constat objectif de **l'évolution de la violence**

Une définition de la violence

Qu'elles que soient leurs domaines de recherche, tous les penseurs de la violence **s'accordent au moins sur ce point** : la notion de violence est impossible à définir sans immédiatement parler des violences, ce qui a alors pour conséquence de réduire ce concept à une simple **variété de faits et d'actions violents**.

Dans cette partie, afin de tenter de dresser un constat le plus objectif possible, nous faisons donc nous aussi le choix de nous limiter à un segment du concept, à une partie du tout, en utilisant la définition initiale de Michel Wieviorka : « une définition objective parlera, par exemple, d'atteinte par la force à l'intégrité physique, intellectuelle ou morale d'une personne ou d'un ensemble de personnes ».²

Nous nous concentrerons ici sur la violence donnée intentionnellement entre personnes, en évacuant les actes créant involontairement un dommage. En effet, **c'est bien cette violence** dite volontaire qui agite le débat public quant à

² WIEVIORKA Michel, *La violence*, Hachette Littératures, 2005, p.13.

sa désinhibition, sa visibilité, sa maîtrise et sa prévention³.

Chacun doit cependant être conscient que cette définition ne résiste pas aux épreuves du temps et aux évolutions culturelles. En effet, tel que le précise Yves Michaud, cette force physique intentionnelle qui éprouve la volonté **de l'autre** « prend le caractère de violence par rapport à des normes »⁴, normes somme toute relatives **dans l'espace comme dans le temps**.

C'est justement dans cette relativité que nous pouvons introduire la notion de criminalité qui **s'entend comme** le recensement des actes les plus graves qui contreviennent à la loi ou à la morale, donc relatives à un moment donné et à un lieu donné. On considérera également **l'étude de la délinquance qui peut se définir comme l'ensemble des comportements qui contreviennent au droit pénal (qu'ils s'agissent de crimes *stricto sensu*, de délits ou de contraventions) et qui exposent leurs auteurs à une peine. L'ensemble de ces actes illégaux, qui transgressent la norme, l'ordre établi et les règles fixées, sont mesurés en France depuis**

³ « C'est bien la mise à l'épreuve intentionnelle de la volonté de l'autre, génératrice de douleurs, qui est première pour qualifier la violence ». CRETTEZ Xavier, *Les formes de la violence*, La Découverte, 2008, p.5.

⁴ MICHAUD Yves, *La violence*, PUF, 2018, p.4.

1825⁵ **mais** l'étude des archives permet de dégager des tendances sur le temps très long.

A/ Le véritable déclin de la violence sur le temps long

Une tendance irréfutable à la baisse des homicides

Faute de **tenue d'une comptabilité** fiable des crimes commis au **sein d'Etats naissants**, et compte tenu du caractère relatif des interdits, **correspondant aux normes d'une** époque, les historiens étudient habituellement **l'indicateur** des homicides dans le temps long. En effet, **quelle que soit l'époque et bien qu'étant** réducteur des violences physiques, l'homicide conserve une réalité tangible (celle du cadavre) et entraîne systématiquement un rejet moral (**sur des considérations d'abord religieuses**). Ces deux éléments expliquent sans doute pourquoi il a toujours été consigné dans les registres officiels locaux.

⁵ La mise en place d'un véritable outil statistique alimenté par les forces de sécurité intérieure remonte quant à elle à 1972 comme nous le détaillerons dans le point B/. BAUER Alain, RIZK Cyril, SOULLEZ Christophe, *Statistiques criminelles et enquêtes de victimation*, PUF, 2011, p.5.

Dans son ouvrage, *La part d'ange en nous*, Steve Pinker⁶ développe longuement ce déclin des homicides, se basant sur les travaux de Ted Robert Gurr et de Manuel Eisner. Par l'étude fastidieuse des archives anglaises, le premier a **établi en 1981 que le taux d'homicide** (habituellement calculé pour 100 000 habitants) **d'Angleterre était ainsi passé de 110 homicides par an et par tranche de 100 000 habitants à Oxford au XIVème siècle à moins d'1 pour 100 000 à Londres en 1950.** Steve Pinker conclue que la violence a diminué en moyenne de 95% entre le XIVème siècle et le XXème siècle en Angleterre.

Le second a généralisé ce travail à plusieurs pays **d'Europe occidentale, aboutissant à des tendances similaires sur le très long terme.** Ces pays convergent **tous vers un taux d'homicide de 1 pour 100 000 à l'entrée du XXème siècle,** tel que le figure le graphique 1.1⁷.

La France n'a pas été étudiée dans ce groupe de pays européens avant 1900. Toutefois, à partir **de cette date,** l'évolution de son **taux d'homicide** suit également ce déclin et abouti à des résultats comparables à ses voisins, comme **l'atteste le graphique 1.2.**

Plus spécifiquement pour la France, Yves Michaud nous précise dans le tableau 1.3

⁶ PINKER Steven, *La part d'ange en nous. Histoire de la violence et de son déclin*, Les Arènes, 2011, 1042 p.

⁷ Tous les graphiques et tableaux figurent en annexe 1.

l'évolution du taux d'homicide français depuis 1825, montrant que celui-ci a poursuivi sa baisse durant le XXème siècle, jusqu'à s'établir en 1975 à un taux 3 fois moindre qu'en 1825.

Grâce à ces études de long terme, qui reposent sur **l'exploitation de sources** certes parcellaires interdisant toute lecture linéaire, on peut raisonnablement **s'accorder à évoquer** « le spectaculaire déclin de la violence depuis sept siècles ».⁸

Le résultat d'un processus de civilisation des mœurs communément admis

L'explication communément admise à cette évolution de la violence se trouve dans le « processus de **civilisation des mœurs** » théorisé par Norbert Elias⁹ dès 1939 et dont les travaux ont été republiés en 1969. Il y décrit les **mécanismes à l'œuvre dans le polissage** très progressif de nos comportements individuels sur plusieurs siècles et au sein des sociétés occidentales. Ce phénomène a été initié par deux mouvements successifs mais se renforçant mutuellement :

⁸ MUCHEMBLED Robert, *Une histoire de la violence. De la fin du Moyen Age à nos jours*, Editions du Seuil, 2008, p.66.

⁹ ELIAS Norbert, *La civilisation des mœurs*, Calmann-Lévy, 1969, 342 p.

- le passage d'une société hiérarchisée en ordres à une société plus intégrée marquant l'ascension de la bourgeoisie. Dès le XVIème siècle, celle-ci voudra **d'abord**, par souci de se distinguer du peuple, **imiter les codes d'honneur** et de convenance de la noblesse de cour (les civilités). Au XVIIIème siècle, **à l'aube de** la révolution industrielle, elle poursuivra cette recherche de pacification des relations interpersonnelles afin **d'instaurer** un climat économique plus propice aux affaires ;
- **l'avènement d'un Etat et de ses fonctions** régaliennes (justice et sécurité), dirigé par la bourgeoisie. Ce gouvernement va progressivement imposer des normes morales et hygiénistes au sein du peuple, **n'hésitant pas à réprimer** (judiciairement) **les mauvaises mœurs** et à les condamner (moralement).

Les civilités deviennent alors « civilisation », les **normes devant s'étendre** à tous les aspects de la vie quotidienne individuelle et collective du peuple. **Le processus s'achève selon lui avec la** prise de conscience de cette civilisation par le peuple. Cette étape correspond à la fois à une forme de savoir-vivre mais aussi de vivre-ensemble, **ce qui signe l'émergence d'un** « sentiment national¹⁰ ».

¹⁰ Ibid., p.72.

Dans ce processus, deux mécanismes exogènes, que sont la prospérité économique et **l'avènement d'Etats centralisés**, sont à l'œuvre tels « deux facteurs civilisateurs » se renforçant mutuellement¹¹. La **construction d'entités nationales centralisées s'est accompagnée de la mise en place d'institutions rendant la justice**, dont les décisions et verdicts acceptés de tous ont su **lutter contre le sentiment d'impunité** et bâtir une confiance suffisante avec les citoyens pour **qu'ils** renoncent à se faire justice par eux-mêmes.

A ses mécanismes exogènes de contrôle **de la violence, s'ajoutent des mécanismes** endogènes. Alain Bihl parle de double « assujettissement » des individus, **d'abord** dans le rapport aux autres – politesse des **comportements, abandon de l'agressivité à l'égard des autres, contrôle social** – et mais aussi dans le rapport à soi – maîtrise de ses pulsions et émotions, respect des convenances, « autocontrôle et autocontrainte ». En définitive, ce contrôle par les autres et par soi-même aboutit à une « intériorisation des exigences de la civilité » et à « la conviction de **l'importance des enjeux de cette autodiscipline** »¹².

¹¹ PINKER, Op. Cit., p.119.

¹² BIHR Alain, *La civilisation des mœurs selon Norbert Elias, et Interrogations ?* [en ligne], décembre 2014, n°19, pp.1-2.

Ainsi, progressivement, l'usage de la violence devient moins acceptable dans l'espace public. La violence est condamnée par le groupe comme par la loi et progressivement, les individus renoncent à la violence en acceptant ce contrôle social et ces contraintes normatives parce qu'ils ont conscience de l'importance de devoir s'y soumettre.

Mécanismes endogènes et exogènes ont su enrayer, sans la faire disparaître, l'agressivité virile du « jeune mâle », dans un prolongement de la théorie de Norbert Elias proposé par Robert Muchembled. L'action de l'Etat comme celle des « institutions de socialisation, l'Eglise, l'école ou l'armée » ont fini par « canaliser la puissance masculine et la mettre au service exclusif de l'Etat »¹³, entraînant un effacement sinon un refoulement d'une culture de la violence juvénile longuement encouragée.

La civilisation des mœurs explique donc ce processus très progressif d'exclusion de la violence dans les relations interpersonnelles comme dans le fonctionnement global de la société et le long déclin dans l'usage de la violence physique étudié précédemment.

Amnésie et myopie ?

¹³ MUCHEMBLED, Op. Cit, p.465-467.

Si nous nous en tenons là, la violence serait donc elle-même condamnée à disparaître avec la poursuite de ce phénomène de **civilisation des mœurs**, et toujours par la conjonction de mécanismes endogènes (autodiscipline) et exogènes (commerce et pouvoir régalien). Et pourtant, elle reste **toujours aussi présente dans l'espace public** (dans nos rues, dans les médias, dans les discours, dans nos préoccupations).

Selon les tenants contemporains de cette théorie, **nous n'aurions pas la mémoire des crises passées**, et serions donc frappés « **d'amnésie collective** »¹⁴ comme le défend Laurent Mucchielli. Nous serions en quelque sorte **incapables donc d'avoir du recul sur la situation présente** et incapables **d'avoir le souvenir d'une situation** pourtant bien pire antérieurement.

Steve Pinker explique quant à lui dès **l'introduction de son ouvrage** cette « myopie ». Ainsi, nous jugerions de notre probabilité à être victime de la violence actuelle à partir du souvenir de faits marquants auxquels nous avons récemment été exposés¹⁵. **Il s'agirait là**

¹⁴ MUCCHIELLI Laurent, *L'invention de la violence. Des peurs, des chiffres, des faits*, Fayard, 2011, p.107.

¹⁵ « L'esprit humain a tendance à juger de la probabilité d'un événement en fonction de la facilité avec laquelle il se remémore des exemples », PINKER, Op. Cit., p.12.

d'un biais cognitif nous poussant à croire que nous vivons une époque plus violente.

Ces soi-disant problèmes de vue ou de mémoire sont pourtant contredits par des faits avérés détaillés ci-après qui, sans remettre en cause le déclin réel de la violence physique sur plusieurs siècles, en marquent une rupture. Surtout, celle-ci interroge sur le fonctionnement effectif des mécanismes endogènes et exogènes de contrôle social de la violence.

**B/ L'augmentation du taux
« d'homicidité » depuis 2010 et sa signification**

*Que revêt la notion
« d'homicidité » ?*

Une des illusions autour de la mesure de la violence consisterait à analyser les statistiques de la délinquance en voulant en tirer un chiffre unique qui concentrerait toutes les réalités et toute la complexité du phénomène violent.

Tout d'abord, la violence ne se résume pas à la criminalité/délinquance, comme précisé en introduction de cette partie. De plus, la statistique institutionnelle de la délinquance **comporte deux sources distinctes** : l'une policière (la délinquance mesurée par les forces de sécurité intérieure que sont la gendarmerie et la police nationales, ensuite centralisée au

niveau du Service Statistique Ministériel de la Sécurité Intérieure - SSMSI) et la seconde judiciaire (enregistrement des affaires et des réponses pénales dont les condamnations pénales), sans compter des mesures spécifiques à d'autres ministères. Ces deux sources principales ne s'inscrivant pas aujourd'hui dans une parfaite continuité des faits délictuels, il est impossible d'en tirer une vue d'ensemble.

Nous faisons le choix ci-après d'utiliser les statistiques policières, celles-ci découlant d'une construction plus stable dans le temps pour mesurer l'évolution de grands phénomènes. En un mot, depuis 1972, les forces de sécurité intérieure enregistrent les faits délictuels portés à leur connaissance au sein d'une grille de 107 indicateurs intitulée Etat 4001. L'enregistrement a lieu soit du fait de la déclaration d'une victime (dépôt de plainte), soit du fait de l'activité des personnels sur le terrain (infractions relevées par l'activité des services). Aujourd'hui, l'enregistrement permet toujours de choisir une des 107 catégories de faits mais doit aussi préciser une des innombrables natures d'infractions à la loi pénale (on estime qu'il y a plus de 16000 natures d'infractions, intitulés codes NATINF). Cet enregistrement permet d'envisager une continuité des faits avec le travail de la chaîne judiciaire qui validera ou amendera l'infraction relevée par l'enquêteur. L'intérêt d'étudier ces faits en amont de la

chaîne judiciaire est qu'ils se situent dans un temps plus court par rapport à la commission des faits. Ces statistiques policières offrent donc une photographie chronologiquement plus **proche de l'état de la délinquance sur le terrain** tandis que les statistiques judiciaires **n'interviendront qu'une fois le processus pénal** achevé, dans un temps plus lointain.

Nous limiterons notre étude ci-après aux indicateurs des atteintes physiques qui révèlent le mieux le phénomène violent en France, en étudiant depuis 1972 **l'ensemble des homicides et tentatives d'homicides**, crapuleux ou non crapuleux¹⁶. Cette construction statistique est appelée « homicidité » par Alain Bauer et Christophe Soullez. Rapporté à la population, le « **taux d'homicidité** » (toujours pour 100 000 habitants) est selon eux ce qui caractérise le **mieux la criminalité d'un territoire**¹⁷.

*Une reprise manifeste de
« l'homicidité » depuis 2010*

Le graphique 1.4 montre clairement **qu'après une forte hausse des homicides et tentatives homicides** entre 1974 et 1983 avec un record de 3183 homicides et tentatives cette

¹⁶ Les indicateurs étudiés correspondent aux index statistiques n°1, 2, 3, 4, 5, 6 et 51 de l'Etat 4001.

¹⁷ BAUER Alain et SOULLEZ Christophe, *Le grand retour de l'homicide ?*, Tribune libre, janvier 2020, n°33, p.3.

année-là, une stabilisation à un niveau élevé se poursuit jusque 1993. Notons que jusque 1987 inclus, l'**index Homicides crapuleux** intégrait les **tentatives d'homicides crapuleuses** et l'**index Homicides pour d'autres motifs (non crapuleux)** intégrait également les **tentatives d'homicides non crapuleuses**. La distinction entre tentatives et faits « consommés » a été opérée à partir de 1988.

Une longue décrue s'amorce à partir de 1995 et jusque 2009 où on atteint le chiffre minimum de 1767 homicides et tentatives qui ne sera plus jamais atteint. A partir de 2010, débute en effet une tendance haussière qui **s'accélère à partir de 2014**. Depuis 2017, la barre des 3000 homicides et tentatives a été franchie et un nouveau record établi en 2019 avec 3562 homicides et **tentatives d'homicides**¹⁸.

En valeur relative, les homicides et tentatives **d'homicides ont** donc augmenté de 90,7 % entre 2010 et 2019. Et cette hausse est de 57,2 % entre 2014 et 2019.

Dans la composition de cette « homicidité », ce sont les homicides non crapuleux et surtout les **tentatives d'homicides non crapuleuses** qui représentent la plus forte part et la plus forte

¹⁸ Il est intéressant de préciser que la France n'a pas connu d'attentats terroristes majeurs sur son sol en 2019 (contrairement à 2015 et 2016), ce qui montre que ce chiffre n'est pas « biaisé » par un phénomène ponctuel.

hausse¹⁹. **Ceci signifie que l'acte de donner la mort n'est pas majoritairement lié à l'action de dérober un bien à son propriétaire mais bien à l'acte délibéré de retirer la vie à autrui.** Plus précisément en 2019, les homicides non crapuleux représentent 18,9 % de l'ensemble tandis que les tentatives d'homicides non crapuleuses représentent 70,3% de « l'homicidité ».

Durant cette même période, la population française a augmenté, pouvant *a priori* expliquer l'augmentation de « l'homicidité ». Etudions donc le « taux d'homicidité », soit le nombre d'homicides et de tentatives pour 100 000 habitants dans le graphique 1.5.

Nous retrouvons des évolutions semblables (courbe du dessus en rouge), à savoir une augmentation jusque 1983 avec un taux record de 5,68, puis un plateau haut jusque 1995 suivi **d'une longue décrue jusqu'au minimum de 2009** avec un taux de 2,73. Depuis, le taux augmente et a atteint 5,32 en 2019, le troisième taux le plus élevé depuis 1972.

¹⁹ Il s'agit bien de la qualification criminelle relevée initialement par l'enquêteur. Celle-ci peut être amenée à évoluer, sur directives de l'autorité judiciaire. Ici, nous prenons en compte les statistiques policières donc la première qualification pénale relevée.

Il paraît néanmoins utile de distinguer le taux **d'homicides** lui-même en laissant de côté toutes les tentatives. Ce taux (courbe du dessous en **jaune**), que l'on peut construire à partir de 1987 (cf. ci-dessus), décroît sur la période avant de se stabiliser depuis 2010 **puisqu'il atteint 1,45** en 2019 (avec 970 morts) contre 2,95 en 1995 (avec 1755 morts). Cela signifie que la hausse de « l'homicidité » constatée depuis 2010 est **d'abord liée à la très forte** augmentation des **tentatives d'homicides, avec une hausse de 141 %** entre 2010 et 2019 qui dépasse largement **l'augmentation de la population.**

L'étude statistique que nous venons de réaliser montre bien une augmentation nette **des homicides et tentatives d'homicides** depuis 2010, année qui constituait alors un seuil minimal. Les chiffres atteints en 2019 suggèrent **bien le renversement d'une tendance baissière** observée depuis 1994 (avec un taux minimal de 2,73 en 2009²⁰). Ils annoncent une rupture dans le nombre de faits bruts (**record d'homicides et tentatives d'homicides atteint en 2019 sur toute** la période 1972-2019). Même rapportés à la population, ils annoncent une rupture depuis les premières statistiques publiées en 1972 (troisième taux le plus élevé atteint en 2019 sur toute la période 1972-2019).

²⁰ Tous les taux s'entendent pour 100 000 habitants.

Toutefois, ces chiffres remettent-ils en cause la tendance de très long terme de diminution de la violence ? **Si l'on exclue les tentatives, on obtient un taux d'homicide** (homicides rapportés à la population) de 1,45. Un tel taux constitue un seuil haut par rapport à ce qui a été observé tout au long du XXème siècle. En effet, sur toute la période 1901-1975 pour laquelle nous disposons de chiffres, le taux maximum relevé était de 1,11 entre 1921-1930. Nous sommes donc au-delà de la tendance séculaire, sans toutefois nous en écarter excessivement. Tout au plus, les observations réalisées **permettent d'établir l'avènement d'un nouveau cycle** dans « l'homicidité » depuis le précédent point haut de 1983. On peut donc en conclure que ces chiffres rendent bien compte de notre impression de plus grande violence sur les 35 dernières années.

A ce titre, Alain Bauer parle de « reprise technique » **et confirme qu'il ne s'agit pas d'une simple conjoncture**. En réponse à la thèse de Steve Pinker, il concède que celui-ci a raison si **l'on se positionne d'un point de vue global** et sur le temps très long. Mais il réfute sa méthodologie **d'analyse large spectre** : « pour étudier un phénomène, il faut à la fois le télescope et le microscope et si Steve Pinker utilise le télescope, en revanche la criminologie utilise le

microscope qui lui démontre bien la nouvelle tendance en cours »²¹.

Certains objecteront que les homicides et **tentatives d'homicides** ne sont pas suffisamment représentatifs de la violence de notre pays. En quelques chiffres, prenons donc **le temps d'élargir notre focale en étudiant l'ensemble des atteintes volontaires à l'intégrité physique**, à partir des données actualisées fournies par le SSMSI²². Le tableau 1.6 recense le nombre de coups et blessures volontaires (dont les violences intrafamiliales) et le nombre de violences sexuelles (dont viols) constatés en 2020 en France métropolitaine. On constate des variations à la hausse par rapport à 2019 (**quoiqu'amoindries par la crise sanitaire et le confinement du printemps 2020**), dans une continuité haussière par rapport à 2018 et 2017. Plus intéressant encore, les chiffres du SSMSI permettent de dégager des tendances de plus long terme en remontant aux chiffres trimestriels de 2008 (ou 2012 suivant les catégories de faits). Ainsi, entre le 1^{er} trimestre 2008 et le 4^{ème} trimestre 2020, **l'ensemble des coups et blessures volontaires ont augmenté de**

²¹ BAUER Alain, entretien oral accordé par visioconférence le 20/01/2021, cf. annexe 2.

²² Interstats, SSMSI, *Insécurité et délinquance en 2020 : une première photographie*, n°32, janvier 2021, pp.1-6. Tableau ci-dessous réalisé par le rédacteur à partir des données Interstats, SSMSI.

33,3% en France métropolitaine. Plus édifiant encore, l'ensemble des violences à caractère sexuel, dont les viols, ont augmenté de 142,5% entre le 1^{er} trimestre 2012 et le 4^{ème} trimestre 2020. Ces deux agrégats suivent donc une évolution haussière comparable à l'augmentation des homicides et tentatives d'homicides mise en lumière depuis 2010.

Les insuffisances de ce type d'analyse

Nous avons réduit le phénomène violent aux seuls **homicides et tentatives d'homicides** et aux **seules atteintes volontaires à l'intégrité physique**, ce qui reste insuffisant pour percevoir sa complexité et ses manifestations dans l'espace public.

Pourtant, même si on étudiait l'intégralité des statistiques du ministère de l'Intérieur, il serait incohérent d'additionner les chiffres des différents index de l'Etat 4001 ou même de la totalité des codes NATINF pour obtenir une **vision d'ensemble** de la délinquance. Alain Bauer, Cyril Rizk et Christophe Soullez nous expliquent pourquoi il ne faut pas « confondre le phénomène et sa mesure » et en quoi les statistiques actuelles de la délinquance ne sont au mieux **qu'une** « mesure indirecte » du

phénomène criminel. Nous en retiendrons quelques raisons²³ :

- certaines infractions dépendent de **l'activité** déployée par les forces de **l'ordre pour lutter contre des** phénomènes délictuels sur le terrain ou dans **la résolution d'affaires judiciaires**. Par exemple, si le nombre de trafics de stupéfiants baisse **d'une année à l'autre, cela ne signifie pas que l'activité** criminelle liée aux stupéfiants a diminué **mais plutôt qu'un moindre nombre** de filières criminelles a été démantelé par les **enquêteurs. L'efficacité des forces de l'ordre crée donc ici une hausse des** chiffres de la délinquance, sans que celle-**ci n'augmente** réellement ;
- les évolutions législatives amènent la création de nouveaux délits donc de **nouveaux NATINF. L'enregistrement de** faits dans de nouvelles catégories statistiques, faits non enregistrés avant, crée là aussi une hausse des chiffres de la **délinquance. Ce qui n'était pas hier un** acte de violence ou une circonstance **aggravante de l'acte** le devient par **l'évolution de la norme** même si certains de ces faits existaient déjà ;
- la statistique de la délinquance exclut par construction les contraventions

²³ BAUER, RIZK, SOULLEZ, Op. Cit., p.12.

(infractions non punies d'une peine d'emprisonnement), les délits routiers et les atteintes involontaires même mortelles. Ces infractions peuvent pourtant rentrer en compte dans **l'appréhension d'une société plus violente**, par exemple sur les comportements routiers ou sur les dégradations légères de biens publics et **privés. Ces dernières font l'objet d'un ensemble plus vaste, appelé incivilités**, dont les comportements sont peu identifiés de la statistique de la délinquance, et dont nous traiterons dans notre seconde partie.

L'enregistrement d'une infraction dépend enfin et surtout du comportement des victimes à venir déclarer les faits, pour des raisons multiples et complexes. Nous pourrions retenir parmi celles-ci²⁴ :

- la nécessité de devoir déposer plainte pour faire reconnaître un préjudice ou **pour se prévaloir d'un droit** (pour une assurance par exemple) ;
- **le sentiment d'utilité de son geste pour elle-même ou pour la collectivité (pour mettre hors d'état de nuire un individu amener à réitérer son méfait par exemple) ;**

²⁴ Ibid., p.45-46.

- le degré de confiance envers les forces de **l'ordre** et la justice à prendre en compte sa situation et à lui apporter une réponse satisfaisante. Cette confiance dépend notamment de la **qualité de l'accueil et de la formation des forces de l'ordre**. **L'incitation à dénoncer les faits** peut aussi dépendre de campagnes de sensibilisation sur certains phénomènes criminels. Cette motivation dépend enfin **de l'estimation** que fait la victime de la **capacité des forces de l'ordre** à résoudre son problème.

En clair, si une victime ne déclare pas ce dont **elle a été victime parce qu'elle estime cet acte inutile, le fait n'existera pas dans les chiffres de la délinquance**. Et *a contrario*, si les victimes sont enclines à déposer plainte plus systématiquement, les chiffres de la délinquance augmenteront sans que cette **délinquance n'ait *a priori* augmenté**.

Les statistiques de la délinquance offrent une vision plus globale de la violence que les seuls homicides et tentatives. Pourtant, à cause des limites même de leur construction, elles ne parviennent pas à nous faire appréhender la violence dans sa pleine complexité et ne sont donc pas une mesure de la criminalité réelle.

Qui plus est, certaines manifestations de la violence échappent à toute statistique, **notamment dans le champ des troubles à l'ordre**

public (attroupements suivi de heurts) et à la tranquillité publique (tapages, tags, dégradations légères, occupation de parties communes, etc.). En effet, si chaque fait indépendamment pris doit effectivement trouver une catégorisation (un des codes NATINF), **il n'est d'abord en rien évident que ces faits soient déclarés par une victime ou bien enregistrés par les forces de l'ordre. De plus, pris isolément, ces faits ne rendent pas fidèlement compte du climat généré par leur répétition, leur multitude ou leur intensité dans l'espace public.**

Enfin, les statistiques de la délinquance ne nous apprennent rien des motivations de leurs auteurs : **au-delà de l'élément moral caractérisant l'infraction, qu'est-ce qui a guidé l'auteur dans son acte violent ?** Elles ne nous disent rien non plus de la perception des victimes ou des témoins de cet acte : comment sa gravité est-elle intériorisée, le fait va-t-il amener un changement de comportement, par exemple ? Un pan entier de la violence échappe donc à la statistique de la délinquance.

*C/ Comment appréhender le fait violent ?
Le recours à **l'enquête de victimation***

Quels sont les intérêts de l'enquête de victimation ?

Afin de remédier aux carences **de l'étude** des statistiques policières de la délinquance, une autre démarche de mesure de la violence consiste tout simplement à recenser les **personnes ayant fait l'expérience de la violence**, comme victime ou témoin.

C'est toute la démarche des enquêtes de victimation qui sont des enquêtes d'opinion réalisées auprès d'un échantillon représentatif de la population d'un pays. Elles ont pour thème la sécurité du quotidien et interrogent de manière très précise les personnes pour savoir si elles ont été victimes d'infraction(s) au cours de la période de référence. Elles constituent donc une mesure la plus directe possible de l'expérience de la violence et, pourvu que l'échantillon soit suffisamment représentatif et que le protocole d'enquête soit suffisamment rigoureux, elles permettent d'obtenir des informations qui ne sont pas recueillies par les statistiques des forces de sécurité intérieure.

En effet, les enquêtes de victimation permettent de mesurer **ou d'apporter des** données qualitatives sur :

- la prévalence des infractions dans la population, *id est* le nombre de victimes déclarées (nombre de personnes qui déclarent avoir été victimes **d'une** infraction au cours de la période de référence rapporté au nombre de personnes interrogées) ;

- **l'incidence de la victimation**, *id est* le nombre d'atteintes subies par l'ensemble de la population. En rapportant à la population le nombre d'atteintes déclarées par les personnes interrogées, on obtient un taux de victimation par **type d'atteinte qu'on peut** comparer aux statistiques de la délinquance en réalisant un calcul similaire ;
- **l'exposition de la population à subir plus d'une victimation**, *id est* à déclarer avoir été victime de plusieurs atteintes au cours de la période de référence. Ceci permet de déterminer si des populations, suivant leurs caractéristiques démographiques ou socio-économiques, **sont plus exposées que d'autres à la multi-victimation**²⁵ ;
- les réactions des victimes quant à la détermination du dommage subi (critère objectif) et leur évaluation du préjudice non matériel ressenti (critère subjectif) ;
- le taux de **plainte par type d'atteinte et la description des motivations en cas d'absence de plainte**. Ce taux pourra ensuite être utilisé pour calculer « **l'incidence apparente de chaque type de victimation** »²⁶, *id est* le nombre

²⁵ Ces indicateurs (prévalence, incidence et exposition) sont détaillés dans BAUER, RIZK, SOULLEZ, Op. Cit., p.70-71.

²⁶ Ibid, p.74.

- estimé d'atteintes qui ont fait l'objet de plaintes. Ce chiffre pourra être comparé au chiffre enregistré par les forces de l'ordre pour déterminer, par soustraction, le nombre de faits révélés ;
- les opinions en matière de sécurité en interrogeant les ménages sur la **perception qu'ils ont des problèmes de sécurité** dans leur quartier ou village. Il est intéressant de comprendre si ces opinions évoluent lorsque les personnes ont été victimes **d'une ou plusieurs** infractions au cours de la période de référence.

En France, l'Observatoire National de la Délinquance et des Réponses Pénales (ONDRP) était chargé de 2007 à 2020, avec le support de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE), de l'exploitation de l'enquête de victimation intitulée Cadre de vie et sécurité²⁷.

Celle-ci s'inspirait directement de deux enquêtes pionnières dans le monde. Aux Etats-

²⁷ Arrêté (abrogé) du 30/01/2007, article 2 : « cette enquête a pour objectifs d'évaluer la prévalence des différentes catégories de victimation au cours des deux années précédant l'enquête et leur répartition selon différents critères socio-démo-graphiques ainsi que de mesurer la perception du risque de victimation, les effets de la victimation et des craintes liées à la délinquance sur le comportement des ménages ».

Unis, la *National Crime Victimization Survey* existe depuis 1972 et bénéficie d'un fort soutien politique (et donc financier) pour interroger un panel de 77000 foyers, soit 134 000 personnes de 12 ans et plus. Au Royaume-Uni, le *British Crime Survey*, qui ne concerne que l'Angleterre et le Pays de Galles, existe depuis 1982 et a été rénové pour atteindre un panel de 46 000 à 47 000 foyers interrogés dans le cadre d'un entretien en face-à-face. Les résultats sont notamment pris en compte par les polices anglaises et galloises pour améliorer l'efficacité de leur action au niveau locale²⁸.

En France, l'enquête avait une périodicité annuelle et était également réalisée en face-à-face puisqu'un enquêteur se rendait au domicile de l'enquêté pour interroger les sondés. L'enquête comportait plusieurs questionnaires :

- un questionnaire ménage (rempli par un adulte de référence du ménage) ;
- un questionnaire individuel (rempli par chaque membre du ménage de plus de 14 ans), ces deux enquêtes sont réalisées en face-à-face ;
- un questionnaire auto-administré sur les violences à caractère sexuel et les violences physiques et/ou sexuelles intra-ménages (rempli par chaque personne majeure du ménage par elle-même puis remis à l'enquêteur).

²⁸ BAUER, RIZK, SOULLEZ, Op. Cit., pp.79-83.

En France, l'échantillon se composait de 15 000 ménages répondants pour 23 000 ménages tirés au sort. La méthode de sélection rigoureusement mise en place par l'INSEE s'assurait de la représentativité de l'échantillon interrogé au regard de la population française²⁹.

Une mesure de la violence qui revêt certaines limites

Les enquêtes de victimation, dont l'enquête Cadre de vie et sécurité française, ont par construction un certain nombre de limites.

Basée sur l'analyse qualitative de certaines atteintes les plus marquantes pour les victimes potentielles plutôt que sur l'exhaustivité, elles sont contraintes d'exclure les infractions les plus complexes à appréhender par les personnes interrogées. Par exemple, la multiplicité des infractions économiques et financières aboutit à une certaine confusion chez la plupart des personnes non spécialistes ; **l'enquêteur comme l'interrogé** pourraient ainsi ne pas avoir la même compréhension des faits. Un module « arnaques » **a bien été introduit dans l'enquête française de 2018**, au risque cependant de prendre en compte de simples litiges commerciaux qui ne relèvent pas du champ

²⁹ SOULLEZ Christophe [dir.], *Victimation 2018 et perceptions de la sécurité. Résultats de l'enquête Cadre de vie et sécurité 2019*, ONDRP, pp.8-9.

pénal³⁰. Les infractions les plus complexes ont donc été purement et simplement exclues du questionnaire, tout comme les infractions « sans victime » à interroger, comme par exemple les trafics de stupéfiants ou même les homicides (la victime étant décédée). Un pan entier de la violence ne peut donc être appréhendé dans l'expérience de victimation.

En France, choix a été fait d'intégrer en revanche un certain nombre d'infractions – contraventionnelles – qui ne sont pas enregistrées dans les statistiques de la délinquance couramment utilisées (celles basées sur l'Etat 4001). Il en va ainsi des injures et des menaces de dégradations ou de violences. L'intégration de ces faits, qu'on pourrait à tort qualifier de mineurs et de négligeables dans la perception de la violence, permet d'enrichir l'analyse de l'expérience de la violence chez les victimes potentielles. Mais *a contrario*, un tel choix interdit donc toute comparaison globale des atteintes aux personnes avec les statistiques de la délinquance.

La fiabilité de l'enquête repose également sur la capacité des personnes interrogées à se

³⁰ « L'exactitude et la fiabilité des données sont aussi influencées par la définition et la qualification de l'incident. [...]. Très souvent, la perception qu'a le répondant de l'incident, perception très subjective il faut l'admettre, ne correspond pas au point de vue légal. » in FATTAM Ezzat A., *Les enquêtes de victimisation : leur contribution et leurs limites*, Déviance et société, 1981, Vol. 5, n°4. p.430.

remémorer les faits dont elles ont été victimes durant la période interrogée (et non avant ou après cette période). Ezzat FATTAM parle de « télescopage du souvenir », soit du **déplacement dans le temps de l'atteinte** dont les personnes se déclarent victimes et qui peut fausser les résultats des enquêtes de victimation³¹.

De surcroît, l'enquête de victimation s'avère longue à produire sur le terrain. La publication des résultats intervient donc bien en aval de la période de référence à partir de laquelle sont interrogées les personnes. Alain Bauer estime que « le résultat des enquêtes de victimation est décalé de 18 à 24 mois par rapport au résultat des statistiques de la délinquance, ce qui peut amener à fausser les analyses ». Pointant **également du doigt le risque d'erreur des** personnes pour se remémorer les faits à une date précise, risque accru par le décalage dans **le temps de l'enquête, il conclut que « seule l'analyse rétroactive est possible »**³².

Par ailleurs, l'enquête de victimation repose essentiellement sur la taille et la qualité de son échantillon, donc du nombre et de la représentativité des personnes interrogées. Certaines atteintes ayant une occurrence de survenue assez rare (comme par exemple les

³¹ Ibid, p.428.

³² BAUER, Op. Cit., entretien en annexe 2.

viols), seule l'interrogation d'un grand nombre de personnes permettra d'identifier suffisamment de victimes et de dégager un nombre conséquent de victimations autorisant des projections à l'ensemble de la population d'un pays.

L'échantillon doit par ailleurs être d'une taille suffisante pour contrer le manque de coopération des personnes tirées au sort : seuls 65% des ménages tirés au sort ont effectivement répondu et participé à l'enquête Cadre de vie et sécurité en France en 2018.

Par ailleurs, l'échantillon doit pouvoir représenter fidèlement la société du pays en intégrant les composantes démographiques (âge, sexe, état-civil) et les caractéristiques socio-économiques (emploi, niveau de revenu, niveau de diplôme, lieu de vie, etc.) tout en compensant des inégalités éventuelles dans le taux de réponse.

La taille et la qualité de l'échantillon ainsi que le choix d'interrogation en face-à-face sont indiscutablement liés aux moyens alloués par les pouvoirs publics à ce type d'enquête. Autrement dit, il s'agit avant tout d'une question de coût car ces enquêtes sont très coûteuses et leur « rendement »³³, c'est-à-dire les informations qu'elles procurent, peut s'avérer limité sur le court terme et si ces résultats ne sont pas exploités dans la définition des

³³ Ibid., p.438.

politiques publiques de lutte contre la **délinquance**. **Autrement dit, l'enquête de victimation** est certes couteuse mais indispensable à long terme, si on se donne les moyens de reproduire annuellement cette enquête pour en comparer les résultats sur des périodes longues, et si on considère également ces résultats comme des leviers politiques et non comme une fin en soi.

*Des résultats qui restent éclairant
sur les atteintes aux personnes*

Certes, les enquêtes de victimation portent en elles-mêmes un certain nombre de **limites ou d'inconvénients** dont il faut avoir conscience lors de **l'exploitation des réponses rapportées à l'ensemble de la population**. L'ONDRP précise d'ailleurs que les **taux de victimation** extraits ne sont que des ordres de grandeur³⁴, donc des estimations ne pouvant constituer des chiffres exacts. Ceci étant dit, **l'enquête de victimation, parce qu'elle constitue** la mesure la plus directe de la violence, nous éclaire sur les tendances de fond de certaines atteintes.

Etudions à présent quelques résultats de **l'enquête Cadre** de vie et sécurité 2019 (basée sur les chiffres 2018), dernière et ultime enquête

³⁴ *Enquête Cadre de vie et sécurité 2019, ONDRP, Op. Cit., p.10.*

de victimation française³⁵. **L'enquête étudie** plusieurs atteintes aux personnes : les injures, les menaces, les violences physiques hors ménages, les violences sexuelles hors ménages et les violences intra-ménages (physiques et sexuelles). Prenons trois cas très distincts qui **permettront d'infirmier ou de confirmer** le discours actuel sur une société plus violente : les injures, les violences physiques hors ménage et les violences sexuelles hors ménage.

L'étude des injures est intéressante à plus d'un titre. Atteinte physique qui enregistre le taux de victimation le plus fort, elle est aussi celle qui est la moins connue des forces de sécurité intérieure par le très faible taux de **plainte qui suit les faits. Pour l'année 2018, l'ONDRP estime ainsi à 4,9 millions le nombre de** personnes (de plus de 14 ans) qui ont été **victimes d'injures, soit 9,3% de la population** française de 14 ans et plus. Les femmes sont plus exposées (10,2% des femmes contre 9,2% des hommes), ainsi que les plus jeunes (le taux de victimation des 14-36 ans est deux fois supérieur aux 37 ans et plus), ce qui surexpose les jeunes femmes. Les injures ont lieu principalement dans **l'espace public (65%)**. Elles sont qualifiées de sexistes à 25% et de racistes, antisémites ou xénophobes à 11% par les victimes et visent

³⁵ L'ensemble des données qui suivent sont extraites de *l'enquête Cadre de vie et sécurité 2019*, ONDRP, Ibid., p.60-97.

l'apparence physique à 22%, avec là encore des différences notables suivant le genre et l'âge.

Seules 2% des victimes d'injures déposent plainte alors que 19% des victimes estiment que les faits ont perturbé leur quotidien (et 17% **qu'ils ont induit des dommages psychologiques** assez importants). A partir du dépôt de plainte mais aussi de la déclaration sous la forme de mains courantes, on **estime que l'ensemble des injures fait l'objet d'un taux de report de 4% aux forces de l'ordre** (donc que celles-ci n'ont connaissance que de 4% des faits).

Il est intéressant de constater dans le graphique 1.7 la réelle stabilité du nombre de victimes **déclarées d'injures** depuis 2006 (la moyenne des 8 valeurs se situant à 5 122 500 victimes).

Les atteintes physiques sont abordées **sous différents angles par l'enquête Cadre de vie** et sécurité qui distingue en quatre catégories les violences sexuelles ou physiques non sexuelles et les violences hors ménage ou intra-ménages. Ici, nous étudierons les violences physiques et les violences sexuelles hors ménage. En 2018, on estime à 1 124 000 personnes âgées de 14 à 76 ans le nombre de victimes déclarées de violences physiques et/ou sexuelles hors ménage, soit 2,5% de la population. Parmi celles-ci, 80% ont subi uniquement des violences physiques, 15% uniquement des violences sexuelles et 5% les deux.

S'agissant des violences physiques non sexuelles commises hors ménage, on estime que 693 000 personnes de plus de 14 ans en ont été victimes en 2018, soit un taux de victimation de 1,3% de la population française. Là encore, le genre et **l'âge amènent** à des expositions différentes aux faits. Ainsi, le taux de victimation des hommes est plus élevé que celui des femmes (1,4% contre 1,1%). **Et l'exposition aux violences décroît avec l'âge** puisque la moitié des victimes a moins de 31 ans. 41% des violences sont commises dans la rue et 17% des violences sont aggravées par **l'usage d'une arme** (de tous types, dont par destination). Deux tiers des victimes connaissent les raisons pour lesquelles elles ont été violentées. Seules 23% des victimes déclarées déposent plainte et la connaissance **des faits par les forces de l'ordre atteint 28% si l'on y ajoute les mains courantes.**

Sur le long terme, le graphique 1.8 montre également une certaine stabilité des valeurs depuis 2006 puisque la valeur moyenne de **703 250 victimes n'a plus été dépassée** depuis 2015. En 2018, le nombre de victimes est en diminution de 8,4% par rapport à 2006.

S'agissant des violences sexuelles hors ménage, on estime que 185 000 personnes en ont été victimes en 2018, et par projection, **l'ONDRP estime que 0,4% de la population française de 18 à 76 ans a été victime de ce type d'atteinte, chaque année entre 2011 et 2018.**

Parmi celles-ci, **22% se déclarent victimes d'un viol et 19% d'une tentative de viol, pour l'année 2018** (soit 67 000 victimes déclarées). La définition des violences sexuelles utilisée par l'ONDRP **regroupe différentes** incriminations pénales, à savoir les atteintes sexuelles et les agressions sexuelles ainsi que les viols et tentatives de viol.

Là encore genre et âge exposent différemment les personnes. Les victimes sont aux trois quarts des femmes et les jeunes femmes sont encore plus surexposées avec un taux de victimation de 1,3% des 18-29 ans chaque année (contre 0,4% de la population). Le mode et le niveau de vie exposent également différemment les **personnes. Ainsi, les habitants d'agglomération** de plus de 100 000 habitants sont plus exposés que ceux en zone rurale (taux de victimation de 0,5% contre 0,2%). Et les 30% de ménages les plus modestes ont un taux de victimation de 0,6% contre 0,2% pour les 20% de ménages les plus aisés. La pauvreté expose donc davantage aux violences sexuelles.

Les faits se déroulent principalement dans une habitation (52% contre 16% pour la rue ou un transport en commun) et 68% des victimes connaissaient leur agresseur avant les faits (le chiffre atteint 84% pour les viols) alors que nous parlons bien ici des violences sexuelles commises hors ménage. Seules 13% des victimes déposent plainte – le chiffre atteint 22% pour les

viols et tentatives de viols. **21% n'évoquent les faits avec personne.**

Dans le graphique 1.9, on constate une augmentation du nombre de violences sexuelles **depuis 2016 et le maintien d'un nombre élevé de faits déclarés depuis lors.** Le pic de victimation de 2017 est interprété par l'ONDRP comme une conséquence **de l'actualité.** En effet, la **médiatisation de l'affaire Weinstein** et du mouvement #MeToo ont pu faciliter la prise de conscience des victimes (libération de la parole, représentation des faits, reconnaissance de leur statut de victime).³⁶ Ceci laisse donc entendre que, malgré les enquêtes de victimation, une partie des violences sexuelles continue **d'échapper à notre connaissance par le silence** des victimes. Ceci illustre également comment la médiatisation de certains faits influence nos comportements et nos représentations.

Que conclure **de l'enquête Cadre de vie et sécurité** ? Première conclusion, et hormis le cas spécifique des violences sexuelles traitées ci-dessus, les atteintes non physiques (injures et menaces) et les violences physiques non sexuelles, y compris dans le ménage et au sein du couple, restent toutes globalement stables depuis 2006, selon les déclarations des victimes. **Cette stabilité contredit, d'une certaine manière, les statistiques de la délinquance et**

³⁶ Voir note de bas de page, Ibid., p.73.

surtout notre impression d'une plus grande violence.

La seconde conclusion réside dans la révélation **d'un chiffre noir de la délinquance** qu'on pourrait définir en reprenant Alain Bauer et Christophe Soullez comme « la différence entre la délinquance vécue et la délinquance enregistrée »³⁷. En effet, la faiblesse des taux de **plainte sur l'ensemble** des atteintes non physiques et des violences physiques même sexuelles indique combien les statistiques de la délinquance sous-estiment, sans le savoir et par construction, le phénomène violent.

A partir des chiffres de l'enquête Cadre de vie et sécurité, le SSMSI a produit un tableau récapitulatif (cf. tableau 1.10) des taux de dépôt de plainte estimés suivant la nature de **l'infraction**. Il permet de retracer **l'évolution des comportements des victimes** en plus longue période. Ainsi, sur la période 2014-2018, les taux de plainte ne dépassent pas le tiers des faits constatés, et ce pour la majeure partie des **infractions**. **S'agissant des atteintes volontaires à l'intégrité physique, les taux de plainte varient de 11 à 25%** du nombre de faits estimés : seules 11% des violences physiques ou sexuelles **commises au sein du ménage font l'objet d'un** dépôt de plainte. Enfin, les taux de plainte ont évolué différemment entre la période 2014-2018

³⁷ BAUER Alain, *Suppression de l'ONDRP : quelles conséquences ?*, Tribune Libre, décembre 2019, n°30, p.5.

et la période 2009-2013. La majorité des taux **diminuent s'agissant des atteintes** aux biens. **S'agissant des atteintes aux personnes**, les chiffres sont plus contrastés avec une hausse du taux de plainte pour les violences sexuelles hors ménage (même si le taux reste faible) mais une stagnation des faits commis au sein du ménage ou pour les violences physiques hors ménage (où les taux restent très faibles). En conclusion, les statistiques de la délinquance ne représentent **qu'une portion de la violence estimée en France**, et même une infime portion des atteintes **volontaires à l'intégrité** physique commises hors ménage ou au sein du ménage.

Troisième conclusion, la violence ne touche pas également les personnes et « les probabilités de victimation dépendent largement de deux variables : exposition aux risques et vulnérabilité »³⁸. Il ne faut pas pour autant conclure hâtivement, par exemple, que les jeunes femmes seraient généralement plus exposées à la violence. En effet, selon le type **d'atteinte aux personnes**, l'exposition des victimes est plus ou moins forte suivant leur genre, leur âge, leur lieu de vie ou encore leur niveau de vie. Le taux de victimation par type **d'atteinte est donc étroitement lié** aux caractéristiques démographiques mais aussi socio-économiques des victimes. Il est donc **nécessaire d'interpréter les résultats de l'enquête** de victimation là encore au

³⁸ FATTAM, Op. Cit., p.434.

« microscope ». Selon Alain Bauer, seule cette « décomposition selon les territoires » permet de mettre en lumière des « distorsions » : « faire une géographie de la victimation physique permet de mieux se rendre compte des évolutions de la violence et de son ressenti et de constater une sur-représentation de la criminalité déjà connue dans les territoires »³⁹. Selon lui, statistiques de la délinquance et enquête de victimation évoluent dans le même sens, avec ce décalage temporel déjà évoqué.

La violence ne forme donc pas un ensemble homogène et les victimes non plus ! On ne peut plus parler d'augmentation de la violence dans notre société sans se préoccuper de celles-ci. **Parce qu'elles sont exposées** différemment à différents types **d'atteintes, les** victimes ont donc des perceptions différentes de la violence, suivant leur expérience vécue ou suivant le risque d'exposition propre à chacune.

« Outil scientifique fiable, qui dote la France d'un double système statistique pérenne »⁴⁰, l'enquête Cadre de vie et sécurité de l'ONDRP offrait une vision complémentaire indispensable de l'analyse des statistiques de la délinquance. Munie de cette source directe de mesure de la violence, l'ONDRP, par ailleurs alimentée des

³⁹ BAUER, Op. Cit., entretien en annexe 2.

⁴⁰ BAUER, *Suppression de l'ONDRP : quelles conséquences ?*, Op. Cit., p.5.

statistiques « amont » de la délinquance des forces de sécurité intérieure et des statistiques « aval » des réponses pénales du ministère de la Justice, était ainsi en mesure de réaliser une véritable approche multi-sources, préconisée par Alain Bauer dès 2011⁴¹. La disparition de **l'ONDRP et l'arrêt de l'enquête Cadre de vie et sécurité** actés en octobre 2019 marquent la fin **d'un dispositif rigoureux et bénéficiant d'une** antériorité de 12 ans comme « baromètre de **l'insécurité vécue et ressentie qui [éclairait] le** débat public »⁴². Conscient du caractère indispensable des enquêtes de victimation dans **l'appréhension de la violence en France, le** SSMSI a annoncé vouloir poursuivre ce type **d'enquête** en la rationalisant : simplification du questionnaire et appui des nouvelles technologies pour diversifier les modes de collectes. Une réflexion est donc ouverte pour **mettre en place un nouvel outil à l'horizon 2022,** avec toutefois cette rupture statistique qui **limitera de fait l'étude de tendances de long** terme.

L'étude des homicides sur le très long terme a démontré que nos sociétés actuelles étaient devenues moins enclines à la violence que sur les siècles précédents, grâce à un long **processus de civilisation des mœurs**

⁴¹ BAUER, RIZK, SOULLEZ, Op. Cit., p.108.

⁴² BAUER, Op. Cit., p.5.

communément admis. Pourtant, refusant d'en rester à l'idée d'une amnésie ou d'une myopie du passé, position qui empêche de penser la violence même, nous avons cherché d'autres mesures de la violence sur la période contemporaine.

Tout d'abord, l'étude des homicides et tentatives d'homicides sur la période récente a permis de mettre en lumière un renversement de cette tendance baissière à partir de 2010, avec une hausse continue des homicides et tentatives d'homicides depuis lors. Faute de pouvoir généraliser notre étude, et compte tenu des limites intrinsèques des statistiques de la délinquance, l'enquête de victimation nous offre une vision complémentaire, au plus près de l'expérience vécue des victimes, quoique présentant elle aussi quelques limitations. L'enquête française Cadre de vie et sécurité révèle ainsi que les atteintes aux personnes ont connu quant à elle une relative stabilité – mise à part les violences sexuelles – depuis 2006.

L'interrogation des victimes permet en revanche et surtout de déterminer que celles-ci ne sont pas également préservées de la violence. Leurs caractéristiques démographiques ou socio-économiques les exposent inégalement aux atteintes, tout comme leurs lieux de vie. On obtient donc une exposition sociologique et géographique différenciée de la population française à la violence. Cette vulnérabilité différente des personnes et cette inégale

exposition aux risques d'être victimes d'atteinte sont au cœur de notre sujet. En effet, à défaut d'avoir pu totalement prouver par des chiffres illusoirement homogènes l'augmentation de la violence dans notre société, l'expérience singulière de la violence vécue ou ressentie est au centre des perceptions et représentations de la violence par la population française.

II/ Comprendre les perceptions à **l'heure d'une société de l'instantanéité et de l'émotion**

Une autre définition de la violence

Dans ce chapitre, nous ne pouvons cette fois réduire la définition de la violence aux violences, donc aux actes violents. En effet, **l'étude des perceptions de la violence implique de pouvoir penser celle-ci dans sa globalité.** Et le travail sur les représentations de la violence **nécessite de surcroît de s'accorder sur une définition, même minimale, du concept.**

Michel Wieviorka pose une vision ambivalente de la violence, entre objectivité et subjectivité. En effet, **d'une part, les perceptions de la violence évoluent « dans l'espace et dans le temps, d'un individu ou d'un groupe à un autre »** et nous prenons alors en considération la singularité subjective des individus ou des cultures, et « nous nous situons [là] du côté du relativisme ». **Mais d'autre part, la violence n'est pas « réductible à l'idée de représentations ou de normes » relatives, car il s'agit avant tout d'une atteinte à l'intégrité physique ou morale qui affecte une personne, et ce fait tangible « que chacun doit pouvoir percevoir [...] relève**

alors de l'universel »⁴³. C'est dans cette tension permanente entre universalisme et relativisme que nous allons tenter de donner une définition de la violence.

Parce que la violence fait immédiatement et intuitivement écho à un moment de rupture **dans l'équilibre social (fait objectif)**, elle est donc **un état de perturbation de l'ordre établi**, une transgression des normes, un événement imprévu dans le fonctionnement social, et ceci **qu'elles que soient** les particularités individuelles, culturelles ou historiques. Yves Michaud reprend ainsi la caractérisation de la violence selon Hannah Arendt : « la violence est **ainsi assimilée à l'imprévisible, à l'absence de forme, au dérèglement absolu.** [...]. **Comment définirait-on, effectivement, ce qui n'a ni régularité, ni stabilité, un état inconcevable où, à tout moment, tout (et n'importe quoi) peut se produire ?** »⁴⁴.

Cette imprévisibilité de la violence est également **au cœur de nos représentations** de la violence, de nos préoccupations pour **l'insécurité**, de **notre sensibilité à l'égard du crime** et de **l'influence du discours médiatique** portant sur la violence. Elle est donc bien à la fois objective et subjective.

⁴³ WIEVIORKA, Op. Cit., pp.116-117.

⁴⁴ MICHAUD, Op. Cit., pp.8-9.

A/ Le sentiment d'insécurité :
l'intériorisation du caractère anxiogène de l'environnement

Qu'est-ce que le sentiment d'insécurité ?

On évoque plus fréquemment aujourd'hui le problème dit **de l'insécurité** que le problème de la violence. Le terme insécurité, né dans les années 70, « connote le rapport des citoyens ou des pouvoirs publics à la délinquance quotidienne »⁴⁵. Il implique donc une idée de regard et de perception de la population à l'égard du **niveau et de l'intensité** de la délinquance. L'**apparition de ce terme** correspond à une sensibilité nouvelle de la classe politique sur cette question. Face à la montée de la délinquance acquisitive durant les Trente Glorieuses, et surtout face à la hausse **d'une forme de préoccupation des électeurs** pour leur sécurité quotidienne, cette dernière **s'est** progressivement érigée en priorité politique, **d'abord par les partis de droite**.

Le rapport *Réponses à la violence* d'Alain Peyrefitte de 1977 entend justement, pour la première fois, comprendre cette crainte, associée aux doléances exprimées par les électeurs envers leur gouvernement. Ce rapport

⁴⁵ ROCHE Sebastian, article Insécurité, in MARZANO Michela [dir.], *Dictionnaire de la violence*, PUF, 2011, pp.723-728.

visée à prendre en considération, dans la définition des politiques publiques de sécurité, **le sentiment d'insécurité**. L'expression « **sentiment d'insécurité** » est ainsi née. Avec elle **est née l'idée** – toujours actuelle – que la lutte **contre l'insécurité** passe nécessairement par la **compréhension et l'amélioration** de la perception des Français **à l'égard de leur propre sécurité**. Le rapport Peyrefitte dresse un constat sévère face à la hausse de la violence dans la société puisque « à cette violence criminelle **s'ajoute une violence ordinaire** : comme si la vie elle-même devenait violente. Une agressivité nouvelle marque les relations personnelles et sociales »⁴⁶. Sebastian Roché interprète cette préoccupation politique nouvelle en pointant le risque pour **l'Etat de perdre** toute capacité à lutter contre la violence dès lors que ce **sentiment d'insécurité est susceptible d'entraîner le désir de se faire justice soi-même**.⁴⁷ Dans ces conditions, le rapport Peyrefitte redéfinit la mission première des forces de **l'ordre** qui ne consiste plus simplement à réprimer les faits délictuels mais « aussi et sans cesse davantage de lutter contre **l'inquiétude qui se répand dans notre société, car c'est moins le phénomène de violence en lui-**

⁴⁶ Extraits du Rapport Peyrefitte cités dans ROCHE Sebastian, *Le sentiment d'insécurité*, PUF, 1993, p.88.

⁴⁷ Ibid., p.89.

même que la conscience qu'on en a qui est source d'insécurité »⁴⁸.

Bien qu'il consacre le sentiment d'insécurité comme priorité politique, le rapport Peyrefitte s'en tient à une appréhension globale du concept sans en déterminer les ressorts et fondements précis. Ce concept francophone est pourtant né à partir du concept de *Fear of crime* (traduit littéralement par « peur du crime ») apparu dans les années 60 aux Etats-Unis. Il a fait l'objet de recherches plus tardives en France à partir des années 80 en utilisant la traduction de sentiment **d'insécurité**. Certains, comme le criminologue Alain Bauer, voient dans cette traduction française « un non-sens conceptuel, une mauvaise traduction », lui préférant l'expression de « climat d'insécurité » afin de démontrer qu'il découle d'une « analyse rationnelle qui est bien liée à la violence et au contrôle social ».⁴⁹

Les approches anglo-saxonne et française ne se recoupent cependant pas totalement. Dans l'acception anglo-saxonne, l'accent est mis sur trois éléments intriqués que sont :

- l'émotion qui se scinde en deux volets distincts. Il s'agit d'abord de la peur ressentie face à une situation de violence ou à la possibilité d'en être victime. Il

⁴⁸ Extraits du Rapport Peyrefitte, Id.

⁴⁹ BAUER, Op. Cit., entretien en annexe 2.

s'agit aussi de la préoccupation sécuritaire faisant de la sécurité un problème moral et social ;

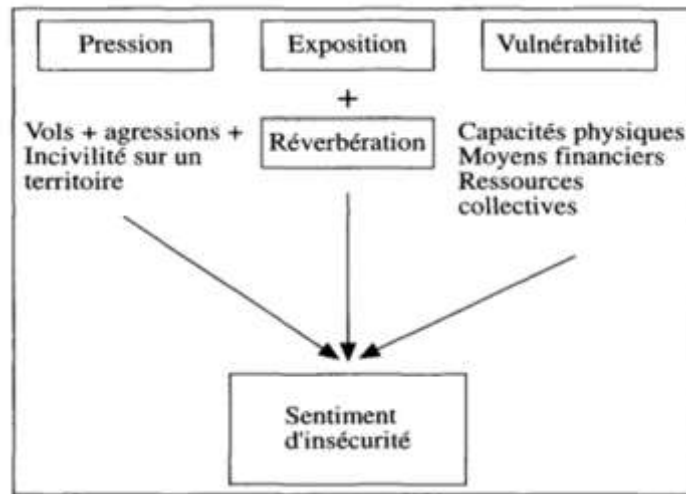
- la cognition qui est une évaluation subjective du risque de victimation. Ce risque dépend du lieu **d'habitation**, inégalement exposé à la délinquance, mais aussi de **l'opinion subjective** qu'à chaque habitant de la sûreté de son quartier ;
- le comportement face à la peur du crime, en étudiant les réactions et adaptations des individus pour réduire leur exposition au crime (protection, évitement, etc.)⁵⁰.

Dans l'approche française, plus tardive et théorisée par Sebastian Roché en 1993⁵¹, on retrouve bien la distinction entre peur personnelle et préoccupation sécuritaire à laquelle s'ajoute cependant une dimension plus sociale. De nombreux travaux français soulignent en effet l'importance de l'environnement social dans lequel habitent les individus comme un facteur essentiel du sentiment d'insécurité. Si l'on rentre plus en détails dans les travaux de Sebastian Roché, on dégage plusieurs principes qui interagissent

⁵⁰ BELLIT Sonia et D'ARBOIS DE JUBAINVILLE Hugo, *Le projet Margin : analyser les perceptions de l'insécurité dans cinq pays et régions d'Europe*, Grand Angle n°45, 2017, ONDRP, pp.4-5.

⁵¹ ROCHE Sebastian a publié sa thèse dans l'ouvrage *Le sentiment d'insécurité*, PUF, 1993, 311 p.

dans la construction du sentiment d'insécurité. Ces interactions sont schématisées dans un modèle qu'il appelle *Prexvu*⁵² (pour Pression Exposition Vulnérabilité) figurant ci-dessous.



(Source : Roché, in *Expliquer le sentiment d'insécurité : pression, exposition, vulnérabilité et acceptabilité*, p.298)

Sa thèse se base sur l'exploitation de nombreuses enquêtes de terrain et de sondages réalisés dans plusieurs villes françaises. Il démontre que le sentiment d'insécurité n'est pas uniquement lié à l'expérience de victimation (le fait d'avoir été victime d'une atteinte) ou à la seule importance de la criminalité au plan

⁵² ROCHE Sebastian, *Expliquer le sentiment d'insécurité : pression, exposition, vulnérabilité et acceptabilité*, Revue française de science politique, 1998, n°2, p.298.

national. Les liens sont plus complexes et doivent parfois être étudiés localement ou par **groupes d'individus homogènes**.

PRESSION DE LA VIOLENCE ET SENTIMENT D'INSECURITE

a/ La pression de la délinquance et des incivilités, **qu'il appelle** « pression écologique des désordres »⁵³, en particulier dans le milieu urbain et les quartiers sensibles, influence les **peurs, qu'il s'agisse d'une peur personnelle et d'une peur pour autrui (l'entourage)**. Cette peur peut être à la fois en réaction à la violence mais aussi en anticipation des dangers.

b/ Cette même pression des désordres, **lorsqu'elle croit dans le temps**, influence les préoccupations sociales, morales et politiques **pour l'ordre** qui ont tendance à augmenter.

=> Ceci permet donc **d'établir un lien** dans le **temps et dans l'espace entre violence et sentiment d'insécurité**. Ainsi, les quartiers sensibles concentrant la plus forte hausse de **délinquance d'appropriation** et d'incivilités dans les années 90 sont aussi ceux où le niveau de craintes (peurs personnelle et pour autrui + préoccupations sécuritaires) a été le plus élevé.

EXPOSITION A LA VIOLENCE ET SENTIMENT D'INSECURITE

a/ Face à la pression des désordres, les individus vont chercher à réduire leur exposition

⁵³ Ibid., p.274.

au danger en adaptant leur comportement quotidien (ex. ne pas sortir la nuit) et en cherchant à se protéger (ex. fuir face à une agression) ou à protéger leurs biens (ex. **systèmes d'alarme** sur leur habitation). Leur **objectif est bien de réduire le risque d'être** victime des désordres, mais cela ne suffit pas toujours à les rassurer ; leurs peurs et préoccupations peuvent ainsi rester élevées.

b/ Les femmes et les personnes âgées sont statistiquement celles qui enregistrent les peurs les plus élevées. Ces deux catégories démographiques sont pourtant, **nous l'avons vu**, beaucoup plus épargnées par la violence. Leurs taux de victimation sont plus faibles, notamment en raison de leurs « style de vie » moins orientés vers les sorties nocturnes, vers la fréquentation de lieux et de relations plus marqués par la violence⁵⁴. Moins victimes, et **s'exposant moins**, on pourrait considérer à tort que leurs peurs sont irrationnelles.

=> **Pourtant, si l'on calcule leur taux de victimation en fonction de leur moindre temps d'exposition, on obtient cette fois une** corrélation positive entre victimation et peurs, ce qui démontre toute la rationalité de leur **sentiment d'insécurité**.

⁵⁴ La théorie des « styles de vie » de L.E. Cohen et M. Felson montrent « comment les routines quotidiennes [des individus] déterminent une exposition personnelle » différenciée à la violence, in *Ibid.*, p.289.

VULNERABILITE ET SENTIMENT D'INSECURITE

a/ L'expression du sentiment d'insécurité est très différencié suivant l'âge et le sexe, comme vu précédemment. Les femmes et personnes âgées expriment généralement plus de peurs et préoccupations **parce qu'elles se sentent plus vulnérables à la violence.**

b/ La vulnérabilité dépend du sexe et de l'âge **mais aussi de facteurs socio-économiques plus larges.** Elle **peut dépendre d'une expérience** passée de victimation, ou de se voir comme une potentielle **cible (ex. jeune femme s'agissant du harcèlement « de rue »).** Elle peut découler **d'une logique** environnementale (ex. personne seule empruntant les transports en commun de nuit, ou habitant isolé vivant en HLM dans un quartier sensible). Elle dépend aussi de **l'incapacité ressentie à pouvoir faire face à une** situation possible de violence (ex. incapacité physique à fuir devant son agresseur, ou encore impossibilité financière à protéger son appartement face à la menace du cambriolage).

c/ La peur personnelle et la peur pour autrui dépendent fortement de la perception de sa propre vulnérabilité ou de celle de ses proches, **suivant un phénomène d'identification** ou de « réverbération »⁵⁵.

=> **Le sentiment d'insécurité est ainsi** fortement corrélé à la vulnérabilité des individus et de leur entourage proche, suivant leurs

⁵⁵ Ibid., p.299.

caractéristiques démographiques mais aussi socio-économiques. Les personnes qui ont le plus peur sont aussi les plus vulnérables à la survenue de la violence.

En conclusion de son modèle, Roché explique que « les personnes qui sont soumises à une pression importante des désordres sur le territoire où elles vivent et exposées à la délinquance et aux incivilités personnellement **ou par l'intermédiaire de leur proches, et en même temps démunies des moyens de réaction individuels et collectifs sont les plus craintives** »⁵⁶. **Ce sentiment d'insécurité trouve alors des moyens d'expression divers, depuis l'expression verbale, aux comportements d'adaptation, en passant par une demande plus insistante de sécurité formulée aux autorités. Enfin, cette crainte s'exprime tout particulièrement lorsque les désordres constatés dans l'espace public et le cadre de vie sont ressentis comme une menace sur laquelle les habitants n'ont aucune maîtrise ni aucun moyen d'agir**⁵⁷.

⁵⁶ Ibid., p.300.

⁵⁷ « L'inquiétude pour la délinquance se renforce quand on est plus menacé et lorsque, simultanément, on a moins de moyens pour faire face. La peur est liée à la maîtrise de la situation. », in Ibid., p.298.

*Notre environnement conditionne
nos peurs : l'importance des incivilités*

Nous avons vu la corrélation positive entre pression de la violence et sentiment **d'insécurité** au plan local. Cette violence est constituée **d'actes de délinquance (vols, agressions, etc.) mais aussi d'incivilités** commises et constatées **à l'échelle du quartier**. Et ces dernières influencent les craintes des riverains mais aussi alimentent à leur tour la pression de la délinquance, comme nous allons à présent le montrer.

Bien que le terme incivilité soit régulièrement employé dans le langage courant, il paraît important de mieux le définir. Construit à partir du mot latin *civilitas* qui désigne les « règles de comportement dans la cité »⁵⁸ à la fois politiques et sociales, le terme civilité connaît un essor **formidable avec le traité d'Erasme**⁵⁹ où il se **connote d'une dimension plus morale et sociale** dans la bienséance et la politesse des rapports humains. Tombé en désuétude, son antonyme, **l'incivilité, est de nouveau usité** à partir des années 80 aux Etats-Unis **dans l'étude des liens**

⁵⁸ MONTANDON Alain, article incivilité, in MARZANO [dir.], Op. Cit., pp.683-690.

⁵⁹ ERASME, *De civilitate morum puerilium*, 1530, manuel à destination de l'éducation des enfants, traduit en français en 1537 sous le titre *La civilité puérile*.

entre dégradation du cadre de vie, sentiment **d'insécurité et montée du crime.**

Roché nous propose une typologie précise des incivilités présentée dans le tableau 2.1⁶⁰. Il distingue trois types de motifs aux comportements violents : les comportements **acquisitifs (prédation, recherche d'un profit)**, les **comportements démonstratifs (volonté d'être vu en public, portée symbolique d'un acte contre l'autorité)** et les comportements conflictuels (recherche de pouvoir, de justice ou de vengeance). Les incivilités relèvent bien des **trois motifs, quoiqu'inégalement. La tentation est grande à vouloir les définir par la négative, c'est-à-dire en précisant ce qu'elles ne sont pas** : des faits graves recevant des qualifications criminelles selon le code Pénal. Pour autant, les incivilités regroupent :

- les dégradations mineures commises dans un but démonstratif (graffiti) ou conflictuel (représailles) ;
- **l'ensemble des nuisances, qu'elles soient à des fins acquisitives (faux services), démonstratives (défis, marques d'irrespect) et conflictuelles (frictions dans l'occupation de lieux à usage public).**

⁶⁰ ROCHE Sebastian, *Tolérance zéro ? incivilités et insécurité*, Odile Jacob, 2002, pp.32-36.

Pourquoi s'intéresser à ce qui peut nous paraître comme des désagréments négligeables et inévitables dans toute société humaine ? Deux chercheurs américains, James Q. Wilson et Georges Kelling, ont montré dans un article **publié en 1982 toute l'importance des incivilités sur la vie sociale d'un quartier**. La théorie des « Fenêtres brisées » (*Broken Windows*), traduite en France comme « théorie de la vitre brisée »⁶¹, explique comment, dans un quartier où les relations interpersonnelles sont faibles (donc où les craintes sont déjà fortes initialement), les riverains ne sont plus en capacité d'être les gardiens des « règles informelles de la vie collective ». En l'absence d'une présence de proximité exercée par les forces de l'ordre, qui tendent à privilégier l'exercice de la police judiciaire, alors qu'elles pourraient pallier l'absence de « cohésion du voisinage », personne ne veille sur le quartier. Et « si une vitre dans un immeuble n'est pas réparée, le reste des vitres sera rapidement cassé. Une spirale débute : lorsque toutes les vitres sont brisées, les agressions et les vols commencent, car cela signale un lieu sans loi ». On peut aisément appliquer ce même mécanisme à tous types **d'incivilités** : « les carreaux brisés en disent long sur le quartier. Ils informent les habitants sur le lieu de leur résidence ». Pour aller plus loin et pour reprendre les propos de Alain Bauer, ces

⁶¹ La présentation de cette théorie et les citations qui suivent sont extraites Ibid., pp.20-22.

carreaux brisés informent aussi les auteurs **d'incivilités puis de délits** « qu'il ne va rien se produire » s'ils brisent à leur tour une vitre ou s'ils commettent un acte délictuel, créant ainsi un « **effet d'aubaine face à la faiblesse des conséquences attendus de cet acte** »⁶².

La théorie de la vitre brisée établit clairement un lien entre faiblesse des relations sociales dans un quartier, apparition des incivilités puis montée de la délinquance. Roché propose de poursuivre cette spirale négative en montrant quant à lui le lien entre incivilités, **alimentation du sentiment d'insécurité** puis montée de la délinquance.

Les comportements incivils sont majoritairement démonstratifs dans la mesure où ils doivent revêtir un caractère public, ostentatoire. Ces « désordres », qui troublent « **l'ordre en public** »⁶³ ont toujours un rapport avec **l'usage d'un lieu public ou à vocation collective**. Les incivilités créent une tension, une friction dans les rapports sociaux, en rupture avec les règles sociales **tacites de partage de l'usage de ces lieux**.

Le plus souvent, ce n'est pas l'incivilité qui crée un trouble dans le voisinage mais bien son accumulation et sa fréquence dans un même lieu. Ce trouble est ressenti par le riverain,

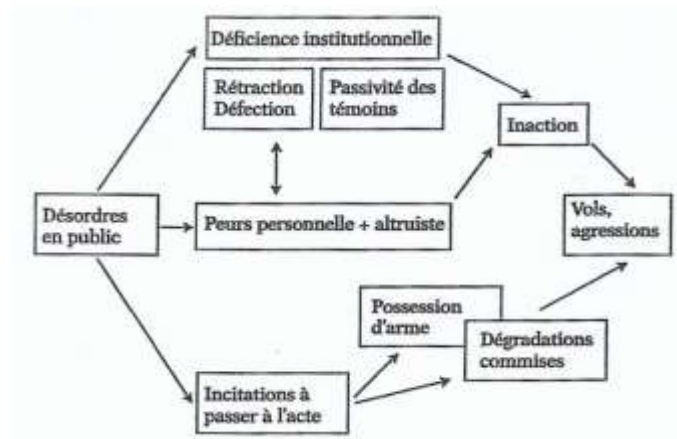
⁶² BAUER, Op. Cit., entretien en annexe 2.

⁶³ ROCHE, Op. Cit., p.47.

témoin du désordre, comme une atteinte à son cadre de vie, une perturbation commise intentionnellement dans son environnement. Il la vit comme une crainte pour sa propre sécurité ou pour celle de ses proches.

Ces incivilités, peu graves en elles-mêmes, sont rarement réprochées. Certaines sont considérées comme « infra-pénales », *id est* ne **relevant pas de l'action judiciaire**. D'autres, pourtant répréhensibles, ne constituent pas une priorité dans la lutte contre la délinquance, faute parfois aussi **d'identifier une victime des faits**. **Atteintes d'une faible intensité, elles ne** sont pas non plus moralement condamnées ; seule leur fréquence est jugée insupportable. Cette faible condamnation des incivilités est là **encore au cœur** de la spirale.

Cette spirale, présentée par Roché, se présente comme suit⁶⁴ :



Titre : des incivilités à la délinquance (vols et agressions).

Ainsi, dans un environnement déjà empreint d'une faiblesse des relations sociales de voisinage, l'individu confronté à des désordres peu réprimés va tout à la fois ressentir une plus grande peur personnelle et altruiste mais aussi une moindre confiance dans la capacité des institutions à rétablir « l'ordre en public ». Il va alors modifier son propre comportement en cherchant à fuir, esquiver, se protéger de ces désordres, sans vouloir agir lui-même sur ceux-ci. Cette absence d'action des individus comme des institutions va *in fine* à son tour créer cet « effet d'aubaine » sur la délinquance. Et parce que les désordres créent

⁶⁴ Ibid., p.102.

un sentiment « d'impunité sociale et pénale⁶⁵ », ils incitent à leur tour au passage à l'acte délinquant qu'on retrouve dans la théorie des vitres brisées.

La montée des désordres, favorisée par la faiblesse de la « confiance interpersonnelle et institutionnelle »⁶⁶ favorise à son tour la montée de la délinquance qui elle-même enfin, comme présenté précédemment, alimente le sentiment d'insécurité, modifie le comportement des individus vers plus de repli et de passivité, créant un contexte favorable à l'accroissement des désordres...puis de la délinquance, dans une spirale sans fin. Le Livre blanc de la sécurité intérieure consacre à la lutte contre les incivilités la primauté des objectifs en reconnaissant clairement qu'elles « constituent la forme la plus visible de l'insécurité et de la perturbation du vivre-ensemble »⁶⁷.

Que nous apprend la mesure de ce sentiment en France ?

Le sentiment d'insécurité ne peut être mesuré dans les statistiques policières de la délinquance (seuls y sont comptabilisés les faits délictuels constatés). Seule l'enquête de

⁶⁵ Ibid., p.108.

⁶⁶ Ibid., p.101

⁶⁷ Livre blanc de la sécurité intérieure, ministère de l'Intérieur, 2020, p.25.

victimation Cadre de vie et sécurité menée par l'ONDRP, l'INSEE et le SSMSI jusque 2019 permettait de l'appréhender, en questionnant un échantillon représentatif des ménages et individus puis en rapportant ce chiffre à l'ensemble de la population afin d'en tirer une estimation.

Les personnes étaient interrogées sur leur sentiment d'insécurité ressenti dans leur quartier ou village ainsi que depuis l'intérieur de leur domicile, sur leurs préoccupations sociétales (dont la délinquance, le terrorisme mais aussi par exemple le chômage et la santé) et sur l'observation des phénomènes de délinquance dans leur quartier. On voit bien que l'enquête de victimation française couvrait bien les champs de la peur personnelle, de la préoccupation sécuritaire mais aussi de l'observation des désordres en public, englobant ainsi l'ensemble de la notion de sentiment d'insécurité.

Contrairement à ce qu'on pourrait croire *a priori*, le sentiment d'insécurité des Français, estimé au plan national, n'a que peu évolué depuis 2007, date de la première estimation disponible. Ainsi, comme l'illustre le graphique 2.2, 12% de la population en 2018 (11% en 2019) s'estimait « souvent ou de temps en temps » en insécurité dans leur quartier. Le chiffre monte toutefois à 21% des Français qui déclarent avoir ressenti de l'insécurité « souvent, ou de temps

en temps, ou rarement » dans leur quartier en 2019⁶⁸.

L'évolution dans le temps ne permet donc pas de tirer de conclusions sur l'insécurité ressentie par les Français. Comme le précise Alain Bauer, **le sentiment d'insécurité ne peut être** appréhendé dans sa globalité⁶⁹. Seule une approche sociogéographique nous éclairera.

Ainsi, si analysons plus précisément ces résultats à partir de la série de données présentées dans la série de graphiques 2.3, nous découvrons de fortes disparités du sentiment d'insécurité.

Il s'agit tout d'abord de contrastes spatiaux liés à l'urbanisme où vit la personne interrogée. Par exemple, s'agissant de la peur personnelle, 26% des habitants de quartiers prioritaires de la ville (QPV) ressentent une insécurité fréquente ou de temps en temps, contre 4% des habitants des communes rurales. Dans la mesure où les QPV concentrent les problématiques de délinquance et d'incivilités, nous mesurons le lien très fort localement, à l'échelle du quartier, entre peur personnelle des riverains et pression des désordres.

⁶⁸ Chiffres 2018 extraits d'Interstats (site Internet du SSMSI). Pour les chiffres 2019, *Enquête Cadre de vie et sécurité 2019*, ONDRP, Op. Cit., p.101. Aucun chiffre 2021 disponible à la date de rédaction du mémoire.

⁶⁹ BAUER, Op. Cit., entretien en annexe 2.

Ces contrastes se retrouvent également suivant **les caractéristiques de genre et d'âge de la population**. Ainsi, 14% des femmes ressentent **de l'insécurité** contre 8% des hommes. En revanche, les plus jeunes sont plus craintifs que les plus âgés en 2018, contrairement aux enquêtes réalisées par Roché dans les années 90. Plus probant encore, des écarts sont constatés **suivant l'insertion professionnelle et le niveau de vie des personnes**. 16% des chômeurs (auxquels **pourraient s'ajouter 16% des inactifs non retraités**) ressentent une peur personnelle contre 11% des personnes occupant un emploi. 15% des ménages modestes ressentent cette peur personnelle contre 9% des plus aisés. **L'étude de ces contrastes socioéconomiques** illustrent le lien précédemment mis en avant : les personnes les plus craintives sont celles qui sont les plus vulnérables (physiquement ou financièrement) et les plus exposées à la **violence, par un temps d'exposition élevé** (jeunes) ou par un taux de victimation élevé rapporté à leur moindre exposition (femmes).

Ces chiffres sont donc très contrastés, illustrant une réelle polarité de la peur ressentie par les Français suivant leurs lieux de vie, leurs caractéristiques démographiques mais aussi socio-économiques. Il est à présent intéressant de comparer cette mesure de la peur personnelle avec la mesure de la préoccupation pour la sécurité (second pan du sentiment

d'insécurité) que l'ONDRP définit comme le fait de « considérer la délinquance comme un problème social qu'il faut traiter »⁷⁰.

Globalement tout d'abord, 36% des Français se déclarent préoccupés par la délinquance (hors terrorisme). En revanche, seuls 10% en font le problème le plus préoccupant de la société (le terrorisme vient en tête avec 20% des Français, suivi de la pauvreté à 19%, du chômage à 16% et **de l'environnement à 14%**).⁷¹ Mais peur personnelle et préoccupation sécuritaire sont intriquées puisque les personnes se sentant en insécurité sont toujours les plus préoccupées par la sécurité et déclarent plus souvent que **l'insécurité est le problème le plus préoccupant**. Ainsi, 44% des personnes qui sont préoccupés par la délinquance ont par ailleurs déclaré se sentir en insécurité dans leur quartier ou village. De même, 17% des personnes qui font de la délinquance le problème le plus préoccupant de la société ont par ailleurs déclaré que leur lieu de résidence était touché par la délinquance. On peut donc en conclure que peur personnelle et préoccupation sécuritaire évoluent suivant une même tendance, la peur personnelle renforçant **la préoccupation pour l'ordre**.

L'enquête Cadre de vie et sécurité apporte des mesures estimées de la peur

⁷⁰ *Enquête Cadre de vie et sécurité 2019*, ONDRP, Op. Cit., p.111.

⁷¹ Chiffres 2019 in *Ibid.*, pp.111-112.

personnelle et de la préoccupation sécuritaire **qui sont deux pans du sentiment d'insécurité**. Elle apporte également un éclairage sur la perception par les riverains des phénomènes de délinquance **qu'ils observent** dans leur quartier et village. Globalement, 43% des Français ont observé au moins un phénomène de délinquance dans leur quartier ou village en 2019. Il s'agissait par exemple de consommation d'alcool excessive (31%), de consommation ou de trafic de stupéfiants (24%) ou d'autres trafics (4%). Cette proportion monte à 58% des habitants de l'agglomération parisienne (75% des habitants de Paris intra-muros) et à 50% d'habitants d'unités urbaines de plus de 100 000 habitants, contre 29% de communes rurales⁷². L'ONDRP a établi un lien significatif entre le fait **d'observer un ou plusieurs phénomènes de délinquance dans son quartier et le fait de ressentir de l'insécurité (peur personnelle) ou d'être préoccupé par l'insécurité** (préoccupation sécuritaire). Par exemple, 24% des personnes témoins d'un phénomène de délinquance lié aux stupéfiants dans leur quartier disent ressentir de l'insécurité dans leur quartier contre 7% pour celles n'ayant pas été témoins de ce phénomène. Il en va de même entre l'observation des phénomènes de délinquance dans son quartier et l'opinion que

⁷² Ibid., pp.113-114.

l'on porte sur son quartier, la première influençant négativement la seconde⁷³.

Il aurait été intéressant d'étendre cette analyse à l'ensemble des incivilités. Malheureusement, aucune statistique ne permet de comptabiliser les désordres au sens large. La statistique de la délinquance ne prend en effet en compte que les faits relevant d'incriminations pénales (délits et contraventions), sans pouvoir appréhender les frictions et autres phénomènes infra-pénaux. L'enquête Cadre de vie et sécurité ne permet pas non plus d'appréhender cet ensemble – bien trop vaste – pour en déterminer sa perception par les riverains. Toutefois, la corrélation positive établie entre observation des phénomènes de délinquance (au sens plus strict), peur personnelle mais aussi mauvaise opinion de son quartier démontre d'ores et déjà comment la pression des désordres influence le sentiment d'insécurité, tel que mise en avant par Roché.

Le sentiment d'insécurité se construit de manière complexe, à partir de l'expérience personnelle de la victimation, de la peur personnelle ou altruiste, et des préoccupations sécuritaires. Il se nourrit de la perception des désordres dans son environnement de vie, qu'il

⁷³ Chiffres extraits de VANNIER Camille, *La délinquance observée et l'opinion sur son quartier selon le lieu d'habitation*, La note de l'ONDRP, Septembre 2020, n°49, 4.p.

s'agisse de l'intensité de la délinquance mais aussi de la fréquence des incivilités. Sa mesure ne peut être appréhendée qu'au niveau local afin de saisir tous les contrastes spatiaux, démographiques et socioéconomiques, ce qui interdit toute interprétation globale de son évolution dans le temps. La perception de la violence à l'échelle locale est déterminante sur l'insécurité ressentie dans son quartier ou son village. On peut aussi s'interroger sur une autre source de perception de cette violence, issue cette fois des médias. Ainsi, les représentations médiatiques de la violence ont-elles une influence sur l'insécurité ressentie et *in fine* sur l'impression d'une plus grande violence dans notre pays ?

B/ Le rôle des médias : effet miroir ou catalyseur de nos peurs ?

La fabrique médiatique du crime, d'hier à aujourd'hui

Comme nous le verrons plus loin, aucun consensus n'existe quant à l'influence des médias dans la construction et l'alimentation du sentiment d'insécurité ni même quant à leur influence sur nos comportements agressifs. Il est toutefois un point sur lequel semblent converger la majorité des théories : la violence diffusée par les médias n'est pas la violence

« réelle » ; elle est une image, une construction, une représentation de la violence. Décryptons ensemble ce mécanisme. Ainsi Michel Wieviorka reprend la théorie de Yves Michaud qui explique comment, par analogie avec la sexualité, la **violence montrée par les médias relève d'une forme de « pornographie » de la violence réelle.** « Les médias, souligne Yves Michaud, ne donnent pas à avoir la violence dans sa nudité, son horreur et son obscénité [...] mais sous la forme d'un spectacle convenable, standardisé, esthétisé »⁷⁴. Il cite celui-ci : « il n'y a pas d'un côté la violence et de l'autre les médias, mais la violence telle que les médias la montrent » et « quand ce n'est pas la falsification ou la désinformation qui sont à incriminer, c'est l'esthétisation, la mise sous cellophane esthétique »⁷⁵. **La violence médiatisée n'est donc qu'une** représentation de celle-ci.

L'avènement d'une société informationnelle, basée sur l'accès aux médias de masse et la révolution numérique, aboutit selon Xavier Crettiez à créer l'événement. Selon lui, « un événement n'existe que s'il fait l'objet d'un cadrage médiatique. La visibilité fait la réalité ». Dans la mesure où la violence se prête bien au « besoin de spectacularisation propre de

⁷⁴ WIEVIORKA, Op. Cit., p.115.

⁷⁵ Id. WIEVIORKA cite des extraits d'un ouvrage de Yves MICHAUD, *Changements dans la violence, Essai sur la bienveillance universelle et la peur*, Odile Jacob, 2002, pp.95-100.

l'image», « esthétique, choc des images, sensationnalisme, potentiel émotionnel », le fait **divers s'est donc rapidement imposé** comme un élément de choix pour les médias modernes. Il en conclut à une « survisibilité des spectacles de violence »⁷⁶. Alain Bauer évoque cette « mise en scène » de la violence qui, par « retour mimétique et magnétique des mêmes images, sur un même fait divers », nous donne **l'impression** que la violence est partout et plus que jamais visible⁷⁷.

Ce besoin de spectacularisation de la violence **s'expliquerait par un contexte de concurrence** exacerbée entre médias. Les groupes de presse sont en effet soumis à un impératif économique et sont actuellement confrontés à une difficile **rentabilité financière, à l'heure où les réseaux sociaux fragilisent le journaliste** dans sa fonction de couverture du fait divers. Le fait divers doit donc être vendeur⁷⁸, et répondre à la demande **du lectorat ou de l'audimat en construisant**, autour de celui-ci, un récit et un spectacle. Dans cet environnement concurrentiel pour les médias, ceux-ci seraient conduits à une forme de « surenchère » que nous décrit Robert Cario : « informer pour être regardé ou lu devient un devoir impératif, avec le souci de partager

⁷⁶ Toutes les citations sont extraites de CRETTEZ, Op. Cit., p.101.

⁷⁷ BAUER, Op. Cit., entretien en annexe 2.

⁷⁸ GARCIN-MARROU Isabelle, *Des violences et des médias*, L'Harmattan, 2007, p.191.

l'événement dans sa factualité immédiate, brute, sinon parfois brutale. Un scoop en chasse un autre »⁷⁹. Les informations se succèdent à un rythme effréné, sur le registre de l'émotion et suivant une cadence n'autorisant pas de recul.

Force est de constater que cette représentation culturelle de la violence n'est en rien un phénomène récent mais s'inscrit au contraire dans une certaine continuité historique. Ainsi, Robert Muchembled insiste sur « l'imagerie » de la violence spectaculaire véhiculée par les journaux et les romans noirs dès le milieu du XVII^e siècle. **L'émergence de la figure du brigand élevé au rang de héros littéraire** – on pense à Cartouche, Fantômas, puis Robin des bois – traduit bien cette mise en scène du crime⁸⁰. Selon lui, la fonction de ces récits, qui contiennent une forme de subversion de la morale de leur époque, était bien de permettre une forme de catharsis à la « culture virile juvénile ». **Ces récits sont donc bien d'un « genre caméléon »** offrant au premier regard « un frisson mortel » aux jeunes garçons entrant dans **l'adolescence. Mais ils ne proposent** finalement que « des formes distanciées et oniriques » de la violence, une simple « évocation de l'interdit » qui ne lève pas le « tabou de la brutalité

⁷⁹ CARIO Robert, *Médias et insécurité : entre droit d'informer et illusions sécuritaires*, Eguzkiloire, 2003, n°17, p.188.

⁸⁰ MUCHEMBLE, Op. Cit., p.377.

meurtrière ». « La fiction sanglante », comme il la nomme, poursuivrait alors deux ambitions paradoxales. Il s'agit d'une part de pacifier les mœurs en offrant aux jeunes mâles un espace exutoire à leurs fantasmes sans qu'ils ne passent à l'acte. Il s'agit d'autre part d'exalter les vertus masculines pour entretenir les aptitudes guerrières dans un contexte international alors marqué par de fortes tensions entre puissances (empires coloniaux, montée des nationalismes), donc de se préparer au conflit externe armé⁸¹.

Les représentations médiatiques actuelles de la violence semblent effectivement toujours emprunter du registre au « frisson mortel ». Pourtant, dans un contexte de mondialisation économique et informationnelle et de paix durable entre grandes puissances, la révolution numérique vient bouleverser ce rôle cathartique des représentations de la violence. Le secteur médiatique a été profondément perturbé par l'arrivée de nouveaux moyens de communication. Les chaînes télévisées d'information continue et les médias numériques aux notifications instantanées sur nos smartphones ont accéléré les caractères immédiats et périssables de l'information. Sous le prétexte d'une tyrannie de la transparence, la violence montrée et diffusée ne devient, selon Yves Michaud, que « clichés et stéréotypes où les formes de la fiction contaminent et, de plus en plus, modèlent celles de réalité ». La violence

⁸¹ Ibid., p.378.

est aussi « banalisée : ce ne sont que des violences qui succèdent à d'autres violences au fil de l'actualité »⁸².

Surtout, le développement des réseaux sociaux a complètement modifié la structure du secteur médiatique. Le journaliste a tout d'abord perdu le monopole de la couverture du fait divers. En effet, il est aujourd'hui concurrencé par le citoyen qui peut, à tout instant, capter un fait divers et le diffuser sur les réseaux sociaux. La réactivité des plateformes assurera à cette information un partage immédiat et global que rien n'arrêtera, sauf le prochain fait divers. Nous sommes donc passés d'une structure verticale, « contrôlée par des prescripteurs identifiables » (journalistes, gouvernements) à une structure horizontale où « tout un chacun peut devenir émetteur »⁸³. Ensuite, en l'absence de « prescripteurs de confiance »⁸⁴, le processus, dirons-nous, d'esthétisation de la violence est remis en cause. Transmise sans filtre, les images de la violence ne font alors l'objet d'aucune contextualisation ni d'aucune interrogation sur leur portée morale ou éthique. Pis encore, leur véracité n'est plus interrogée : la violence montrée ne prétend pas se soumettre à la preuve scientifique ou intégrer une hiérarchie de valeurs. Ces images brutes offrent donc une

⁸² MICHAUD, Op. Cit., p.40.

⁸³ Les notions de verticalité et d'horizontalité et les citations sont empruntées à MICHAUD, Ibid., p.123.

⁸⁴ Ibid., p.124.

pensée arbitraire, d'où il est difficile de s'extraire, et ouvrant la voie aux *fake news* ou fausses nouvelles ou « faits alternatifs »⁸⁵ pour reprendre la traduction d'Yves Michaud.

Les médias au banc des accusés : le catalyseur de nos craintes et de nos pulsions agressives

Comment cette violence ainsi « fabriquée » par les médias et les réseaux sociaux nous influence-t-elle ? Un certain nombre de chercheurs estiment que la « survisibilité des spectacles de la violence »⁸⁶ modifie notre perception de la violence et est également susceptible d'influencer nos comportements à l'égard de la violence. Ainsi Xavier Crettiez récapitule dans une grille que nous produisons en illustration 2.4 l'ensemble des théories liant médias et violence.

Intéressons-nous tout d'abord au lien entre violence médiatisée et peur (ici employée au sens courant). En d'autres termes, les images de la violence entretiennent-elles le sentiment d'insécurité ? Le rapport Peyrefitte de 1977, faute de parvenir à expliquer les fondements du sentiment d'insécurité, accablait déjà les médias. En effet, partant du constat que seules 5% des personnes se sentant en insécurité

⁸⁵ Id.

⁸⁶ CRETTEZ, Op. Cit., p.101.

avaient effectivement été victimes **d'une** atteinte physique, les médias étaient donc « un bouc-émissaire plausible »⁸⁷ pour expliquer nos craintes : « les moyens de communication ne peuvent que constituer la principale source **d'information sur la violence. La perception qu'en a le public varie avec la fréquence et l'intensité des messages diffusés par la presse écrite et parlée** »⁸⁸.

On peut raisonnablement penser que les nouveaux médias et les réseaux sociaux ont pu aggraver, par la quantité des images diffusées et leur absence de mise en contexte, cette crainte. La crainte, rappelons-le, est à la fois peur (personnelle et pour ses proches) et préoccupation sécuritaire. Les représentations médiatiques de la violence sont ainsi susceptibles de nous influencer à plusieurs titres :

- par identification à la victime montrée par les médias, **l'individu peut avoir peur d'être lui-même** victime de ce type **d'atteinte** ;
- par association entre **l'environnement** touché par les violences et **l'environnement dans lequel il vit** avec sa famille, **l'individu peut ressentir** une peur pour ses proches ;

⁸⁷ ROCHE, *Le sentiment d'insécurité*, Op. Cit., p.90.

⁸⁸ Extrait du rapport Peyrefitte, 1977, vol.1, p.50, in Id.

- par amplification des faits divers médiatisés, l'individu peut ressentir une préoccupation pour des problèmes d'insécurité dont il aurait l'impression qu'ils se généralisent dans son quartier, son village ou son pays.

Et Crettiez de conclure que « **c'est donc bien l'univers des représentations qui est influencé** par les médias, favorisant une sursensibilité à des phénomènes de violence dont la réalité échappe au plus grand nombre »⁸⁹.

Jacques de Maillard illustre ce débat sur le « rôle des médias dans la fabrication du sentiment **d'insécurité** »⁹⁰ en étudiant la couverture médiatique de la violence durant la campagne présidentielle de 2002, au cours de laquelle **Jean-Marie Le Pen s'était qualifié** au second tour. A partir de la mesure des unités de bruits médiatiques (UBM), Taylor Nelson SOFRES Media Intelligence a établi que le volume de sujets « faits divers police-justice » avait augmenté de 126% entre février et mars 2002, avant de diminuer de 50% à la suite du 1^{er} tour **de l'élection. Le thème de l'insécurité a donc été médiatisé de manière prépondérante par rapport aux thèmes de l'emploi (2 fois plus) et du chômage (8 fois plus).** Dans le même temps, **l'institut BVA a mesuré que le sentiment**

⁸⁹ CRETTIEZ, Op. Cit., p.102.

⁹⁰ DE MAILLARD Jacques, in ROCHE [dir.], *En quête de sécurité : causes de la délinquance et nouvelles réponses*, Armand Colin, 2003, pp.191-192.

d'insécurité des Français avait progressé de 3 points entre février et mars 2002 et de 13 points depuis novembre 2001⁹¹. Il est donc tentant de voir un lien de causalité entre cette plus grande exposition médiatique des Français à la violence et cette plus grande insécurité ressentie.

En 1960, le sociologue américain Joseph T. Klapper avait conclu que les moyens d'information de masse (comme la télévision) étaient des « miroirs » (*mirrors*) des opinions et non des « moules » (*moulders*) de ces opinions dans la mesure où les spectateurs « s'ouvrent exclusivement aux informations et aux opinions qui sont conformes à leurs propres perceptions et à leurs propres opinions »⁹². La théorie « *mirror not moulder* » a été relativisée par Van Dijk en 1980. Partant du postulat que les individus ne disposent d'informations relatives au crime qu'à partir des « mass media », ceux-ci sont donc « dans tous les cas un facteur d'influence potentiel des attitudes du public à l'égard de la criminalité »⁹³. Selon Van Dijk, l'opinion publique est modelée à partir d'une « accumulation de messages concordants de la télévision et des grands journaux [qui] rend difficile pour ceux qui pensent autrement de se

⁹¹ Tous chiffres in Id.

⁹² VAN DIJK J.J. M., *L'influence des médias sur l'opinion publique relative à la criminalité : un phénomène exceptionnel ?*, Déviance et société, 1980, p.109.

⁹³ Id.

mettre à l'abri de l'opinion diffusée»⁹⁴. On retrouve l'idée d'information stéréotypée et « fabriquée » précédemment développée.

Il part du paradoxe selon lequel les personnes âgées et les femmes, statistiquement moins touchées par la violence, ressentent pourtant plus de craintes. Selon Van Dijk, la résolution de ce paradoxe se trouve dans la manière dont ces personnes, auxquelles il ajoute celles ayant un **faible niveau d'instruction**, reçoivent les images de la violence et façonnent leurs propres opinions. En effet, les images de la violence ont une plus grande influence sur ces groupes qui sont moins en mesure de relativiser leur portée **puisqu'ils** sont moins confrontés, dans la réalité, **à l'expérience de victimation**. Les informations stéréotypées sur la violence sont donc reçues sans recul ni vérification possible de leur réalité. Leur « capacité **d'absorption** » d'autres phénomènes sociaux est par ailleurs limitée, ce qui réduit leur capacité à relativiser la gravité des images sur la violence. Ce manque de relativisation est aggravé par un certain isolement dans la société : solitude des personnes **âgées**, **manque d'accès à la culture** des personnes précaires, comportement de protection des femmes, etc. Toutes ces personnes forment donc leur opinion et leurs craintes sur la seule foi des images de la violence telles que véhiculées par les médias. Van Dijk estime en conclusion que les médias modernes

⁹⁴ Ibid., p.110.

peuvent être « *mirrors and moulders* » **s'agissant du sentiment d'insécurité de certains groupes socio-économiques déjà vulnérables.**

Plus récemment, Laurent Mucchielli, dont la thèse est présentée par Jacques de Maillard, estime même que les médias participent « de la **constitution d'un imaginaire social** » autour de la violence. **Il rejette l'idée d'une « presse simple reflet des violences sociales »**⁹⁵. Il accuse tout **d'abord les médias de « co-construction »** des faits : « les médias sont partie prenante de la **réalité dont ils sont censés rendre compte.** [...] ils contribuent à en modifier la signification et **l'ampleur** ». Il cite **l'exemple des incendies de véhicules la nuit de la Saint-Sylvestre, pointant la responsabilité des médias à vouloir ritualiser ces faits divers.** Il accuse également les médias de « déformation » des faits et pointe certains **travers dans la réutilisation d'images ou dans les récits tronqués qui sont proposés aux téléspectateurs.** Enfin, il accuse les médias de « stigmatisation », donc de « **focaliser l'attention sociale** » sur des territoires qui seraient alors identifiés comme des « zones de non-droit » dangereuses. En conclusion, les médias seraient coupables de « dramatiser » les problèmes **d'insécurité** en produisant une « vision déformée du réel ». Ils influenceraient ainsi « les

⁹⁵ DE MAILLARD Jacques, Ibid., p.193. Il présente (sans y souscrire) la thèse développée par MUCCHIELLI Laurent, *Violences et insécurité : fantasmes et réalités dans le débat français*, La découverte, 2001, 141 p.

perceptions sociales de l'insécurité » mais aussi « le comportement politique des habitants ». En cela, ils portent selon lui « une large part de responsabilité dans la « construction » du sentiment d'insécurité »⁹⁶.

Médias catalyseur de nos peurs donc, mais aussi, médias qui désinhiberaient notre agressivité. Tel est ce second lien, entre médias et violence, que nous souhaitons étudier. La question de savoir si les médias, particulièrement la télévision, encourageraient à la violence a émergé dès les années 60 aux Etats-Unis. Michel Wieviorka décrypte pour nous les raisons qui ont été avancées pour valider ce lien de causalité, en particulier chez les enfants. Les médias auraient un effet de désinhibition qui « lèverait le tabou sur la violence » en proposant **aux enfants de s'identifier à des figures** alternatives à la morale. Dans une forme « **d'acculturation** », les médias brouilleraient la distinction bien/mal, réel/fiction en érigeant un autre modèle culturel qui déstructurerait les repères des enfants. Enfin, ils « paralysent la subjectivation » des enfants en les laissant seuls, livrés à eux-mêmes, devant la télévision sans capacité à contextualiser les images⁹⁷. En résumé, « les médias auraient pour effet **d'affaiblir les limites entre le possible et le**

⁹⁶ Toutes les citations sont extraites Ibid., pp.193-194.

⁹⁷ WIEVIORKA, Op. Cit., pp.126-129.

désiré »⁹⁸ ; ils font apparaître la violence comme une possibilité autrefois interdite par les normes et les règles. **Si ces effets sont réels, ils n'en constituent pas pour autant des preuves que les images violentes favorisent le passage à l'acte violent.** En définitive, on peut simplement **prudemment conclure qu'il existe une relation de cause à effet indirecte entre médias et agressivité mais le lien entre cette agressivité et le passage à l'acte criminel n'est pas établi.**

Robert Cario se veut lui aussi nuancé quant à l'influence des violences médiatisées sur le passage à l'acte criminel. Contestant les thèses alarmistes sur la nocivité des images et les sur enjeux de santé publique parfois cités, il estime « **simplement que le visionnement d'images violentes produit des effets assez voisins de ceux provoqués lors d'une implication dans une scène réelle de violence** »⁹⁹. Il conclut que les images violentes fabriquées par les médias ne sont finalement qu'un « **élément, parmi tant d'autres, des motivations au passage à l'acte** » puisque la « **complexité des comportements humains, notamment agressifs [...] supporte mal une causalité aussi directe, aussi généralisée, aussi simpliste** »¹⁰⁰.

Cette vision vient battre en brèche l'idée trop simpliste de médias directement coupables des

⁹⁸ Ibid., p.136.

⁹⁹ CARIO, Op. Cit., p.197.

¹⁰⁰ Ibid., p.198.

dérèglements de notre société et directement **responsable de notre sentiment d'insécurité**. Roché nous rappelle enfin cette tendance naturelle que nous avons à toujours considérer que « l'individu est [...] nu face aux influences, en l'occurrence aux médias »¹⁰¹, en d'autres termes passif et sans capacité d'agir.

Mais sont-ils coupables? Une relation complexe des médias au sentiment d'insécurité

Sommes-nous réellement passifs face aux médias et face à la réception des images violentes ? **N'avons-nous** aucun rôle en tant que destinataires **de l'information** ? Il a été dit précédemment que les médias, dans un contexte de forte concurrence, devaient plaire à leur audimat et à leurs spectateurs, avec la **tentation voire l'obligation** de « fabriquer » **l'événement** pour mieux nous capter. Finalement, sommes-nous des consommateurs captifs, « anesthésiés » pour reprendre la **formule d'Yves Michaud**¹⁰² ? Ou bien sommes-nous davantage acteurs de ce processus que **nous ne voulons l'imaginer** ?

Jacques de Maillard conteste la thèse de la « **construction médiatique de l'insécurité** ». Selon lui, « les médias ne sont pas tout

¹⁰¹ ROCHE, Op. Cit., p.90.

¹⁰² MICHAUD, Op. Cit., p.40.

puissants » : malgré leur tendance à fabriquer **l'événement spectaculaire**, « les émeutes, caillassages et heurts entre police et délinquants existent sans les médias ». Les médias ne sont donc pas une « construction surplombante »¹⁰³ coupée de la réalité. Ils **s'inscrivent dans une** relation complexe avec leurs sources, en amont, et avec leur public, en aval. Et le public exerce une fonction critique dans son appropriation sociale des messages médiatiques ; **il n'est ni passif, ni captif**. Cette réception des représentations médiatiques de la violence peut être influencée par plusieurs effets que décrit de Maillard :

- « la substitution » (**une personne n'ayant pas d'expérience de victimation se met à la place de la victime**) ;
- « la résonance » (le fait résonne pour la personne qui a déjà une forte expérience de victimation ; par exemple des jeunes habitant de zones urbaines sensibles) ;
- « la vulnérabilité » (**une personne n'a pas les moyens de se défendre face à une attaque possible ; plus probablement des femmes et des personnes âgées**) ;
- « l'affinité » (la personne partage des caractéristiques avec la victime présentée dans les médias ; **s'opère alors une identification à celle-ci**) ;

¹⁰³ Citations in DE MAILLARD, Op. Cit., p.195.

- « l'effet plafond » (ou *ceiling effect*, lorsque le niveau de peur est si élevé que le message médiatique n'a plus aucune influence)¹⁰⁴.

En conclusion, les **perceptions sociales d'un même message médiatique** (*id est d'un même fait divers médiatisé*) seront nettement **différenciées, comme le sont d'ailleurs les niveaux de sentiment d'insécurité**. Ces perceptions sociales, tout comme le sentiment d'insécurité, s'affinent suivant les caractéristiques démographiques, socio-économiques et le lieu de vie des individus. L'influence des médias sur l'évolution du sentiment d'insécurité n'est donc en rien « monobloc » ni directe.

Par ailleurs, « la vision médiatique » s'insère dans un « tissu de relations sociales qui contribue à lui donner du sens »¹⁰⁵, entre les **autorités d'un pays, chargées de définir et de mettre en œuvre les politiques publiques de sécurité**, et les citoyens qui expriment leur demande de sécurité aux autorités.

Et toutes ces relations entre médias et politiques ne sont, là encore, pas à sens unique : comment les messages médiatiques sur la violence influencent les politiques publiques de sécurité ? Et en retour, comment les politiques

¹⁰⁴ Les cinq effets sont tirés de DE MAILLARD, *Id.*

¹⁰⁵ *Id.*

tendent d'orienter ces messages médiatiques pour mettre en œuvre leur action et nous convaincre de son efficacité ? Isabelle Garcin-Marrou estime que le média a un rôle de « médiateur » **entre l'Etat et le citoyen** car « au cœur du fonctionnement social, le média porte la parole des habitants dans l'ensemble social et politique et donne à son lecteur une visibilité des actes du pouvoir »¹⁰⁶. Le média, dans un « rôle de porte-parole d'une société touchée »¹⁰⁷, est contraint de **suivre l'opinion** publique choquée par un fait divers en émettant à son tour un message médiatique générant la même émotion et la même répulsion. En retour, **l'Etat peut** aussi montrer, grâce à ses actions de communication retranscrites dans les médias, **qu'il agit** et ne laisse pas la société, victime, sans réponse face à la violence.

Par l'étude des discours de presse sur les phénomènes de bandes de jeunes¹⁰⁸, Isabelle Garcin-Marrou va plus loin en montrant comment le message médiatique façonne une vision de la société et de la norme. Ce message viendrait servir une conception sécuritaire de la **société, au bénéfice de l'Etat**. Elle montre comment l'emploi du champ lexical de l'animal

¹⁰⁶ GARCIN-MARROU, Op. Cit., p.124.

¹⁰⁷ Ibid., p.250.

¹⁰⁸ Bande des Apaches (1890-1914) puis violences commises par les jeunes de banlieues en 1998 (et qualifiés de « sauvageons » par Jean-Pierre CHEVENEMENT, alors ministre de l'Intérieur).

(les jeunes sont dits « féroces ») ou du barbare (les jeunes sont des « vandales », des « sauvageons ») influence nos représentations. Ainsi, les médias tendent à représenter les violences urbaines ou violences des jeunes « comme une mise en cause majeure de **l'ensemble socio-politique et d'instaurer la figure des jeunes auteurs comme relevant d'une altérité radicale** »¹⁰⁹. Selon elle, en désignant cet « **ennemi de l'intérieur** », le message politique véhiculé par les médias consisterait à montrer que « la société ne peut pas tolérer, en son sein, **des individus menaçant de la ramener à l'état de nature** précisément décrit, par Hobbes, comme celui de « la guerre de chacun contre chacun » »¹¹⁰. **Enfin, si l'on extrapole**, les médias seraient un outil du politique pour rappeler la norme et identifier aux yeux de tous **l'adversaire contre lequel** lutter. Dans le même sens, Robert Cario parle « **d'instrumentalisation** du médiatique par le politique » et comment les « relations idéologiques et/ou économiques [des médias] avec le politique conduisent bien à la **coproduction de l'information** » aboutissant à la désignation de « **boucs émissaires de l'insécurité** » dans **l'opinion publique**¹¹¹.

Jacques de Maillard se veut plus prudent en montrant comment les médias peuvent en effet « **orienter les centres d'intérêt du public** » en

¹⁰⁹ Ibid., pp.288-229.

¹¹⁰ Ibid., p.230.

¹¹¹ CARIO, Op. Cit., pp.190-191.

mettant au cœur de l'actualité une problématique de sécurité, qui préexistait à sa couverture médiatique. Cette fonction d'« *agenda setting* » inscrit une préoccupation **nouvelle dans l'agenda politique d'un pays** (nous l'avons vu en ce mois de février 2021 autour du sujet de l'inceste) sans pour autant « formater l'opinion publique ». En cela, « opinions publiques (anticipées par les journaux) et production journalistique (réinterprétée par les opinions publiques) [...] interagissent, sans que l'on sache mesurer précisément les effets respectifs de l'un et de l'autre »¹¹².

Certains estiment même que les médias ne font que répondre à une demande sociale et **qu'ils n'auraient donc pas d'intentionnalité** dans la mise en scène de la violence. Ainsi Robert Cario précise que cette « théâtralisation de la misère criminelle » « fait de nous des consommateurs, parfois même des voyeurs »¹¹³ trouvant à consoler nos peines en contemplant le malheur des autres. Comme spectateurs, nous serions donc **dans une forme d'attente « morbide » à l'égard des médias** : « débordés par leurs propres peurs – réelles ou fantasmées – ils [les spectateurs ou lecteurs] tentent de les symboliser par la contemplation de la misère des autres. A la manière d'un cercle vicieux, les

¹¹² DE MAILLARD, Op. Cit., pp.196-197.

¹¹³ CARIO, Op. Cit., p.189.

communications médiatiques couvrant le phénomène criminel exercent une influence sur la représentation que l'opinion publique s'en fait »¹¹⁴. **Enfin, les médias n'influenceraient nos perceptions de la violence qu'en réponse à notre besoin d'émotions à satisfaire.**

Ce point de vue trouve un nouvel écho avec le développement des médias en ligne et des réseaux sociaux. Nous accédons à ces médias et interagissons sur les réseaux sociaux par une démarche autrement plus active que celle qui consistait jusque-là à allumer sa télévision. Le choix de suivre un média en ligne ou de rejoindre un groupe sur les réseaux sociaux résulte donc **d'un choix politique de l'individu. Il s'agit d'élire** une ligne éditoriale alternative ou de rejoindre une communauté de pensée homogène. Ce choix peut donc venir en réaction des médias traditionnels – **le rejet d'un média qu'on trouve trop « inféodé » au pouvoir** – ou en confirmation de ses propres opinions – qui ne seraient pas représentées dans les médias classiques. Ainsi le Livre blanc de la sécurité intérieure évoque cette tendance nette à une « suspicion de la **population face à l'information** « officielle » et « institutionnelle » »¹¹⁵ dans un mouvement plus global de discrédit de la parole publique et des élites. En cela, les médias en ligne et les réseaux sociaux où tout un chacun peut devenir journaliste (blogueur, youtubeur, twitter) ne

¹¹⁴ Ibid., p.190.

¹¹⁵ Livre blanc de la sécurité intérieure, Op. Cit., p.35.

sont plus **qu'une réponse à une demande sociale** exprimée par un individu ou une communauté **d'individus**. Ces médias alternatifs agissent comme un réflecteur de ce que leur public pense déjà : ils sont donc clairement des « miroirs » et non des « moules » des opinions en matière de sécurité. **Parce qu'on ne va y chercher que ce qu'on souhaite *a priori* y trouver**, ils viennent simplement polariser et cristalliser les opinions préexistantes en matière de sécurité.

Les médias influencent donc nos représentations de la violence en nous proposant à chaque instant une violence-spectacle et une insécurité prête à penser. Outil parfois au service du politique qui tend à nous proposer une certaine vision de la société, **le média doit surtout répondre à l'impératif de rentabilité financière l'incitant à séduire son public en lui donnant à voir ce qu'il souhaite d'abord voir. Miroirs de nos peurs**, les représentations médiatiques de la violence confortent donc nos opinions préexistantes en matière de sécurité. Elles peuvent néanmoins accroître les craintes de certains groupes sociaux les moins à même de relativiser le message médiatique et de remettre en contexte les images diffusées. Les médias ont donc tendance à nous enfermer dans nos propres perceptions de la violence et dans nos propres craintes.

Alors, ces craintes sont-elles rationnelles ? Ce **sentiment d'insécurité** n'est-il **qu'une construction subjective de l'individu** ? Serions-nous devenus tout simplement plus sensibles aux manifestations de la violence, plus intolérants à l'égard de ce qui s'écarte de la norme sociale et des bonnes mœurs ?

C/ Sensibilité et banalisation : ambivalence du regard sur les manifestations de la violence

Un sentiment d'insécurité longtemps jugé irrationnel et de l'ordre du fantasme

Au cours des années 70, une partie de la classe politique a pris conscience de la montée des préoccupations pour le crime. Le rapport Peyrefitte précédemment cité visait à comprendre la montée des craintes des Français dans un contexte de montée de la délinquance, **notamment d'appropriation. Une autre partie** de la classe politique et des chercheurs a cependant nié la pertinence du concept de **sentiment d'insécurité** en dénonçant son aspect imaginaire. Roché résume ainsi la thèse du démographe et chercheur Jean-Claude

Chesnais¹¹⁶ pour qui, en 1981, « le sentiment d'insécurité est un résidu psychique de l'évolution séculaire de la société vers plus de sécurité », « une invention des autorités publiques et des médias dans le but de conforter leur pouvoir, une illusion collective sans rapport avec les crimes et délits perpétrés »¹¹⁷.

Le concept de sentiment d'insécurité fait aujourd'hui consensus, grâce aux travaux de sociologues comme Sebastian Roché et Hugues Lagrange, qui se sont attachés à en déterminer les fondements par une méthodologie rigoureuse et des enquêtes de terrain. Toutefois, selon Roché, **une partie de l'intelligentsia n'y voit toujours qu'une « peur illégitime » à bannir. « Les gens devraient avoir honte d'avoir peur : ils n'en ont raisonnablement pas le droit. La violence est niée jusque dans les manifestations les plus anodines »**.¹¹⁸ **Se fondant sur l'idée que victimation et sentiment d'insécurité sont décorrélés (les gens qui ont peur ont statistiquement rarement été victimes d'actes violents), l'individu exprimant ses craintes (peur**

¹¹⁶ CHESNAIS Jean-Claude, *Histoire de la violence en Occident de 1800 à nos jours*, Editions Laffont, 1981.

¹¹⁷ Les propos sont de ROCHE, *Le sentiment d'insécurité*, Op. Cit., pp.102-105.

¹¹⁸ ROCHE est cité par ALIDIERES Bernard, *Du sentiment d'insécurité au frisson de l'émeute : Sebastian Roché face aux représentations dominantes en France*, La Découverte, 2008, n°130, p.214.

personnelle ou préoccupation sécuritaire) serait donc irrationnel. De telles émotions seraient alors sans fondement avec la probabilité objective **d'être victime d'un acte violent**. Tout revient donc à se demander si « les individus ont **le droit d'être inquiets : s'ils n'ont pas été victime, on dit alors qu'ils ne sont pas rationnels, ce qui est une façon de les priver du droit d'être apeurés ou préoccupés** »¹¹⁹.

Roché nous explique en quoi il est parfaitement **rationnel qu'un individu fonde sa propre peur sur la victimation d'autrui, sans avoir été lui-même victime d'une atteinte**. Selon lui, « le fait de victimation est à interpréter dans un cadre social »¹²⁰. Dans cette identification à la victime, **l'individu interroge à la fois son expérience personnelle de victimation mais aussi son réseau social interpersonnel ; il interroge également ses propres valeurs, elles-mêmes tissées à partir de son réseau social d'appartenance**.

Sur ce point, Bauer nous explique comment **l'évolution de ce mécanisme d'identification aux victimes a entraîné une hausse du climat d'insécurité** depuis la fin des années 90. Selon lui, **un individu s'identifiait, jusqu'à cette période, à une victime en particulier et selon un contexte particulier (ex. une jeune femme prenant le bus le soir pour rentrer du travail). Avec l'explosion des vols avec violences, cette**

¹¹⁹ ROCHE, *Le sentiment d'insécurité*, Op. Cit., p.215.

¹²⁰ Id.

relation d'identification s'est élargie puisque chacun a compris qu'il pouvait être victime de ce type de méfait, indépendamment de ses caractéristiques démographiques, socio-économiques ou contextuelles. Parce que cette **menace d'un vol avec violence est susceptible de toucher n'importe qui, tout le monde s'identifie** à ce danger. Et « cette survictimation potentielle de toute la population entraîne alors une hausse du **climat d'insécurité plus général** ». Il va même plus loin en montrant comment **cette insécurité peut être intriquée à d'autres champs** que celui de la violence, évoquant les insécurités (au pluriel) : « **l'insécurité est aussi sociale, économique et aujourd'hui sanitaire. C'est aussi ce cumul d'insécurités qui crée un climat particulier d'angoisse** auxquels les gens s'identifient »¹²¹.

Une autre accusation souvent formulée consiste à dire que ces craintes seraient disproportionnées par rapport à la véritable situation sécuritaire. Il s'agit là encore de **dénoncer l'irrationalité de l'individu exprimant sa peur**. Roché nous rappelle que le but de toute peur est bien d'échapper au risque d'être victime d'une atteinte. En cela, « la peur est anticipative, elle sert à se protéger : elle n'est pas seulement réactive »¹²². Elle a pour fonction organique de nous préparer, de garder notre

¹²¹ BAUER, Op. Cit., entretien en annexe 2.

¹²² ROCHE, *Expliquer le sentiment d'insécurité : pression, exposition, vulnérabilité et acceptabilité*, Op. Cit., p.302.

organisme en veille, afin qu'il réagisse de manière appropriée à tout signe extérieur **annonciateur d'un danger, d'un acte violent**. En cela il est parfaitement rationnel pour un individu de ressentir cette peur mobilisatrice.

Certains sociologues reconnaissent la légitimité de cette peur mais **l'attribuent à des facteurs endogènes** aux individus (caractéristiques démographiques et socio-économiques) en rejetant les facteurs exogènes (la pression de la violence). Ainsi, Laurent Mucchielli explique que la peur est liée à la vulnérabilité des individus. Celle-ci **est d'abord fonction de l'âge, du sexe et du niveau social des personnes**. Elle est surtout, selon lui, liée « à **l'évolution de nos modes de vie [...] et à leurs conséquences sur les liens sociaux et les solidarités de proximité** ». Ainsi, selon lui, les craintes sont alimentées par un sentiment **d'anonymat**, associé à toute vie urbaine, et à un sentiment de solitude ressenti face au délitement de la cohésion de proximité en ville¹²³. Il conclut **qu'anonymat et isolement** rendent les individus plus vulnérables face à la violence. Ils ressentent alors plus de craintes à **l'égard de celle-ci**. Pour résumer sa thèse, les gens ont peur **parce qu'ils sont** soit des femmes,

¹²³ MUCCHIELLI Laurent, « *Insécurité* », « *sentiment d'insécurité* » : *les deux veines d'un filon politique*, Fondation Seligmann, Après-demain, 2010, Vol.4, n°16, pp. 5-6.

soit des personnes âgées, soit issus de milieu modeste, et parce **qu'ils** ont le sentiment de vivre en anonymes et isolés dans de vastes ensembles urbains.

Sans être fausse, cette vision nous semble trop réductrice. Si on ne peut évacuer la dimension sociétale de la dégradation des solidarités de proximité, une telle analyse se focalise sur la seule notion de vulnérabilité, en confondant des facteurs objectifs (démographiques, économiques) et plus subjectives (isolement et anonymat ressentis). Elle ne prend pas non plus **en compte l'exposition différenciée des individus à la violence ni leurs parades pour se prémunir du risque de victimation alors que ces comportements sont bien l'expression d'une peur**. Elle confond par ailleurs peur personnelle et préoccupation sécuritaire, qui ne répondent pourtant pas des mêmes logiques. Enfin, elle **n'explique pas comment s'alimente ce sentiment d'insécurité au contact de la pression des désordres (incivilités et délinquance) et selon une spirale présentée précédemment**.

Le résultat d'une plus grande sensibilité ?

La rationalité des individus exprimant ce **sentiment d'insécurité est donc difficilement** contestable, tant la fonction de cette peur et les **mécanismes d'identification** aux victimes répondent de logiques tangibles. Reste

cependant une question : ne serions-nous pas tout simplement devenus plus sensibles que nos aïeux à la violence ? **C'est en tout cas ce qu'affirment** un certain nombre de chercheurs.

Ainsi Steve Pinker explique que notre perception de la violence est déformée par notre « psychologie morale » qui nous inciterait **à n'apercevoir que ce qu'il y a de mauvais et de troublé** dans notre civilisation occidentale. Ce biais de notre esprit serait également la **conséquence d'une moindre tolérance à l'égard** des comportements violents, à mesure que ces comportements diminuaient, sur le très long terme. Nous aurions ainsi une « **illusion d'une omniprésence de la violence** » parce que nous serions plus sensibles aux manifestations de celle-ci, quand bien même beaucoup moins nombreuses¹²⁴.

Cette plus grande sensibilité résulterait donc du processus **de civilisation des mœurs, théorisé** par Norbert Elias et présenté précédemment. Avec le rejet moral et social de la violence comme mode acceptable de règlement des conflits, et avec le développement du concept de propriété individuelle et de société de consommation, un nouvel « **imaginaire social** »¹²⁵ voit le jour. Selon Isabelle Garcin-Marrou, **l'élévation du niveau** de vie matériel fait craindre aux propriétaires les actes de prédation tandis

¹²⁴ PINKER, Op. Cit., p.12.

¹²⁵ GARCIN-MARROU, Op. Cit., p.69.

que le développement des médias « fait entrer dans chaque foyer les représentations de cette délinquance »¹²⁶. Une fois les besoins primaires satisfaits, **la demande de sécurité s'accroît auprès de l'Etat**, plus que jamais considéré comme le garant de notre sécurité. Dans cette société moderne, cet idéal de vie se construit **autour d'une sensibilité accrue à l'égard** de tout ce qui peut menacer la propriété des individus. Garcin-Marrou reprend elle-même les propos de Chesnais pour qui « les progrès de la démocratie ont fait baisser le seuil de tolérance à la violence, rendant ainsi insupportables les violences résiduelles »¹²⁷.

Certains sociologues vont encore plus **loin en émettant l'idée** que notre plus grande sensibilité à la violence serait instrumentalisée à des fins politiques. Telle est la thèse de Mucchielli qui dans son ouvrage *L'invention de la violence s'interroge* : « comment expliquer cette omniprésence sans précédent du thème de l'« insécurité » ? Il y a bien entendu la stratégie **politique d'occupation du terrain ou d'entretien d'un feu qui ne doit surtout pas s'éteindre (qu'aurait-on alors à raconter) ? »**¹²⁸. Selon cette idée, la violence ne serait *in fine* **qu'une forme**

¹²⁶ Id.

¹²⁷ CHESNAIS, Op. Cit., p.14 cité par GARCIN-MARROU, Ibid., p.70.

¹²⁸ MUCCHIELLI, Op. Cit.

de construction politique et médiatique¹²⁹. Les discours sécuritaires cibleraient à dessein une délinquance des mineurs en hausse pour pointer du doigt une société « décadentiste »¹³⁰. Ils **cibleraient également l'immigration** comme bouc-émissaire dans une logique d'« instrumentalisation politique de la peur de l'étranger »¹³¹. Ces discours sur le registre de l'**émotion** viseraient à attiser nos peurs et ces peurs seraient elles-mêmes exploitées à des fins partisans et électorales.

Refusant d'envisager toute « véritable » hausse des atteintes physiques, il explique que **l'augmentation des chiffres n'est qu'un effet** statistique de deux phénomènes causés par la **hausse du sentiment d'insécurité**. Il **dénonce tout d'abord un phénomène de « publicisation »**¹³² de certaines violences privées, jusque-là invisibles et aujourd'hui davantage dénoncées. Il ajoute à cela un phénomène de **judiciarisation croissante** du règlement des conflits, les individus confrontés à un **délitement des cohésions de proximité n'étant plus en mesure d'assurer leur règlement**. **Cette judiciarisation croissante s'explique aussi par l'inflation législative à créer de nouvelles catégories de crime**, ce qui a pour effet

¹²⁹ Un chapitre de MUCCHIELLI, Op. Cit., s'intitule « la fabrique de la violence », p.207.

¹³⁰ Ibid., p.40.

¹³¹ Ibid., p.75.

¹³² Ibid., p.256.

mécaniquement d'accroître le nombre de faits. Au sujet de la délinquance des mineurs, il explique enfin **qu'il n'y a pas d'augmentation de la délinquance juvénile en France mais simplement « une augmentation de la prise en charge pénale de la délinquance des mineurs, ce qui est tout différent »**¹³³, la justice, selon lui, ayant « été mise en demeure de prendre en charge les infractions même les plus bénignes commises par les mineurs¹³⁴ ». Ces deux phénomènes expliqueraient la hausse des **atteintes volontaires à l'intégrité physique, une hausse donc artificielle, purement statistique, qui n'a donc, selon lui, aucune signification quant à l'évolution de la sécurité en France.**

Plus précisément, il explique que nous sommes devenus simplement plus sensibles à des **manifestations de la violence qui n'étaient pas publiques jusqu'alors, telles que les violences intrafamiliales, les violences à caractère sexuel ou encore la maltraitance infantile.** « Ce qui était considéré comme une « affaire privée » relevant **de la simple régulation des mœurs devient une affaire publique** » dans un double mouvement de « protection en faveur des plus faibles » (femmes et enfants) et de « rejet de toutes les

¹³³ MUCCHIELLI, *Ibid.*, cité par LEMASSON Laurent, *L'insécurité est-elle un sentiment ?*, Tribune Libre, 2020, n°50, p.7.

¹³⁴ LEMASSON critiquant MUCCHIELLI : « autrement dit, ce que les statistiques montrent réellement c'est une intolérance croissante vis-à-vis des comportements normaux de la jeunesse ». *Id.*

formes de brutalité souvent attribuée [...] à la domination masculine »¹³⁵. Ces comportements qui jusque-là nous étaient dissimulés – tout en existant – font donc l'objet d'une condamnation morale unanime des auteurs et d'une compassion accrue à l'égard de la victime. Mucchielli explique que « le débat politico-médiatique consacre de façon croissante la compassion, la plainte des victimes en tout genre, au point de contribuer à l'apparition d'une « société de plaignants » »¹³⁶.

Face à la souffrance des victimes, la société, dont le seuil de sensibilité à la violence s'est accru, formule une demande plus forte à l'égard de l'Etat pour prendre en charge et pénaliser les faits. C'est ainsi que le règlement des conflits sociaux s'est progressivement judiciairisé, par notre plus grande sensibilité à la violence tout autant que par le délitement des solidarités de proximité précédemment évoqué. Selon Mucchielli, nous sommes de plus en plus exigeants à l'égard de l'Etat, en réponse à nos peurs qui ne seraient elles-mêmes que des émotions sans rapport à la réalité sécuritaire du pays.

Face au raccourci qui consiste à penser que la violence serait en quelque sorte créée par le discours politique et par les médias, le recul

¹³⁵ Ibid., pp.217-218.

¹³⁶ Ibid., p.224.

s'impose. Tout d'abord, on peut concéder qu'effectivement nous sommes aujourd'hui moins tolérants à l'égard des auteurs de violence et plus sensibles à l'égard de la souffrance des victimes, alors que sur le très long terme il est indéniable que le niveau de violence ait diminué.

En revanche, à moyen terme, compte tenu de la « reprise technique » de « l'homicidité » depuis 2011, il nous apparaît que cette sensibilité à **l'égard de la violence ne fait finalement que suivre l'évolution à la hausse** de la violence. Nous avons donc de très bonnes « raisons » **d'être sensibles à une insécurité qui se manifeste davantage.** Puisque nos craintes suivent la même tendance que la violence, nous ne développons **pas de sensibilité exagérée par rapport à l'état** de la violence dans notre pays.

Déjà en 1998, Roché expliquait que la sensibilité à la violence pouvait rendre « de plus en plus intolérable les délits que nous connaissons, **favorisant ainsi l'expression d'un sentiment d'insécurité** ». Toutefois, il précisait que « perspectives comptables [statistiques de la délinquance] et émotionnelles ne sont pas des registres si disjoints : **la sensibilité d'un collectif détermine le niveau de violence. Et le sentiment d'insécurité détermine ce qu'est la violence, c'est-à-dire si, par exemple, un vol simple est une violence** ». **C'est bien l'évolution de ce sentiment qui fait évoluer la notion de violence : « plus la sensibilité s'élève, plus les choses sont perçues comme violentes et finissent par faire**

l'objet de lois ou règlements, et finalement de statistiques sur les faits et affaires traitées ». En conséquence, à long terme, « il ne peut y avoir de décalage entre le sentiment d'insécurité et ce qu'on nomme parfois « l'insécurité réelle » [...] : ils se définissent mutuellement »¹³⁷. La pression de la violence contribue au sentiment **d'insécurité qui lui-même** fait évoluer la notion de violence et le niveau de violence acceptable. **La sensibilité n'est donc pas du registre du fantasme**, de la peur irrationnelle ; elle est consubstantielle de la violence elle-même constatée.

Bauer va plus loin en **rejetant l'idée d'une plus grande sensibilité** de notre société actuelle à **l'égard de la violence**. Face à la multiplication des représentations de la violence dans les médias, on aboutit à une forme de banalisation de ces images violentes qui nous sont offertes. Et « confrontés à ces images de la violence, nous sommes bien désensibilisés puisqu'on n'y réagit plus »¹³⁸. En d'autres termes, elles ne nous choquent plus, nous ne refusons pas de les regarder et restons passifs, par habitude, face à ce spectacle.

¹³⁷ Toutes les citations du paragraphe sont extraites de ROCHE, *Expliquer le sentiment d'insécurité : pression, exposition, vulnérabilité et acceptabilité*, Op. Cit., pp.302-303.

¹³⁸ BAUER, Op. Cit., entretien en annexe 2.

*Des projections pourtant au cœur
de la compréhension de la société*

Le sentiment d'insécurité s'inscrit dans une recherche de compréhension de la société par les individus. Et sa mesure – ou du moins son appréhension objective – doit permettre aux pouvoirs publics de bénéficier en retour d'une clé de lecture du paysage sécuritaire français.

Roché insiste sur la « dimension intentionnelle de la déclaration de peur »¹³⁹, c'est-à-dire sur le but poursuivi par un individu lorsqu'il exprime ses craintes, oralement ou à l'occasion d'une modification de ses comportements. L'expression verbale du sentiment d'insécurité vise à montrer du doigt l'insécurité dans un quartier ou un village ; elle a donc une dimension politique ou morale. L'expression d'une crainte vise également à se prémunir de cette insécurité, en identifiant des moyens de protection par soi-même ou en adressant une demande de sécurité aux autorités compétentes. L'expression de la peur est donc éminemment rationnelle pour un individu qui poursuit l'objectif d'améliorer son cadre de vie et d'assurer son intégrité physique et celle de ses proches.

Le sentiment d'insécurité correspond ainsi à une demande sociale de sécurité formulée à l'égard des autorités et s'alimente en miroir du

¹³⁹ ROCHE, *Le sentiment d'insécurité*, Op. Cit., p.137.

jugement quant à la capacité de l'Etat à protéger ses citoyens. Roché montre ainsi la « dimension politique » du sentiment **d'insécurité** qui « dès sa formulation, constitue potentiellement une recherche de sécurisation » où « immédiatement interfère la question des valeurs et de l'acceptabilité de certains risques et de refus d'autres »¹⁴⁰. La notion **d'acceptabilité du risque est au cœur de cette** demande politique de sécurité. Certains risques sont plus tolérés par les individus, comme les accidents de la circulation routière ou même encore certaines maladies incurables. Ils ne sont pas perçus comme inacceptables, tels que le sont les homicides, les viols ou même les incivilités. Ce qui fait dire à Roché que « le **danger inacceptable [...] est culturellement orienté** »¹⁴¹, **quand bien même l'individu n'est pas conscient que sa crainte interroge son système de valeurs morales et sociales.** Ainsi, « le caractère culturel de l'émotion est essentiel : **c'est là le point de départ** de toute « demande sociale » légitime et sans doute de la corrosion de la vie en collectivité que la délinquance produit ».

Ce qui inquiète les populations réside bien dans le caractère jugé inacceptable du

¹⁴⁰ ROCHE, *Expliquer le sentiment d'insécurité : pression, exposition, vulnérabilité et acceptabilité*, Op. Cit., p.303.

¹⁴¹ Ibid., p.304.

risque d'être confronté (soi-même ou ses proches) à la violence. On a évoqué précédemment l'augmentation de « l'homicidité » depuis 2010 et l'élévation continue des atteintes volontaires à l'intégrité physique. La thèse d'une hausse purement statistique développée par Mucchielli ne tient pas face à la montée des craintes de la population et face à l'observation de comportements des auteurs jugés de plus en plus violents, y compris lors de la commission d'atteintes acquisitives (explosion des vols avec violences décrite par Bauer). Ainsi, le fait d'user de violence pour s'emparer d'un bien ne semble plus constituer un frein moral chez les délinquants. Et ce sont bien ces modifications des comportements violents qui constituent le principal motif d'inquiétude selon Laurent Lemasson : « la plainte au sujet de la montée de l'insécurité n'est pas seulement une plainte quantitative mais aussi une plainte qualitative »¹⁴².

L'étude du comportement violent est donc la clé de la compréhension de ces craintes *et in fine* il nous éclaire sur la situation sécuritaire de notre pays. La compréhension de la violence comme fait social permet de comprendre, selon Lemasson en quoi « le niveau absolu de la délinquance n'est pas le cœur du problème dans le débat sur l'insécurité. Le cœur du débat se

¹⁴² LEMASSON, Op. Cit., p.10.

situe sur le terrain moral »¹⁴³. Il s'agit bien de définir l'attente sociétale des citoyens, exprimée au travers de leurs craintes. Il s'agit de comprendre le bien commun auquel aspire la communauté d'individus. Et Lemasson de conclure : « en effet, l'insécurité est un sentiment, parce que le bien que nous nommons sécurité est un sentiment, une certaine tranquillité d'esprit, et que l'insécurité est la privation de ce bien »¹⁴⁴. En d'autres termes, le sentiment d'insécurité signifie moins une peur pour nous-même et nos proches mais bien plus une préoccupation morale et sociale. Cette préoccupation naît de l'impression d'un délitement d'une société construite autour d'un bien commun, que sont la tranquillité, la sécurité et l'ordre publics. Notre observation des désordres (délinquance et incivilités) et de la perte des cohésions de proximité forgent en nous cette idée d'une désagrégation sociale et nous amènent à craindre pour l'avenir de notre Nation¹⁴⁵. Roché conclut ainsi : « la force des inquiétudes pour la délinquance réside principalement en cela qu'elle [la délinquance]

¹⁴³ Ibid., p.12.

¹⁴⁴ Ibid., p.28.

¹⁴⁵ Définition du dictionnaire Larousse : « ensemble des êtres humains vivant dans un même territoire, ayant une communauté d'origine, d'histoire, de culture, de traditions, parfois de langue, et constituant une communauté politique. Entité abstraite, collective et indivisible, distincte des individus qui la composent et titulaire de la souveraineté ».

menace certes la sécurité personnelle, mais aussi **l'idée de cohésion sociale et politique** »¹⁴⁶.

Le sentiment d'insécurité se façonne à partir de nos perceptions de la violence, elles-mêmes **alimentées par l'observation** de notre environnement de vie et par les discours politiques et médiatiques sur la violence. La prégnance de la délinquance et des incivilités dans notre environnement témoigne **d'une banalisation de la violence dans l'espace public**. Par un enchaînement **pernicieux, nous l'avons vu**, ces désordres alimentent à **leur tour d'autres** désordres, affaiblissent les solidarités de proximité, sapent notre confiance dans les institutions régaliennes et renforcent nos craintes.

Les médias fournissent cette seconde source de représentations de la violence et contribuent eux aussi à la banaliser dans notre quotidien. Nous donnant cette impression que la violence est « partout et tout le temps », ils nous enferment dans nos propres perceptions et nous apportent une forme de confirmation de nos propres craintes.

Plus sensibles à la violence que nos aïeux, notre **seuil de tolérance s'est abaissé** au fur et à mesure que le **processus de civilisation des mœurs nous** incitait au contrôle de nous-même – de notre propre agressivité - et au contrôle social – au

¹⁴⁶ ROCHE, Op. Cit., p.304.

rejet de l'agressivité dans l'espace public. Pourtant, le procès en irrationalité de notre sentiment d'insécurité n'est pas recevable. En effet, nos craintes expriment d'abord une demande de protection à l'égard de l'Etat pour lutter contre cette violence qualifiée d'illégitime. Mais nos craintes sont aussi le reflet de l'évolution de nos opinions sur la violence, de ce qui est acceptable et de ce qui ne l'est plus ; en cela nos craintes définissent finalement ce qu'est l'insécurité et ce qu'est la violence. Enfin, nos préoccupations expriment l'inquiétude sociale, morale et politique à voir notre « identité collective »¹⁴⁷ s'affaiblir face à l'émergence de nouvelles formes de contestation radicale et face à la tentative de groupes sociaux à s'ériger en communautés alternatives au projet national.

De quels maux sociétaux la violence est-elle finalement le symptôme ? Que révèlent certaines manifestations de violence sur le rapport à la norme et à l'Etat ? En quoi certains modes de contestation fracturent-ils notre modèle de société et notre contrat social ?

¹⁴⁷ ROCHE, *L'insécurité : entre crime et citoyenneté*, Déviance et société, 1991, vol.15, n°3, p.312.

III/ La violence comme « révélateur » social ou comme témoin de la « dé- civilisation » de la société ?

Une nouvelle définition de la violence

Les auteurs et philosophes se sont interrogés dès l'Antiquité sur l'origine de la violence chez l'homme. L'homme est-il intrinsèquement, originellement, un être violent ? La pensée grecque a ainsi développé la notion d'*hybris* (ou *hubris*) qui « signifie la violence injuste, l'insolence et l'outrage, c'est-à-dire la démesure dans les paroles et dans les actions »¹⁴⁸. Cette propension à l'excès et à la passion violente est décrite comme le propre de l'homme dans la mythologie grecque. On pense à l'*Illade* d'Homère qui met en scène l'*hybris* d'Achille lors de la guerre de Troie, quand celui-ci massacre des Troyens et outrage le cadavre d'Hector responsable de la mort de son ami Patrocle.

« Constitutive de la nature l'âme » selon Platon, l'*hybris* est une énergie qui habite l'homme sous différentes formes « pareille à une hydre », ce qui l'amène « à comparer l'âme humaine à un monstre polycéphale ». « L'image de la monstruosité humaine évoque la multiplicité

148 MATTEI Jean-François, in MARZANO [dir.], Op. Cit., p.654.

des pulsions qui poussent à l'excès en étouffant l'homme de l'intérieur »¹⁴⁹. Cette idée d'une démesure intrinsèque à l'homme traversera les époques, en étant d'abord reprise par Nietzsche : « la mesure nous est étrangère, reconnaissons-le ; notre démangeaison, c'est justement la démangeaison de l'infini, de l'immense »¹⁵⁰. Albert Camus enfin, dans *L'homme révolté*, exprime ce tiraillement de l'homme entre passions violentes et raison : « la démesure garde toujours sa place dans le cœur de l'homme »¹⁵¹.

Cette *hybris* qui gouverne nos actes violents doit être condamnée au nom de la justice, notion née avec le terme grec *Dikè*. Dans la mythologie grecque, cette justice était allégoriquement rendue par le châtement des dieux, seuls capables de rétablir l'équilibre perturbé et de réparer l'outrage. *Dikè* est étymologiquement « l'instance juridique qui « montre » et qui « dit » le Droit »¹⁵². Dès la civilisation grecque est donc formulée cette notion fondamentale d'une nécessaire justice des hommes pour régler les différends entre eux et faire appliquer la Loi. L'institution d'un système judiciaire sera à la base de la formation des cités puis des Etats. Cette organisation sera elle-même dotée d'une

149 Les citations du paragraphe sont extraites Ibid., p.658.

150 *Par-delà bien et mal*, paragraphe 224, citation de Nietzsche extraite Ibid., p. 659.

151 *L'homme révolté*, chapitre V, citation de Camus extraite Id.

152 Ibid., p.655.

force de coercition légitime seule à même **d'enrayer toute violence illégitime du peuple, au mieux en la dissuadant ou tout au moins en la réprimant, et d'en réparer les conséquences** pour les victimes et la société.

Pourquoi la violence continue-t-elle **d'exister dans ce cas**? Les institutions ont-elles failli dans la régulation de notre *hybris* et dans leur fonction de contrôle social ?

Les manifestations de violence **n'ont jamais été** aussi présentes dans les discours, les représentations médiatiques et les préoccupations de la population. On note **d'ailleurs que nous nous focalisons sur des** manifestations différentes suivant les époques : violences urbaines dans les années 80, terrorisme dans les années 90 et 00, de nouveau violences urbaines en 2005, et en simplifiant, terrorisme islamiste et violences domestiques et sexuelles ces dernières années. Yves Michaud parle de « **l'aspect performatif** » de la violence dès lors qu'**à travers la valeur qu'on lui attribue** « on agite une menace, dénonce un péril ou fait **l'éloge d'une forme d'action** ». **En cela, l'intérêt** croissant pour le thème de la violence est le « symptôme des problèmes sociaux et des peurs **qui trouvent ainsi à s'exprimer** ». « **L'évolution de** ce que recouvre le thème de la violence est donc un bon indicateur de la situation sociale et de la manière dont elle est perçue ».

Nos sensibilités évoluent, nous l'avons déjà vu, mais le contrôle social évolue lui aussi et est confronté à des difficultés multiples, tandis que les citoyens formulent de plus en plus d'exigences à l'égard de l'Etat dans sa mission de protection de la société. « La violence opère ainsi comme révélateur »¹⁵³ d'une société fracturée et menacée, d'un Etat affaibli dans son autorité et d'une nature humaine toujours en proie à l'*hybris*.

A/ Fractures et communautarismes : la perte de ce qui faisait Nation

« Archipelisation » de la société française et colère des exclus

Dans son livre *L'archipel français* paru en mars 2019, l'analyste politique Jérôme Fourquet¹⁵⁴ dresse un constat aussi implacable que méticuleux sur l'état d'atomisation de notre société. L'ouvrage a été publié dans le contexte du mouvement de contestation populaire des Gilets Jaunes, né en octobre 2018 et dont la

153 Toutes les citations du paragraphe sont extraites de MICHAUD, *Définir la violence*, Les cahiers dynamiques, 2014, Vol.2, n°60, pp.35-36.

154 FOURQUET, *L'archipel français, naissance d'une nation multiple et divisée*, Seuil, 2019, 379 p. La notion « d'archipelisation » de la société française figure en quatrième de couverture.

mobilisation violente se poursuivait au mois de mars 2019 à Paris et dans de nombreuses villes de province.

Croisant de nombreuses données, il démontre comment la société française **s'est** inéluctablement et irrémédiablement fragmentée à la fin des Trente Glorieuses et dans les années 80. Les clivages traditionnels qui **structuraient notre société, qu'il appelle** la « matrice catholique » et la « matrice républicano-laïque », ont volé en éclats face à la pression de plusieurs phénomènes : « avec le déclin accéléré du catholicisme suivi de **l'effondrement de la contre-société communiste, c'est tout l'édifice idéologique de la société française qui s'est trouvé** déstabilisé »¹⁵⁵. Plusieurs fragmentations ont suivi :

- contestation et perte d'**influence des** grands médias historiques tels que TF1, **Le Monde, L'Express ou L'Obs, au profit de** médias numériques alternatifs ;
- essor des théories du complot et remise en cause du cartésianisme et de la preuve scientifique, en particulier chez les jeunes générations ;
- **primauté à l'individualisme et volonté de** distinction à la norme culturelle.

Ces différents phénomènes ont conduit à la « dislocation de la matrice culturelle commune

155 Ibid., p.73.

aboutissant à l'archipelisation de la société française »¹⁵⁶.

A ces fragmentations idéologiques et culturelles, s'ajoutent un « mouvement de séparatisme social » qu'on pourrait qualifier de double puisqu'il émane à la fois d'une « sécession des élites »¹⁵⁷ (séparatisme par le haut) et d'un « affranchissement des catégories populaires »¹⁵⁸ (séparatisme par le bas).

Avec l'augmentation du nombre de diplômés de l'enseignement supérieur (environ 20% des plus de 25 ans¹⁵⁹), les élites se sont progressivement autonomisées d'un point de vue culturel. Leur recherche de réussite professionnelle pour elles-mêmes et leurs enfants les ont poussées à investir depuis 30 ans dans l'enseignement en milieu privé et à s'installer au cœur des métropoles, lieu d'attractivité économique et d'un marché de l'emploi qualifié (phénomène de gentrification). Autant de logiques qui ont conduit à la raréfaction des relations de proximité avec les classes populaires, à une moindre mixité sociale à l'école publique et à l'éviction des classes populaires vers les

156 Ibid., p.92.

157 Ibid., p.93.

158 Ibid., p.119.

159 Si 25% des plus de 25 ans sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur, seuls 10,1% de la population occupent la catégorie socioprofessionnelle « cadres et professions intellectuelles supérieures » en 2019, selon l'Insee.

périphéries. Enfin, à cause de cette séparation spatiale, les élites ont développé une **incompréhension grandissante à l'égard des** préoccupations politiques et sociales des classes populaires. Cette catégorie est souvent présentée comme « gagnante » de la mondialisation et donc plus encline à adopter des positions politiques libérales. Le fossé idéologique et politique est tel que les élites ne prendront conscience de cette « déconnexion »¹⁶⁰ **qu'avec le passage de Jean-Marie Le Pen au second tour de l'élection** présidentielle de 2002, candidat plébiscité par « la **France d'en bas** » selon les propos de Jean-Pierre Raffarin.

Parallèlement, et peut-être en réaction à cette « sécession des élites », les classes populaires se sont « affranchies du référentiel [culturel] traditionnel ou des tendances et des modes provenant du sommet de la pyramide sociale »¹⁶¹. Le choix de prénoms anglo-saxons très en vogue parmi les catégories populaires dans les années 80 à 90 montre que celles-ci ont puisé leurs sources vers un autre modèle culturel que la traditionnelle diffusion verticale des prénoms. Et, en superposant « la carte des Kevin et des Dylan » à la carte du vote Rassemblement National (ex-FN) **au second tour de l'élection** présidentielle de 2017, Jérôme Fourquet montre que cette contre-culture a émergé en un

160 Ibid., p.109.

161 Ibid., p.122.

affranchissement politique à l'égard du clivage électoral droite/gauche traditionnel. Cette catégorie sociale est souvent présentée comme « perdante » de la mondialisation. Victime de ses externalités négatives, elle est plus encline à soutenir des positions politiques de défense des intérêts nationaux.

A l'île des élites et à l'île des catégories populaires, il convient d'ajouter d'autres îles qui ont émergé avec le renforcement d'identités régionales, en Bretagne et en Corse avec un engouement nationaliste récent.

A travers l'étude des prénoms masculins d'origine arabo-musulmane donnés à la naissance¹⁶², Jérôme Fourquet met également en lumière le poids et la dynamique démographiques de ce groupe social : « les enfants portant un prénom les rattachant culturellement et familialement à cette immigration représentaient 18,8% des naissances en 2016, soit une naissance sur cinq »¹⁶³ avec une forte accélération depuis les **années 2000. Il met en balance l'attachement culturel et/ou religieux de ces familles et « une forme de réaction identitaire face à une stigmatisation fréquente et à des situations de**

162 Etude réalisée à partir de la base de données de l'INSEE, méthodologie de l'auteur précisée Ibid., p.134.

163 Ibid., p.136.

discriminations réelles»¹⁶⁴ vécues par les porteurs de ce type de prénoms. Ces populations sont elles-mêmes de cultures ethniques très diversifiées et ne constituent donc pas un groupe social homogène. Leur répartition sur le territoire est également **inéga**le, ce qui montre que **l'éclatement culturel** de notre société ne se vit pas avec la même réalité et la même intensité partout en France.

Et si une partie de ces populations de culture arabo-musulmane **s'intègre** parfaitement dans la **sphère politique**, l'enseignement supérieur ou encore les grandes entreprises, on constate toutefois « une endogamie persistante, voire en progression, dans certains milieux et territoires ». **Tout d'abord, le modèle** familial patrilinéaire, dominant dans les pays du Maghreb, maintient une pression sur les enfants, en particulier les filles, à perpétuer ce schéma (mariage au sein de la communauté arabo-musulmane et installation du jeune couple au plus près de la famille). Avec la stagnation économique des années 80, ces populations ont également été plus touchées socialement et davantage amenés à rester dans le quartier **d'origine, faisant naître une forme de ressentiment à l'égard de la société française**. Dans le même temps, la mixité de ces quartiers diminuait avec le départ de populations non **issues de l'immigration pour des raisons** sécuritaires (émeutes urbaines, développement

164 Ibid., p.139.

des incivilités et des activités criminelles). Le nombre de mariage mixte a fortement diminué depuis le début des années 2000. L'endogamie familiale s'est alors muée progressivement en une « endogamie communautaire et religieuse »¹⁶⁵.

Cette tendance au repli identitaire s'illustre par « un regain de religiosité » et « une plus grande fréquence et observance des signes de religiosité dans la population de confession ou d'origine musulmane »¹⁶⁶ depuis les années 2000. Cette tendance n'est toutefois pas généralisée puisqu'on observe dans le même temps une forme de sécularisation sur certains territoires. Différents événements ont conduit, en réaction, à cette crispation identitaire : **hostilité à l'islam** suite aux attentats du 11 septembre 2001 sur le sol américain, vifs débats autour de la loi interdisant le port du voile à l'école en 2004. La propagande islamique s'est quant à elle diffusée entre 1995 et 2000 via l'implantation de premiers groupes salafistes dans les banlieues. Peu à peu, par son endogamie persistante et son regain identitaire, le groupe social arabo-musulman en est venu à former une île de **l'archipel France**.

Ainsi notre société s'éclate progressivement en un chapelet d'îles

165 Ibid., p.159.

166 Ibid., p.163.

relativement proches par la distance comme par leur histoire commune. Chaque île est constituée d'un groupe social « ayant [son] propre mode de vie, des mœurs bien à eux et parfois une vision du monde singulière ». Leurs habitants se tiennent les plus souvent à l'écart des uns des autres. Ainsi « ces îles partagent certes des traits culturels communs, mais présentent chacune une forte singularité. Au fil du temps, l'insularité a ainsi altéré la matrice commune ». Jérôme Fourquet parle d'un « processus d'autonomisation » qui peut faciliter la tentation du « repli identitaire »¹⁶⁷.

« Nous sommes passés d'une société en silo à une société en millefeuille, dans laquelle les différentes strates ne communiquent plus entre elles »¹⁶⁸. Jérôme Fourquet tente d'éclairer la classe politique – et l'ensemble de la société – sur les bouleversements culturels, idéologiques et politiques qui se sont produits dans notre société depuis les années 80 afin que nous sortions d'une « posture de déni qui a donné du carburant aux extrémistes depuis des années »¹⁶⁹. En effet, la fragmentation de la société française crée l'incompréhension des « gagnants » et le ressentiment des « perdants ».

167 Toutes les citations de ce paragraphe sont extraites de FOURQUET, *L'archipelisation de la société française*, Commentaires, 2019, Vol.2, n°166, p. 439.

168 MAHRANE Saïd, *Le grand bouleversement français*, dossier, Le Point, 28/02/2019, p.25.

169 Ibid., p.30.

Ce ressentiment peut se traduire sous la forme **d'un repli qu'on observe au sein d'une partie des familles d'origine arabo-musulmane** et sous la forme **d'une colère qui s'est notamment exprimée lors du mouvement de contestation des Gilets Jaunes.**

« **L'archipelisation** » de notre pays est donc porteuse de tensions sociales et identitaires qui **peuvent s'exacerber rapidement, notamment** au sein des classes populaires. Reléguées dans la « France périphérique »¹⁷⁰ et confrontées à une fragilité économique et sociale, « ces îles populaires ou périphériques ressentent ce dédain et cette morgue [des élites]. Sur ce **terreau prospèrent un sentiment d'abandon et une colère sourde** ». Au mouvement des Bonnets Rouges de Bretagne, opposés à la mise **en place d'une écotaxe sur le réseau routier breton**, a succédé le mouvement de **contestation des Gilets Jaunes qui a d'abord dénoncé la cherté des carburants avant d'étendre leurs revendications à d'autres mesures économiques jugées inégalitaires.** Ces « laissés pour compte » ont plus globalement exprimé une « dissidence politique »¹⁷¹ sous la **forme d'un rejet des élites et de la classe dirigeante.**

170 Notion au cœur de la thèse de Christophe GUILLUY, *Les métropoles et la France périphérique*, Le Débat, 2011, Vol.4, n°166, pp.42-52.

171 FOURQUET, Op. Cit., p.440.

Malgré le jusqu'aboutisme d'une minorité violente appelant à renverser le pouvoir en place, « cette jacquerie en jaune fluo a fortement mobilisé la France rurale et périurbaine »¹⁷² **sans vraiment trouver d'échos dans les métropoles, rassurant les élites et les dispensant d'avoir « à tirer les conséquences de la venue au monde d'une France aux contours et aux ressorts nouveaux, une nation multiple et divisée ».**¹⁷³ Le mouvement des Gilets Jaunes, qui a pourtant été un coup de semonce pour les élites, **n'a pas permis de comprendre collectivement en quoi cette nation éclatée est porteuse d'une violence aussi imprévisible qu'inéluctable.**

*« L'écosystème islamique » :
l'ennemi intérieur*

L'analyse de Jérôme Fourquet met en avant un renforcement de la pratique religieuse par une partie des personnes d'origine arabo-musulmane. En soi, ce « regain de religiosité » ne pose aucun problème dès lors qu'il s'inscrit dans une démarche spirituelle qui ne contrevient pas aux principes de laïcité. Mais cet islam est menacé par un islamisme qui **s'érige** en modèle culturel, en norme sociale et en idéologie

172 Id.

173 Ibid., p.441.

politique concurrents de la République, et ce sur des pans entiers du territoire français.

Dans son livre, *Les territoires conquis de l'islamisme*, Bernard Rougier¹⁷⁴ raconte en effet « la prise de pouvoir des islamistes sur l'islam » où comment un courant minoritaire littéraliste et rigoriste de l'islam a essaimé à la fin des années 90 depuis la péninsule arabique et le pourtour méditerranéen pour s'implanter de manière ciblée et délibérée dans les banlieues françaises. Il définit l'islamisme comme étant « le refus assumé de distinguer l'islam comme religion, l'islam comme culture et l'islam comme idéologie, ainsi que par le souci de soumettre l'espace social, voire l'espace politique, à un régime spécifique de règles religieuses promues et interprétées par des groupes spécialisés »¹⁷⁵.

Cet islamisme a peu à peu bâillonné l'expression d'un islam pluriel favorable à l'intégration républicaine des musulmans dans la société française. Il a ainsi favorisé **l'émergence d'un** discours communautaire radical, défensif dans la fidélité à un héritage ethnique et culturel, et offensif dans **la promotion d'une idéologie** alternative à la République. Cette expansion islamique nous permet de comprendre pourquoi, en 2016, « presque un tiers des

174 ROUGIER Bernard [dir.], *Les territoires conquis de l'islamisme*, PUF, 2021 (2ème édition et mise à jour), 468 p. L'expression « écosystème islamique », qui sert de titre à cette sous-partie, y est développée p.36.

175 Ibid., p.29.

personnes se réclamant de l'islam « ont adopté un système de valeurs clairement opposé aux valeurs de la République »¹⁷⁶ mais aussi comment en est-on arrivé à ce que « 74% des Français musulmans de moins de 25 ans **affirment placer l'islam avant la République** » contre 25% des plus de 35 ans¹⁷⁷.

Cette conquête de territoires déjà fragilisés par des difficultés économiques, une faible mixité sociale et une délinquance endémique, a été facilitée par le ressentiment **d'une partie de ses habitants à l'égard du système français, jugé inégalitaire**. Les courants islamiques ont en effet prospéré en diffusant un discours de rupture avec la société française et ce modèle **s'est progressivement imposé** dans le quotidien des habitants.

Ils se sont fortement impliqués dans la vie locale, associative et caritative, pour proposer des activités de socialisation, respectueuses de la norme islamique, donc alternatives aux normes républicaines. La vie religieuse a alors **rapidement investi l'espace public pour s'inviter dans les clubs sportifs non mixtes (clubs de boxe et terrains de football), dans l'alimentation (supermarchés hallal, restaurants kebab), dans la**

176 L'estimation provient d'un rapport de l'Institut Montaigne de 2016 cité Ibid., p.16.

177 L'estimation provient d'un sondage IFOP et de la Fondation Jean Jaurès du 2 septembre 2020 cité Id.

mode (étals de marché, boutiques de vêtements féminins conformes aux prescriptions du **Coran**), dans les loisirs (interdiction de l'alcool, vente de livres confessionnels) et dans **l'éducation** (écoles confessionnelles hors contrat, **centres culturels proposant d'étudier** les textes sacrés).

Le secteur numérique a également été investi **pour offrir des sources d'information conformes** aux préceptes coraniques ou pour proposer des moyens de socialisation internes à la communauté. Par ces mécanismes de contrôle social, « **L'écosystème islamique** » impose donc à son public un quotidien et une vision du monde islamiques. Ceci amenait Bernard Rougier, en 2019, à conclure : « notre système français repose sur une dimension libérale, à savoir la démocratie, et sur une dimension républicaine, le bien commun. Les islamistes utilisent la dimension libérale pour nier la dimension républicaine. Ils opposent à la République un bien commun islamique, qui remplace la fraternité et les formes de solidarité nationale »¹⁷⁸.

Cette conquête s'est réalisée par quatre forces historiquement différentes de l'islamisme rigoriste que sont les courants *frériste* (Frères

178 MAHLER et PETREAU, *Bernard Rougier : « Le phénomène islamiste n'a pas été étudié en France »*, Le Point [en ligne], le 09/10/2019, mis à jour le 03/01/2020.

musulmans), *Tabligh*, salafiste et djihadiste. **Ceux-ci s'opposent dans une logique concurrentielle pour dominer le paysage local.** Mais « chacun affiche une solidarité interne de principe face aux diverses menaces provenant **de l'extérieur (laïcité, « islamophobie », féminisme, théorie du genre, etc.)** »¹⁷⁹.

Le mouvement des Frères musulmans, né en Egypte en 1928, est un mouvement politique qui entend, par ses logiques lobbyistes et de pression nationales et locales, défendre les intérêts de la communauté islamique et **promouvoir l'identité musulmane.**

Le courant *Tabligh*, crée en 1927 dans les Indes britanniques, est un mouvement prosélyte quiétiste qui avait pour objectif de ramener à la **religion les populations d'origine populaire.** Le mouvement insiste sur **l'observance stricte des préceptes du Coran tout en se maintenant à l'écart de la vie politique jugée impure.**

Le mouvement salafiste se réfère aux « pieux ancêtres » (traduction de *salaḥ*) et entend **revenir, par l'étude littérale approfondie des textes sacrés et l'observance stricte des injonctions coraniques, à « la pureté d'un islam »**¹⁸⁰ originel. Plaçant les lois religieuses au-dessus des lois humaines, il impose aux croyants

¹⁷⁹ Ibid., p.29.

¹⁸⁰ ROUGIER [dir.], Op. Cit., p.32.

de souscrire à « **l'allégeance et au désaveu** »¹⁸¹ en rompant avec la société jugée mécréante.

Enfin le mouvement djihadiste, idéologie apparue durant le conflit afghan dans les années **80**, s'inscrit dans cette même observance des textes sacrés et de primauté des lois religieuses. Il **prône également l'emploi des armes pour défendre l'islam**. Al-Qaida et Daesh en représentent les deux courants, le premier **accordant la priorité à la défense de l'islam** face aux agressions extérieures et le second plus offensif visant à « établir la loi de Dieu ici et maintenant, en éliminant tout élément impur **sur la terre de l'islam** »¹⁸².

Pour aller plus loin encore, Bernard Rougier met en avant une forme de « continuum idéologique »¹⁸³ entre les différents courants : les croyants sensibilisés par les prosélytes *Tablighi* seront plus réceptifs à la pensée salafiste, **notamment dans l'approfondissement de l'étude des textes**. Les croyants salafistes, par la rupture comportementale **qu'ils** doivent adopter avec la société jugée mécréante sont sensibles à la dimension politique « subversive »¹⁸⁴ du salafisme. Ils seront donc eux-mêmes plus influençables à la rhétorique

¹⁸¹ Ibid., p.34

¹⁸² Ibid., p.36.

¹⁸³ MAHLER et PETREAULT, *Les territoires conquis de l'islamisme*, interview de Bernard Rougier, *Le Point*, n°2471, 02/01/2020, p.48 ;

¹⁸⁴ ROUGIER [dir.], *Op. Cit.*, p.35.

guerrière du djihadisme visant à renverser par les armes ce système jugé impie.

Cet « écosystème ne prône pas la lutte armée sur le sol français mais entretient une logique de rupture avec la société globale et ses institutions »¹⁸⁵ **pouvant aller jusqu'à la rupture ultime, celle du terrorisme.** Ainsi, la « violence symbolique impitoyable contre la société française »¹⁸⁶ du salafisme « crée **les conditions idéologiques d'un nouveau type de violence : la violence normative** »¹⁸⁷ djihadiste. Cette porosité explique comment, dans la trajectoire de vie des **auteurs d'attentats terroristes** en France, nous retrouvons cet itinéraire de socialisation passant du salafisme au djihadisme. Bernard Rougier bat ainsi en brèche la théorie du « loup solitaire », **celle d'une radicalisation individuelle des auteurs d'attentats**, en démontrant que **c'est bien « l'écosystème islamique »** à la fois défensif et offensif qui est **au cœur du passage à l'acte** terroriste.

L'islamisme s'inscrit par ailleurs dans une porosité entre délinquance et radicalisation. La prison joue un rôle moteur dans la conversion à l'islam et la recherche de rédemption religieuse, dans un contexte de forte pression entre codétenus. Par ailleurs, les réseaux criminels que

¹⁸⁵ Ibid., p.38.

¹⁸⁶ MAHLER et PETREAUULT, Op. Cit, pp.48-49 ;

¹⁸⁷ ROUGIER [dir.], Op. Cit., p.38.

ces délinquants ont pu fréquenter par le passé **facilitent l'obtention de moyens**. Enfin, la **désinhibition d'auteurs** déjà condamnés à des faits de violence semble également jouer un rôle **dans le passage à l'acte** terroriste. Cette même porosité **se retrouve à l'échelle des** quartiers, fortement touchés par les trafics de stupéfiants, voire **d'armes**. Ces activités sont tolérées « tant **que les clients sont des mécréants ou qu'une** part des recettes est versée à certaines mosquées. Le discours visant à légitimer la violence contre la société mécréante est très présent »¹⁸⁸.

Véhiculant un discours de rupture à l'égard de la République, Bernard Rougier montre comment **l'islamisme se pose en victime d'une islamophobie systémique dont se rendrait coupable l'Etat**. **L'islamisme a d'ailleurs** trouvé un allié de circonstance dans certains groupes indigénistes et décoloniaux. Ces mouvements, très hétérogènes, se veulent résolument pacifistes, excluant toute action violence directe contre des institutions jugées racistes, **reflet de l'époque coloniale de la France**. La mouvance indigéniste et décoloniale et **l'islamisme convergent par intérêt** politique dans la dénonciation commune de **l'islamophobie, brandie dès qu'une critique de l'islamisme point** : « les premiers offrent aux seconds un argumentaire pour discréditer l'Etat.

¹⁸⁸ PETREAU, *Bernard Rougier* : « *Les islamistes mobilisent la base* », Le Point [en ligne], le 22/10/2020 ;

Et, de leur côté, les décoloniaux s'intéressent aux salafistes car ils ont la conviction qu'ils sont la voix des quartiers »¹⁸⁹.

Par la création de « causes islamiques »¹⁹⁰ qui **doivent démontrer l'offense faite à l'islam et la persécution des musulmans, l'islamisme entend attiser la haine contre l'Etat**. Les derniers attentats commis sur notre sol illustrent comment l'exploitation d'événements isolés de l'actualité a permis d'instrumentaliser des individus déjà influencés par le discours islamiste. C'est notamment le cas de l'assassinat de Samuel Paty, professeur d'histoire-géographie, le 16 octobre 2020. Lors d'un cours d'enseignement civique qu'il donnait chaque année, celui-ci a proposé à ses élèves de discuter de liberté d'expression en montrant deux caricatures du prophète publiées par Charlie Hebdo. Une polémique, montée de toute pièce par un parent d'élève, membre d'une association islamiste, a suscité une vague d'indignation, au nom d'un acte offensant l'islam. « Les faits ont subi une distorsion idéologique pour correspondre à un récit de persécution » à l'égard de la communauté musulmane. Cette agitation sur les réseaux sociaux a été appuyée par un membre d'un collectif frériste puis largement relayée par la mosquée de Pantin. Tout ceci a finalement légitimé le passage à l'acte d'un jeune français

¹⁸⁹ MAHLER et PETREAU, Op. Cit., p.50.

¹⁹⁰ ROUGIER [dir.], Op. Cit., p.42.

d'origine tchétchène. Les « individus s'autosaisissent au nom d'une moralité islamiste sur fond d'indignation organisée et véhiculée par les réseaux sociaux »¹⁹¹ sans qu'il ait été nécessaire à son auteur d'avoir fait allégeance à une organisation djihadiste terroriste. Cet islamisme à l'ambition séparatiste porte donc en germe la violence. A la violence symbolique du salafisme et à la haine attisée contre un Etat jugé islamophobe, les discours peuvent aisément résonner comme un appel à la violence terroriste parmi les individus déjà insérés dans « **l'écosystème islamique** ».

La perte du sens commun à l'origine de la montée des inquiétudes

Dans son ouvrage, Jérôme Fourquet éclaire la montée de l'individualisme dans notre société moderne. Il illustre ce phénomène avec la multiplication du nombre de prénoms donnés aux nouveau-nés : environ 2000 prénoms différents étaient donnés chaque année au lendemain de la seconde guerre mondiale, puis environ 4000 prénoms différents en 1960 et jusqu'à 13000 prénoms différents ont été donnés en 2016. Le phénomène a démarré durant le baby-boom mais s'est considérablement accéléré à partir des années 80 comme « le symptôme d'un début

¹⁹¹ PETREAUULT, Op. Cit.

d'affaiblissement du socle et des cadres culturels communs qui avaient prévalu pendant des siècles ». Les individus entendent s'affranchir de la tradition et se distinguer de la norme. L'engouement pour les prénoms rares (donnés moins de trois fois dans l'année au sens de l'Insee) procède d'une même logique depuis les années 90.

Cet individualisme s'est forgé au contact de l'avènement d'une société de consommation durant les Trente Glorieuses, parallèlement au déclin de la pratique religieuse en France qui insistait sur le rapport à l'autre et non sur le rapport à soi. Selon Michel Wieviorka, cet individualisme « conjugue deux logiques, l'une et l'autre susceptibles de peser éventuellement sur les formes contemporaines de violence ». La première logique est celle du « désir de participation individuelle à la modernité » et d'accéder aux plaisirs du consumérisme mais aussi aux droits à la santé, à l'éducation et aux produits culturels. La seconde logique est celle de l'autodétermination des individus, « du souci de chacun de construire sa propre existence » en autonomie par rapport aux règles, traditions et normes régissant la vie en collectivité. Ces deux logiques peuvent encourager la violence :

- la violence peut apparaître comme un moyen légitimé par l'individu de parvenir à ses fins, donc d'obtenir un bien désiré. On trouve ici une cause à l'accroissement

de la violence acquisitive et des prédatations depuis les années 50 ;

- la violence peut signifier une « quête et production de sens » dans la recherche **d'autonomie de l'individu face à la vie** en société. Elle est alors pour la personne « **l'expression d'une subjectivité interdite** » dans « une existence où elle se sent niée ».

La mondialisation renforce donc la fragilité de **l'individu confronté à la difficulté « d'être à la fois consommateur et producteur de son existence, efficace et rationnel d'un côté, autonome et distancié par rapport aux normes d'un autre côté »**¹⁹².

Cette angoisse des temps modernes est **au cours de l'ouvrage de Hugues Lagrange, *Les maladies du bonheur***. Constatant depuis les **Trente Glorieuses l'augmentation des** pathologies psychiques en Occident, telles que les addictions, dépressions et troubles du comportement, il suggère que ce mal-être actuel provient de la modernité elle-même. Cette modernité nous aurait en effet érigés en individus coupés de nos modèles culturels et sociaux traditionnels. La famille, les relations de communauté et la pratique de la foi religieuse

192 Toutes les citations du paragraphe sont extraites de WIEVIORKA, Op. Cit., pp.65-67.

remplissaient ce rôle d'amortisseur social pour l'individu aujourd'hui seul.

L'individu moderne serait dans une tension permanente entre la quête de liberté et l'affirmation d'une égalité que notre auteur décrit comme paroxystique. Et « l'exacerbation de ces deux tropismes provoque une oscillation instable »¹⁹³ qui occasionne une souffrance mentale de l'homme mis face à ses responsabilités. Pourtant ce « vertige de la liberté dans un monde qui a privé les hommes de soutiens microsociaux »¹⁹⁴ est un leurre. Tout comme l'égalité des aptitudes de chacun à réussir relève également de l'hypocrisie selon lui. Cette affirmation d'une égalité des chances en fait inaccessible est donc porteuse d'une déception à même de générer des comportements violents. Et ces deux objectifs, liberté et égalité, chacun inatteignables, et irréconciliables entre eux, ne peuvent que créer **cette anxiété de l'homme face à la société, voire** son agressivité en réaction à ses frustrations.

Selon lui, la violence est bien une de ces maladies du bonheur et les manifestations de la violence sont « des dérives de la liberté ». Ces violences sont « révélatrices d'une perte de souci du bien commun au nom d'une

193 LAGRANGE Hugues, *Les Maladies du bonheur*, PUF, 2020, p.12.

194 Id.

absolutisation de la liberté »¹⁹⁵. L'individu moderne se caractérise par des « aspirations très contradictoires » **puisqu'il demande à la fois une protection de la part des autorités mais dans le même temps il refuse de se soumettre à ce qu'il considère être une privation de sa liberté.** Cette contradiction illustre la primauté accordée à la liberté sur la vie. La rupture avec la norme, par la violence au besoin, est donc une revendication de liberté **par l'individu. Pourtant,** le contrôle social et la norme sont les conditions **essentielles à l'autonomie de l'individu. Celui-ci ne peut effet expérimenter sa liberté que dans le rapport à l'autre,** « la valeur des liens partagés et le sens du bien commun »¹⁹⁶ **aujourd'hui perdus.**

La perte du sens commun est un enjeu **fondamental à l'échelle de notre nation,** alors **que nous ne sommes aujourd'hui plus en mesure de définir nous-même ce qui nous constitue collectivement comme nation.** Le philosophe François-Xavier Bellamy¹⁹⁷ nous alerte sur les **dangers de cette perte d'identité collective :**

195 LE FOL Sébastien, *Hugues Lagrange : « une perte de souci du bien commun »*, interview, Le Point, n°2507, 10/09/2020, p.36 ;

196 Les citations du paragraphe sont extraites Ibid., p.37.

197 BELLAMY François-Xavier, *Que voulons-nous encore défendre ?*, conférence donnée le 21/01/2021 à l'Ecole de Guerre, enregistrement disponible sur You Tube, voir URL en bibliographie.

« nous ne savons plus nous voir comme un nous ». Evoquant la « liquéfaction des liens qui unissent les personnes », la « solitude comme grand mal de notre temps » et la « relation à l'existence ramenant tout à l'intérêt individuel », il montre lui aussi comment « la vie individuelle devient le seul tout possible ».

Pis encore, nous avons progressivement nié notre héritage historique et culturel. Dans un environnement où la menace n'est plus tant extérieure qu'intérieure (défi de l'intégration des immigrés, radicalisation et terrorisme issus de notre propre jeunesse), il y voit un risque « d'effondrement intérieur de ce que nous avons en commun ». Il parle de cette fragilité qui suscite l'inquiétude en nous : « savons-nous encore ce que nous avons à défendre ? Croyons-nous encore avoir en commun l'idée de ce que nous voulons défendre ? ». Selon lui, notre culture est bien cette « conscience de ce qui nous tient ensemble ». Or, notre culture a tendance à ne pas être vue comme une priorité, comme essentielle. Il en veut pour preuve le choix collectif de fermer les lieux culturels dans le cadre de la lutte contre la COVID-19 au nom de la préservation de besoins jugés eux essentiels aux Français. *In fine*, « ce vide que nous avons ainsi suscité ne peut manquer d'être rempli que par le contraire de la culture, c'est-à-dire la barbarie ». Il en conclut que « ce désintérêt pour la culture [au sens large de transmission aux générations futures],

nécessairement, devait être suivi d'une forme de retour et de résurgence de la violence parce que ce désintérêt [...] a laissé s'éroder en nous le sens de ce que nous avons en commun et de ce qui pouvait nous lier les uns aux autres »¹⁹⁸.

Mais la perte du sens commun est aussi **préjudiciable à l'échelle locale, celle du quartier ou du village, et elle participe non plus d'une inquiétude générale mais de l'expression d'un sentiment d'insécurité prégnant.** Nous avons déjà développé le lien de causalité entre faiblesse des relations de proximité, apparition **des incivilités, expression d'un sentiment d'insécurité** et montée des désordres (à la fois incivilités et délinquance), démontré par **Sebastian Roché à l'échelle du quartier.** La vie dans ces espaces collectifs est propice à **l'apparition « d'interstices », d'abord physiques** car ces espaces « sont dépourvus de règles **d'usage** »¹⁹⁹ mais aussi légaux lorsque le droit ne permet pas de répondre de manière satisfaisante à la question des incivilités ou même à la question de la délinquance juvénile. Ces interstices sont aussi organisationnels dans la mesure où les réponses apportées par les **acteurs privés et publics à l'insécurité ne sont pas suffisamment coordonnées** dans ces espaces. Au final, selon Roché, « les désordres se

198 L'intégralité des citations des deux paragraphes sont extraites Ibid.

199 ROCHE, Tolérance zéro ? Incivilités et insécurité, Op. Cit., p.184.

glissent dans ces interstices »²⁰⁰ physiques, légaux et organisationnels.

Et on peut étendre cette idée en montrant **comment, à l'échelle nationale, des interstices sociaux et relationnels se sont créés** au fur et à mesure de « l'archipelisation » de la société française et de la négligence pour notre culture comme héritage à transmettre. Et comme les désordres apparaissent dans les interstices locaux, la violence elle-même ne peut manquer **de s'insérer dans ces espaces laissés vides**, au risque de cimenter les relations entre des groupes sociaux éclatés.

Face à cette fragmentation de la société, à cet islamisme aux tendances séparatistes et à **la montée de l'individualisme, l'Etat tente de créer des moments de cohésion nationale. L'objectif est de susciter l'unité émotionnelle face à l'événement.** On pense aux manifestations d'ampleur au lendemain des attentats de janvier 2015 contre Charlie Hebdo et contre le supermarché Hyper Cacher. On pense aussi à la victoire de l'équipe de France de football aux championnats du monde en juillet 2018. Mais ces moments d'unité sont restés fugaces, artificiels peut-être, et n'ont pas réuni toutes les îles de l'archipel, mettant en lumière

200 Ibid., p.172.

une forme d'impuissance à agir de l'Etat²⁰¹. Ainsi, François Hollande alors président de la République reconnaissant qu'une « partition » du pays « est en train de se produire »²⁰². Ainsi Gérard Collomb, résumant la situation, à son départ sur le perron de la place Beauvau : « aujourd'hui, les Français vivent côte à côte ; demain, ils pourraient vivre face à face »²⁰³.

L'Etat, gardien des normes et garant du contrôle social, est fragilisé face à ces menaces intérieures. Pourtant, les exigences des citoyens à l'égard des institutions publiques n'ont jamais été aussi grandes, pour lutter contre le sentiment d'insécurité, et pour apporter des réponses à notre intolérance croissante à l'égard des désordres. A la perte d'efficacité de l'action de l'Etat, s'ajoute une contestation renouvelée à l'encontre même de l'autorité. La violence

201 FOURQUET, Op. Cit., pp.255-261. Dans son chapitre intitulé « 2015 : tout le monde n'a pas été Charlie », il montre que les régions ayant davantage voté pour Marine Le Pen aux élections présidentielles de 2012, symbole d'une France qui a « décroché », se sont nettement moins mobilisées dans les manifestations qui ont suivi les attentats. Et de même, les populations issues de l'immigration en particulier de culture musulmane étaient moins représentées dans les cortèges et se sont sentis, quantitativement « moins Charlie » dans les différents sondages réalisés.

202 Propos figurant dans le livre de DAVET Gérard et LHOMME Fabrice, « *Un président ne devrait pas dire ça...* », Stock, 2016, et cité in Ibid., p.371.

203 Id.

politique s'est bien réinventée et met au défi la puissance étatique.

B/ La remise en cause du monopole de la violence légitime de l'Etat

La violence légale et légitime de l'Etat selon Max Weber

Les théories classiques distinguent généralement trois formes de violence :

- la violence de l'Etat, qui est au cœur même de la constitution de cette entité moderne. Au sein des démocraties occidentales comme la France, cette violence est à la fois contenue et « masquée, mais n'en demeure pas moins toujours présente lorsque l'ordre est menacé »²⁰⁴ ;
- la violence dirigée contre l'Etat, celle de mouvements sociaux qui s'opposent à la puissance publique afin de porter leur vision politique ou social ;
- les violences interindividuelles, où l'Etat n'est pas visé en tant que tel mais bien concerné « dans la mesure où elles relèvent de son obligation de maintien de

204 CRETTEZ, Op. Cit., p.42.

l'ordre public »²⁰⁵, donc de contrôle social.

Les Etats modernes se sont fondés autour de la **constitution de moyens de puissance à l'égard** de menaces extérieures – armée professionnelle et pouvoir financier de lever une armée – et à **l'égard des soulèvements intérieurs** – police royale, en l'occurrence la Maréchaussée en France. « L'histoire même de la formation de l'Etat est celle d'une lente mais continue entreprise de dessaisissement du droit des seigneurs à la violence au profit d'une autorité centrale »²⁰⁶. En interne, il s'agissait bien de **soumettre des rivaux à l'autorité royale, seule disposant du pouvoir de lever l'impôt. Cet impôt** lui a assuré une capacité à constituer une armée et une force de police. Ces instruments de puissance ont su dissuader les seigneurs rivaux de **concurrencer l'autorité royale, et leur ont fait renoncer à la violence.**

« Tout Etat est fondé sur la force ». Si Trotski, cité par Xavier Crettiez²⁰⁷, entendait ainsi que **l'Etat dominait une classe prolétarienne exploitée, pour le compte d'une classe bourgeoise propriétaire, une idée aujourd'hui dépassée, on ne peut lui retirer que l'Etat** affirme ce monopole de la violence légitime comme étant ce qui le constitue originellement.

205 Id.

206 Ibid., p.44.

207 Id.

En 1919, Max Weber écrivait que l'Etat « ne se laisse définir sociologiquement que par le **moyen spécifique qui lui est propre [...] à savoir la violence physique.** De nos jours, la relation entre Etat et violence est tout particulièrement intime [...]. **Il faut concevoir l'Etat contemporain** comme une communauté humaine qui, dans les **limites d'un territoire déterminé [...] revendique** avec succès pour son propre compte le **monopole de la violence physique légitime.** [...] celui-ci passe donc pour l'unique source du droit à la violence »²⁰⁸.

Mais comment dès lors faire accepter à des rivaux et à la population ces instruments de puissance ? **Et comment faire pour qu'ils n'apparaissent pas comme arbitraires, illégitimes ?** En contrepartie à leur renoncement à la violence – celle de seigneurs contre leur roi et celle entre individus – **l'Etat a su s'imposer** comme une puissance protectrice des populations. Dans cette mission de protection, il use « de force et de contrainte »²⁰⁹ pour assurer la sécurité de tous et diffuser un sentiment de sûreté face à la violence. Peu à peu, et dans le même temps du processus de **civilisation des mœurs déjà évoqué, la violence**

208 WEBER Max, *Le savant et le politique*, Plon, 1963 [1919], pp.124-125, citation extraite de WIEVIORKA, Op. Cit., pp.71-72.

209 CRETTEZ note que les acteurs étatiques préférèrent ces mots à celui de violence « plus neutres politiquement », Op. Cit., p.45.

d'Etat est apparue comme légitime aux yeux du plus grand nombre. Elle repose en effet sur le **consensus collectif qu'une force est nécessaire** pour réprimer les comportements déviants aux **bonnes mœurs**, des comportements qui troublent l'ordre social tout entier.

Et c'est bien là le second pilier de la constitution des Etats modernes : l'avènement d'un Etat de droit. Cet Etat de droit se fonde sur un système judiciaire garant de la Loi et sur la définition de normes qui s'imposent à tous y compris à l'Etat lui-même. **La violence de l'Etat devient alors** doublement légitime. Xavier Crettiez distingue d'abord une « légitimité interne » qui repose sur la **légalité stricte de l'action violente menée par les instruments de puissance de l'Etat (on pense par exemple à une action de dispersion d'un attroupement par des gendarmes mobiles lors d'une manifestation interdite)**. Mais cette légitimité ne saurait suffire aux yeux de la **population si elle n'était pas assise sur une « légitimité externe »** qui repose sur « la conformité à des valeurs extra-systémiques, à des normes morales ou éthiques » propres à une époque. Cette conformité à l'éthique, si elle fait débat aujourd'hui, est quoiqu'il en soit assuré par le contrôle administratif et juridique exercé sur les instruments de puissance de l'Etat. On pense ainsi aux services d'inspection indépendants de la gendarmerie nationale, de la police nationale ou encore de l'administration.

Ce consensus collectif est donc au cœur de la force d'un Etat. Le philosophe Julien Freund le résumait ainsi : « **L'Etat vraiment fort est celui qui réussit à dissimuler la force dans les formes, dans les mœurs et les institutions sans avoir à la brandir sans cesse pour en menacer les membres ou les intimider [...]; en ce sens, la force est une assurance contre la violence** »²¹⁰. **L'Etat fort est celui qui parvient à « convaincre par le droit et la norme que chacun est censé avoir choisi. C'est le consensus plus que la force qui soumet le social à l'Etat »** avec cette idée inconsciente que le monopole de la violence par **l'Etat pourra à tout moment se matérialiser pour obtenir la soumission des plus récalcitrants.**

Ce rapport au droit est central dans la définition de la violence selon Emmanuel Kant. Celui-ci distingue la puissance (*Macht*) de la violence (*Gewalt*). La puissance « **désigne l'exercice légal et légitime de la force publique dans l'Etat de droit et, par extension, l'autorité souveraine de l'Etat** ». La puissance émerge dans la capacité à vaincre une résistance, un obstacle ou un autre force ou puissance. La violence quant à elle « **caractérise l'état naturel guerrier des hommes** ». « Elle est un exercice à la fois illégal (sans loi), illégitime (injuste, immoral) et un usage sans limite, sans frein, de la force ». Alors que la puissance légale et légitime se contient et **s'autorégule, la violence « obéit à une logique du**

210 FREUND Julien, *L'essence du politique*, Dalloz, réédition 2004, p.720, cité par CRETTEZ, Ibid., p.46.

paroxysme ». En cela « la violence est une force absolument libérée de toute loi »²¹¹. Xavier Crettiez en conclut que la violence d'Etat – qu'il nomme puissance - repose sur le respect du citoyen, « comme sujet de droit » ce qui la distingue fondamentalement de la « bestialité qui est celle de la violence privée où l'autre perd toute identité citoyenne. C'est le droit qui donne force à la violence d'Etat »²¹².

Un Etat débordé par des violences contestataires ?

De prime abord, la mondialisation, le libéralisme économique et financier, la libre circulation des personnes et de l'information semblent remettre en cause le cadre étatique de régulation des violences exercées à son encontre ou exercées entre individus. Ces phénomènes tendent certes à affaiblir les Etats-Nations en leur ôtant l'efficacité de certaines politiques publiques, en particulier économiques. Cet « effritement de l'Etat territorial »²¹³ trouve également ses causes dans les externalités négatives de la mondialisation

211 Les citations du paragraphe sont extraites de LEQUAN Mai, article Emmanuel Kant, in MARZANO [dir.], *Dictionnaire de la violence*, Op. Cit., pp.787-788.

212 CRETTEZ, Op. Cit., p.47.

213 WIEVIORKA, Op. Cit., p.49, reprend ici une expression de Ghassan SALAME.

sur les identités culturelles et les inégalités sociales qui incitent certains groupes sociaux « au repli communautaire ou à la rétractation **nationaliste, et d'autres – ou les mêmes – à la radicalité et à l'agressivité** »²¹⁴. Par exemple, les groupes contestataires altermondialistes, apparus dans les années 90 lors des premiers sommets économiques intergouvernementaux, **ne s'opposent plus à un Etat mais entendent lutter** contre un ordre international jugé corrompu. La déterritorialisation de cette violence met au défi la puissance étatique dans ses stratégies de lutte contre une violence et une idéologie qui débordent ses frontières et sa souveraineté.

Certains groupes contestataires français profitent également de ressources nouvelles **auprès d'autres organisations étrangères. Il peut s'agir de moyens financiers et de moyens matériels, de ressources idéologiques, ou encore d'une diaspora ethnico-culturelle.** De nombreux exemples illustrent cette internationalisation des mouvements de contestation qui semblent **déborder l'Etat. On pense ainsi aux mouvements écologistes radicaux** qui disposent de réseaux européens informels de militants capables de rejoindre successivement des zones de lutte **contre des projets d'aménagements du territoire en France.** Par ailleurs, les diasporas **jouent un rôle non seulement d'influence politique** sur le pays qui les accueille mais sont

214 Ibid., p.50.

parfois aussi impliquées dans des activités criminelles transnationales (ex. de filières criminelles issues de la communauté Rom ou d'origine albanaise). On peut enfin et surtout évoquer la mouvance djihadiste internationale qui nous donne cette impression d'une « mondialisation de la violence, ou [d'une] violence globale ». Pourtant, si le terrorisme islamiste s'inscrit dans une « vision du monde politico-religieuse de ce que devrait être le monde, celle d'un combat sans merci du bien contre le mal » qui transcende les frontières étatiques, la réalité du terrorisme est d'abord celle de « luttes localisées » « aux enjeux territoriaux très concrets ». Et ceci plaide donc pour la pérennité du modèle d'un Etat détenteur du monopole de la violence légitime. Cette globalisation des violences contestataires doit donc faire l'objet d'une prise de conscience « qui interdit de la penser dans le seul cadre d'un Etat [...] mais ne rend pas pour autant caduque la référence au cadre étatique »²¹⁵ que nous continuerons d'étudier.

Certains chercheurs estiment que la violence politique a aujourd'hui disparu. Ces mouvements politiques d'extrême-gauche ou d'extrême-droite qui structuraient la lutte idéologique contre l'Etat depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale ont en effet

215 Les citations de ce paragraphe sont extraites Ibid., p.52

pratiquement disparu dans leurs formes actuelles à la fin des années 80. Côté extrême-gauche, si **cette époque est révolue, c'est avant tout parce que la violence n'est plus autant « associée à une cause nationale »** ou à « un **projet d'émancipation collective par la violence** ». Côté extrême-droite, **l'idéologie nationaliste garde toute sa force**, relayée par certains partis politiques tels que le Rassemblement national (ex-FN) en France. Mais ces acteurs politiques ont toutefois pris leur **distance avec l'utilisation de la violence comme moyen d'atteindre leurs fins**.

Si ces grandes matrices de la violence politique **n'existent plus aujourd'hui, on note toutefois l'éclosion de nombreux mouvements identitaires**, luttant contre le « système » en **place au nom de la promotion d'identités ethniques, culturelles, religieuses et idéologiques**. Ces groupes contestataires ou identitaires sont bien nés en réaction à la mondialisation actuelle, dans une forme de **résurgence historique, pour promouvoir un projet et un idéal alternatifs à la société actuelle, s'il le faut en utilisant la violence**. Jean Baudrillard nous prévient : « au lieu de déplorer **la résurgence d'une violence atavique, il faut voir que c'est notre modernité elle-même, notre hypermodernité, qui produit ce type de violence et ces effets spéciaux dont le**

terrorisme fait partie lui aussi »²¹⁶. La violence **politique n'a donc pas disparu; elle s'est réinventée et s'exprime de manière différente** dans sa structuration, ses actions, et ses revendications à l'égard de l'Etat.

Xavier Crettiez distingue quatre motivations principales à ces groupes contestataires :

- une « **stratégie d'interpellation des pouvoirs publics** » où la visibilité de **l'action, par l'emploi d'une violence symbolique**, prime sur la déstabilisation du pouvoir (ex. actions de désobéissance civile d'Extinction Rébellion) ;
- une « stratégie de victimisation ou de scandalisation, permettant de mettre en scène la « répression du pouvoir » » ou ses carences à régler une problématique, souvent sociale (ex. actions de Droit au logement ou de groupes pro-migrants) ;
- une « stratégie de mobilisation » de groupes espérant rallier des sympathisants attirés par la « radicalité de leur posture » qui tranche avec **d'autres groupes jugés trop conciliants à l'égard du pouvoir** (ex. modes d'action des syndicats SUD et CGT) ;
- une « **quête d'autonomie** » de groupes libertaires cherchant à s'émanciper du

216 BAUDRILLARD Jean, *Le degré Xerox de la violence*, Libération, 02/10/1995, citation reprise Ibid., p.57.

« système » politique et capitaliste (ex. mouvements altermondialistes)²¹⁷.

Cette grille de lecture des stratégies poursuivies par ces groupes reste tout à fait pertinente pour la suite de notre exposé.

L'actualité politique et sociale nous fournit en effet de nombreux exemples de mobilisation de ces groupes contestataires. La mobilisation contre le projet de « Loi Travail » ou « Loi El Khomri » au printemps 2016 a certainement été une des premières manifestations de cette nouvelle expression de la violence politique depuis le début du XXIème siècle. Aux habituels cortèges se sont en effet **agregés des groupes anarchistes et d'extrêmes-gauches** refusant de se soumettre au service **d'ordre mis en** par les grandes centrales syndicales et défilant en tête de manière autonome. Ces groupes informels se sont livrés **à de nombreux actes de violence, à l'encontre des forces de l'ordre et de symboles de l'Etat et du capitalisme.** Constitués en « black blocks », vêtus de sombre, dissimulant leur visage et équipés de protections, armés de frondes, **d'armes blanches et par destination, voire d'engins explosifs, ils sont capables de se concentrer en blocs compacts et mobiles comme de se disperser sans préavis.** Et ils

217 La catégorisation est reprise de CRETTEZ, Op. Cit., pp.57-58.

revendiquent leurs actions violentes en leur attribuant une valeur politique.

Par ailleurs, l'écologie s'invite de plus en plus comme une cause à défendre par certains groupes qui n'hésitent pas à justifier le recours à l'action violence pour la promouvoir. Les projets d'aménagements contestés²¹⁸, parmi lesquels les très médiatiques barrages de Sivens et aéroport de Notre-Dame-des-Landes, ont donné lieu à l'occupation illégale de « zones à défendre » (ZAD) et à une violence d'une très forte intensité à l'encontre des forces de l'ordre venus les expulser. Les militants ont su se mobiliser au sein d'une mouvance à la fois européenne et transnationale grâce à la mise en réseau de leur cause. Ils ont utilisé pour cela des outils numériques tels que des blogs cryptés, des pages Facebook privées et des médias alternatifs très agressifs dans leur propagande anti-Etat. Ils ont progressivement radicalisé leurs méthodes, en s'aguerrissant et en s'entraînant. Ils ont alors adopté des tactiques qui relèvent de la guérilla rurale (Notre-Dame-des-Landes) ou

218 Il existe une centaine de projets d'aménagements du territoire contestés en France. Seules certaines oppositions font l'objet d'une médiatisation nationale et d'actions violentes qui dépassent la contestation juridique, médiatique ou citoyenne des projets. La présence de militants d'ultragauche est le plus souvent de nature à médiatiser la lutte autour du projet et à radicaliser les opposants dans une bascule d'actions de désobéissance civile à des actions violentes directes contre l'autorité porteuse du projet ou les forces de l'ordre.

urbaine (manifestations contre la « Loi Travail » ou contre la réforme des retraites fin 2019). La cause animaliste fait aussi recette. Les militants anti-spécistes ont progressivement radicalisé leurs actions, passant d'un discours de dénonciation de l'agriculture intensive à des actions de menaces, d'intimidation voire de sabotage d'installations agricoles ou de la filière viande (incendies d'abattoirs, inscriptions menaçantes sur des magasins de boucherie-charcuterie).

Capable d'une violence éruptive, donc à forte intensité mais de portée limitée pour déstructurer notre société, ces groupes identitaires font l'objet d'une récupération politique par des militants dits d'ultragauche. Ainsi, le mouvement de contestation populaire des Gilets Jaunes a été très rapidement infiltré par des groupes d'ultragauche, qui ont appelé à la révolte contre les institutions en place. Exploitant la frustration sociale des Gilets Jaunes, cette ultragauche a poussé la foule des manifestants anonymes et des militants plus radicaux dit « ultrajaunes » à des actions de subversion violente contre l'Etat. Ces actions ont eu pour cible des symboles culturels et historiques de la Nation avec l'assaut mené sur l'Arc de Triomphe le 1^{er} décembre 2018. Elles ont également cherché à atteindre et à investir le cœur du pouvoir politique au travers des nombreux appels à marcher sur l'Élysée et de la tentative d'intrusion au secrétariat d'Etat de

Benjamin Griveaux le 5 janvier 2019. Les représentations de **l'autorité ont été attaquées**, même en province, avec, toujours le 1^{er} décembre 2018, les incendies criminels de la préfecture du Puy-en-Velay et du peloton **d'autoroute de Narbonne ainsi que du péage attendant**. Cette mouvance d'ultragauche conteste aux instances de représentations nationales, démocratiquement élues, le droit de réformer notre pays. En légitimant le recours à la violence, pour promouvoir un projet politique pourtant confus et qui tient davantage du chaos, ces groupes contestent à l'Etat son monopole de la violence légitime.

A l'opposé, des mouvements issus de l'ultradroite tentent d'exploiter la situation de désordre créée par les groupes identitaires et d'ultragauche. Attirant l'attention sur le chaos dans lequel plongerait notre pays, selon une rhétorique catastrophiste, ces mouvements d'ultradroite catalysent les craintes d'une partie de la population. Dénonçant l'incapacité de l'Etat à maintenir l'ordre et à assurer la sécurité des Français, ils entendent se substituer à **l'autorité de l'Etat pour rétablir l'idéal d'un pays sûr** en organisant des actions médiatiques et de nuisance. Ainsi, en avril 2018, Génération Identitaire a mené une action médiatique à la frontière franco-italienne afin d'empêcher le passage de migrants par le col de l'Echelle, selon un mode d'action qualifié par l'avocat général de la Cour d'appel de Grenoble de

« paramilitaire » et « entretenant la confusion avec la mission confiée aux forces de l'ordre »²¹⁹. Ils ont réalisé une opération similaire dans les Pyrénées en janvier 2021. Incitant à la violence, notamment raciste et xénophobe, sans en prendre directement la responsabilité politique, **l'ultradroite attise le ressentiment d'une partie de la population en prise avec un sentiment d'insécurité élevé ou avec un fort sentiment d'exclusion**. Et ce décalage croissant entre les attentes sociales et sécuritaires exprimées et la réponse apportée dans un contexte social et sécuritaire complexe constitue le terreau de ces mouvements, dans leur entreprise de **déstabilisation de l'Etat**.

*Contestation ordinaire de
l'autorité, impunité et tribunal
médiatique*

La contestation de l'autorité n'est malheureusement pas l'apanage de militants radicaux qui restent de fait très minoritaires. La plupart des atteintes à l'encontre des forces de l'ordre et plus globalement des personnes dépositaires de l'autorité publique²²⁰ sont bien

²¹⁹ Libération, *Opération anti-migrants dans les Alpes : les identitaires relaxés en appel*, article du 16/12/2020.

²²⁰ Définition d'une personne dépositaire de l'autorité publique selon le site Internet service-public.fr : « personne ayant reçu un pouvoir de sanction et/ou de contrainte de la part des

plutôt constatées dans le **cadre d'interventions** du quotidien. Il existe donc un phénomène de contestation politique diffuse de la figure de **l'autorité au sein de la** population française qui s'exerce, parfois **on l'a vu** dans le cadre de **mobilisations nationales d'ampleur, mais le plus** souvent dans un cadre domestique et/ou local. Quelques chiffres illustrent cette tendance :

- les outrages à personnes dépositaires de **l'autorité publique** ont augmenté de 22,7 % entre 2000 et 2020²²¹ ;
- les violences sur personnes dépositaires **de l'autorité publique ont quant à elle** augmenté de 129% entre 2000 et 2020 ; cette hausse atteint même 148% entre 2000 et 2019 avec des valeurs records entre décembre 2018 et juin 2019²²² ;
- les élus, assimilés à des personnes **dépositaires de l'autorité publique**²²³, sont également visés. Entre 2016 et 2019,

autorités publiques : policier municipal ou national, gendarme, militaire, magistrat, douanier, agent de l'administration pénitentiaire, inspecteur des finances publiques, inspecteur du travail, agents au guichet des administrations ».

²²¹ Chiffre disponible sur le site Internet data.gouv.fr. Pour notre étude, nous avons additionné les valeurs mensuelles pour distinguer des évolutions annuelles.

²²² Id., même méthode de calcul. Ces dates correspondent au pic de mobilisation des Gilets Jaunes.

²²³ Article 433-3 du Code Pénal. Cour de cassation, jurisprudence constante : Cass. crim. , 30 octobre 1925, 26 mai 1936, et 17 novembre 1944.

les agressions de maires ont augmenté de 20,8%²²⁴. Et la tendance se poursuit **puisque selon l'AMF, « de janvier à juillet 2020, 233 maires ont été agressés en France, contre 198 l'an passé à la même époque »**²²⁵ ;

- les sapeurs-pompiers, qui sont des **personnes chargées d'une mission de service public**, ont quant à eux subi une hausse de 289% des agressions commises dans l'exercice de leurs fonctions entre 2008 et 2018²²⁶.

La figure de l'autorité est donc fragilisée et de plus en plus l'objet d'une remise en question, jusque dans l'exercice courant des missions réalisées par ces agents de l'Etat. La légitimité de leurs prérogatives est de plus en plus questionnée. **S'agissant des forces de l'ordre, la légitimité de leur pouvoir de contrainte et de coercition, donc d'utiliser la violence physique légitime, est de plus en plus contestée.**

Rappelons que cette légitimité reposait sur deux piliers : **le consensus collectif d'une**

²²⁴ PETREULT, *Mais où est passé l'autorité ?*, dossier Le Point n°2507, 10/09/2020, p.27, l'auteur cite un chiffre de l'Association des Maires de France (AMF).

²²⁵ Chiffre extrait du site Internet de l'AMF, Observatoire des agressions envers les élu(e)s.

²²⁶ PETREULT, Op. Cit., p.27, l'auteur cite un chiffre de l'ONDRP.

violence jugée nécessaire au contrôle social et la soumission de la violence étatique au droit. Selon Michel Wieviorka, la légitimité de la **violence d'Etat repose avant tout sur le jugement porté par la société. « Chaque société définit, à un moment donné, ce qu'elle tolère, accepte ou refuse, même si cette définition ne correspond pas aux catégories de la loi et du droit, aux normes fixées et revendiqués par l'Etat. La légitimité de la violence ne procède pas exclusivement du processus rationnel qu'incarne l'Etat ». C'est bien l'opinion publique qui offre ou non son soutien à l'Etat dans l'utilisation de la violence légitime et ce « jeu entre la société et l'Etat »²²⁷ d'acceptation ou de contestation peut s'avérer très volatile.**

Le second pilier est lui-même fondamental pour asseoir la crédibilité de l'action des forces de l'ordre et la confiance des citoyens dans leur action. Si le monopole de la violence physique légitime de l'Etat, incarné par ses représentants, les forces de l'ordre, ne se soumet plus au droit, alors cette violence relève de l'arbitraire. Or, les dérives déontologiques individuelles d'agents publics fortement médiatisées ces dernières années sapent la crédibilité de l'autorité qu'ils étaient censés incarner. Bien qu'il s'agisse d'écart individuels extrêmement marginalisés, ils instillent à l'opinion publique un sentiment de

227 Deux citations extraites de WIEVIORKA, Op. Cit., p.76.

défiance généralisé à l'égard des forces de l'ordre et de l'Etat tout entier.

A ce consensus collectif vacillant et à ces écarts **comportementaux s'ajoute une plus grande** intolérance à la violence, paradoxalement susceptible **d'engendrer une augmentation de l'usage de la violence**. Telle est la théorie défendue par Cédric Moreau de Bellaing. Cette intolérance croissante à la violence a abouti à une « délégitimation progressive de la violence employée par les individus **au profit d'une concentration [...] de la violence d'Etat** ». Comme la violence devient elle-même socialement moins acceptable, « en être à son tour la victime » **peut s'avérer alors intolérable** et « peut générer en retour de la violence ». Et selon ce sociologue, cette intolérance à être victime toucherait les manifestants, **par exemple en train d'être dispersés par les forces de l'ordre. Mais** cette intolérance à être victime de violence toucherait aussi les rangs des forces **de l'ordre et notamment des plus jeunes**, moins enclins à subir des exactions. La seconde explication du paradoxe réside dans le lien entre violence et peur. Le mouvement des Gilets Jaunes est l'expression d'une inquiétude sociale, de manifestants qui « n'ont plus rien à perdre », **mais aussi d'une peur parmi les forces de l'ordre d'être directement visés et blessés par des manifestants jusqu'au-boutistes**. « La peur comme moteur conflictuel » touche les deux camps et alimente l'usage de la violence alors

que tous ressentent pourtant cette intolérance à la violence²²⁸.

Cette vision reste partielle dans le sens où la **violence exercée par les manifestants s'avère** sans limite, illégale et sans souci pour la létalité des atteintes infligées, alors que la violence **exercée par les forces de l'ordre se veut graduée** et proportionnée au trouble constaté. **D'autre part**, elle laisse entendre que la violence ne résulte **pas toujours d'un choix de l'individu mais plus d'une irrésistible envie de répondre à une** attaque reçue. Les manifestants font pourtant le **choix d'actes violents, sans même avoir été de** prime abord confrontés aux **forces de l'ordre. Et les forces de l'ordre appliquent** elles aussi une force choisie et délibérée, dans une stratégie de **mise à distance de l'adversaire et de recherche** de désescalade de la violence.

La crédibilité de l'Etat de droit repose **enfin sur l'efficacité de son système judiciaire et** sur la qualité de la réponse apportée par les institutions à la fois pour condamner les auteurs de violences mais aussi pour reconnaître aux **victimes leur qualité. Aujourd'hui, le système** judiciaire français est en prise avec des difficultés qui grippent ce double objectif.

²²⁸ Les citations du paragraphe sont extraites de MOREAU DE BELLAING Cédric, *Intolérance à la violence et hausse de la violence sont liées*, Le Monde [en ligne], 19/09/2019.

L'Etat peine tout d'abord à donner du sens à son action judiciaire. Certains observateurs lui reprochent une approche trop centrée sur la répression qui le conduit à délaisser la petite délinquance et les incivilités pourtant moteurs **du sentiment d'insécurité. En témoigne selon** Robert Cario le taux de classement sans suite sur les faits non élucidés ou de faible gravité qui **s'élevait à 80% des procédures judiciaires** traitées en 2003²²⁹. Ainsi, « **L'Etat s'est ainsi trouvé comme pris au piège du monopole [... dans] la croyance déraisonnable qu'il a placée dans les vertus intimidatrices de la norme [qui] le conduit à privilégier les réponses pénales** »²³⁰ sans parvenir à appréhender les nouveaux phénomènes de délinquance. **D'autres reprochent à l'inverse à l'Etat de ne pas punir** suffisamment les crimes et les auteurs qui **déstabilisent le plus la société et de s'éparpiller** dans le traitement du contentieux de masse. En témoignent cette fois le système de remises de peines automatiques consentis à tous les détenus ainsi que le **taux d'exécution des peines d'emprisonnement. Celui-ci n'atteint que 32%** au moment où la peine devient exécutoire et quatre années sont nécessaires pour atteindre

²²⁹ CARIO, Op. Cit., p.195. Nous ne disposons pas de chiffres plus récents.

²³⁰ Id.

91%. La sanction perd alors en crédibilité tant **pour l'auteur que pour la victime**²³¹.

A ces deux constats opposés, nous dégageons toutefois deux conséquences communes: le risque élevé de récidive des auteurs et la perte de confiance voire la défiance des citoyens dans leur système judiciaire. La faiblesse des poursuites judiciaires puis la longueur **d'exécution des petites peines d'emprisonnement sont d'abord susceptibles de donner un sentiment d'impunité aux auteurs**, que la sentence ne dissuade plus de recommencer à mal agir. Par ailleurs et surtout, **une forme d'insatisfaction se développe à l'égard de l'Etat de droit qui est accusé de ne plus sanctionner ceux qui dévient de la norme et de ne plus offrir de réparation à ceux qui en sont victimes. Et ces victimes vont alors s'insurger contre ce qu'elles perçoivent comme un manque de reconnaissance.** Michel Wieviorka évoque cette émergence de la victime depuis les années 70, née des « carences, [de] la déréliction du politique, la décomposition des Etats et des systèmes politiques et juridiques, incapables [...] de garantir l'ordre, la cohésion, le lien social et bousculés par les exigences croissantes de toutes sortes de victimes ».

Ces victimes vont peu à peu se détourner de **l'institution judiciaire en manifestant leurs**

²³¹ Chiffres extraits de BASTUCK Nicolas, *L'ère du refus de punir*, Le Point n°2507, 10/09/2020, Op. Cit., pp.31-32.

doléances sur la place publique, profitant de **médias en quête d'émotions pour nous satisfaire**. Elles vont alors y rechercher une **considération auprès de l'opinion publique** en dévoilant leur affaire, *a priori* privée. On **retrouve ici un phénomène d'actualité** devenu courant consistant à dénoncer son auteur sur les réseaux sociaux et à susciter ainsi une condamnation médiatique et populaire basée **sur l'émotion collective**. **Ce tribunal médiatique s'est érigé en alternative à une procédure judiciaire jugée trop longue mais pourtant garante des droits fondamentaux (présomption d'innocence) et du temps nécessaire au recueil de la preuve pénale**. Michel Wieviorka évoquait déjà en 2005 « les dangers du victimisme »²³² bien avant les dérives constatées de certains mouvements de dénonciation tels #BalanceTonPorc²³³ **s'agissant des violences sexuelles et sexistes**. Ces mouvements **d'expression sont pourtant absolument**

²³² WIEVIORKA, Op. Cit., p.104, « victimisme » est une expression qu'il reprend d'Elisabeth Badinter.

²³³ #MeToo est né en 2017 suite à l'affaire Weinstein, producteur accusé de nombreuses agressions sexuelles dans le milieu cinématographique. Il s'est étendu à l'ensemble de la société américaine, puis dans de nombreux pays, pour promouvoir la libération de la parole des femmes confrontées aux violences sexuelles et sexistes. En France, il s'est diffusé via le mouvement #BalanceTonPorc dès octobre 2017 et a été rapidement orienté vers la dénonciation publique des auteurs de tels agissements par celles s'estimant avoir été victimes de leurs méfaits.

salutaires à la prise de conscience des citoyens **et à l'évolution de la législation pour mieux** répondre à un phénomène sociétal nouveau ou devenu moralement inacceptable. En ce sens, « les victimes peuvent contribuer à la dérégulation **du politique et de l'affaiblissement de l'Etat, en** déséquilibrant le débat politique dans le sens **des émotions, et non dans celui de l'analyse** rationnelle des faits »²³⁴.

Le discours victimaire aboutit à normaliser l'idée de « se faire justice soi-même » mais aussi à normaliser **les aspirations d'autodéfense** de certains groupes sociaux se sentant mal **protégés par l'Etat**. Cette ère des victimes, si elle **contribue à mettre l'Etat face à ses** responsabilités de législateur et à mieux appréhender des phénomènes criminels émergents, vient concurrencer son action et aggraver la crise de confiance de la population **avec l'autorité**. Elle peut *in fine*, conduire à **l'opposition violente entre groupes sociaux**.

Une étude relative au rapport à l'autorité de l'European Values Study montre à quel point les Français sont particulièrement demandeurs d'autorité. Ainsi en 2018, 79% des Français appelaient à « respecter davantage l'autorité »²³⁵, plus que dans n'importe quel pays européen. Pourtant, de manière singulièrement

²³⁴ WIEVIORKA, Op. Cit., p.107.

²³⁵ PETREAULT, Op. Cit., dossier Le Point, p.28.

contradictoire, nous n'acceptons que difficilement que cette autorité s'exerce sur nous. Nous sommes donc sans cesse en demande de normes auprès de l'Etat mais dans le même temps avons tendance à nous en affranchir, au nom de la liberté, et tout en exprimant des doléances à l'Etat sur les effets pervers de cette liberté dont profitent aussi les autres.

La violence se situe bien dans cette tension entre trois demandes non satisfaites : une violence qui conteste le pouvoir excessif de **l'Etat, une violence qui exprime à l'inverse sa colère devant les carences de l'Etat, et une violence** entre individus désinhibée qui prospère justement de cette ambivalence. La violence est donc bien ce « révélateur » social **d'une société fragmentée mais aussi d'une société** qui se défie du monopole de la violence **légitime de l'Etat, par contestation comme par** insatisfaction. La désinhibition des comportements pose donc une ultime question. Le long processus qui avait amené à une intériorisation des comportements violents et à **l'exclusion du champ social des comportements** déviants est-il remis en question ? Notre *hybris* est-il en train de surpasser la civilisation des **mœurs longuement acquise** ? Et dans ce cas, **qu'est-ce** que la violence dit de la nature humaine et de l'état de notre société actuelle ?

*C/ L'arrêt du processus de civilisation :
notre société s'ensauvage-t-elle ?*

*Allons-nous vers une « dé-
civilisation » des mœurs ?*

La violence met en lumière les vulnérabilités de notre corps social et du lien entre **cette société et l'Etat**. Elle témoigne aussi **d'un changement de comportement profond** des individus à l'égard d'autrui. Si **l'individualisme** a déjà été évoqué, il est toutefois intéressant de décrire ce retour de la violence dans les relations sociales. Le sociologue **Philippe Robert** estime que **c'est l'avènement d'une société de consommation de masse**, dès la fin des années 50, qui a créé une « société de prédation de masse ». Le respect de la norme, en particulier le respect du bien **d'autrui**, a alors **céédé le pas** sur le désir de **possession matérielle**. Le schéma ne s'est pourtant pas renversé lors des périodes de récession économique, par un effet **d'adaptation et d'intériorisation** de ces nouveaux comportements par les individus. Aux solidarités de proximité et à la puissance de la norme a alors succédé une « rugosité des relations sociales » qui signe un retour de

l'utilisation possible et acceptable de la violence dans les relations interpersonnelles²³⁶.

Ce durcissement des relations s'accompagne d'un plus faible contrôle de soi dans l'utilisation de la violence. La violence est jugée de manière toujours aussi intolérable par le corps social. **Pourtant, l'individu est de moins en moins inhibé à être violent comme si la norme sociale importait moins qu'avant. L'interdit n'a plus de valeur dissuasive pour ces individus et l'impunité à agir l'emporte.** Le pédopsychiatre Maurice Berger dénonce l'augmentation de la « violence gratuite » chez les mineurs comme un phénomène préoccupant. Il insiste sur **l'impulsivité et le manque total d'empathie dont font preuve les délinquants mineurs, incapables de ressentir de la culpabilité pour leurs actes ni même de les expliquer autrement que par un « droit à tabasser ».** Leur droit se situe donc au-delà de la Loi, comme une liberté toute puissante d'agir et de contraindre l'autre. « L'autre n'est plus considéré que comme un objet sur lequel décharger la tension qu'on ressent dans l'immédiateté, comme une gêne à éliminer. Ceci soulève la question de savoir quelles sont les conditions nécessaires pour qu'un individu se civilise ». Selon lui, le modèle familial des jeunes délinquants est un facteur explicatif. Principalement issus de familles

²³⁶ Les deux citations sont de ROBERT Philippe, *Le sentiment d'insécurité au miroir de la violence et de la délinquance*, CNRS, 2008, p.8 et p.14.

arabo-musulmanes, les structures familiales traditionnelles, de type clanique, imposeraient aux individus des « codes du groupe qui priment sur la loi extérieure ». **L'éducation parentale**, parfois en faillite également, ne poserait alors **plus d'interdits et ne saurait plus transmettre** le sens de la norme républicaine à leurs enfants²³⁷.

Dans son ouvrage, *Le déni des cultures*, Hugues Lagrange n'hésite pas à évoquer le choc culturel des familles immigrées avec la norme du pays d'accueil, réfutant toute cause unique telle que le refus d'intégration de ces familles ou leur précarité économique par ailleurs réelle. **Constatant tout d'abord une surreprésentation** de jeunes issus des pays du Sahel (Sénégal, Mali, Mauritanie) parmi les mineurs délinquants dans les quartiers sensibles, il découvre une proportion similaire de ces mêmes jeunes parmi les élèves en échec scolaire. **L'origine culturelle** de ces jeunes est selon lui un fort élément d'explication, en particulier les modèles familiaux propres à ces pays d'origine. La figure du père autoritaire se fait moins présente dans le pays d'accueil tandis que le rôle de la mère n'est pas suffisamment valorisé pour compenser l'absence paternelle. Ceci crée une crise de repères chez les enfants. Ainsi « la sur-délinquance repose sur un triangle : l'organisation familiale, la relégation à l'intérieur

237 Les citations du paragraphe sont extraites de SUGY Paul, *Maurice Berger: « Non, la violence gratuite n'est pas due à la ghettoïsation »*, Le Figaro, 15/11/2019.

de quartiers sans élite sociale et l'échec scolaire précoce »²³⁸. La désinhibition individuelle est **donc le résultat d'une faillite dans l'éducation** familiale, celle de modèles culturels différents mais aussi de plus en plus dans notre culture occidentale qui refuse de poser des interdits. **Elle est aussi le résultat d'un échec plus global de transmission, par l'école et par d'autres modes de socialisation aujourd'hui disparus.** La citation de Kant résonne comme un avertissement très actuel : « Quand on a laissé l'homme faire toutes ses volontés pendant sa jeunesse et qu'on ne lui a jamais résisté en rien, il conserve une certaine sauvagerie pendant toute la durée de sa vie »²³⁹.

La problématique des violences urbaines intéresse également ce rapport de l'individu désinhibé à la norme sociale, dans l'univers des banlieues et quartiers sensibles. Certains sociologues, comme Laurent Mucchielli, veulent voir dans ces violences éruptives une **signification contestataire à l'égard de l'Etat.** Si on peut reconnaître l'intention délibérée de ces jeunes à viser des symboles de l'autorité – embuscade des forces de l'ordre, incendies de biens publics – la portée politique de ces violences nous semble réduite à une simple

238 LAGRANGE Hugues, *Le déni des cultures : mes arguments*, Outre-Terre, 2012, p.104.

239 KANT Emmanuel, *Traité de pédagogie*, traduction de Jules Barni, Auguste Durand, 1985 [1803], p.188.

volonté destructrice. La provocation des forces **de l'ordre semble relever davantage** du « goût du risque »²⁴⁰ et du « frisson de l'émeute »²⁴¹ pour reprendre les expressions de Sebastian Roché. Les défis que se lancent les jeunes émeutiers, parfois d'un quartier à un autre, s'entretiennent dans une socialisation propre à la bande d'appartenance. En effet, ce groupe social régit le comportement des individus au travers du respect d'un code d'honneur et d'interdits plus ou moins formalisés et qui prime là encore toute norme extérieure. Robert Muchembled estime que ces groupes forment une contre-culture spécifique à la banlieue, **centrée sur la domination de l'autre et l'instinct de survie** et caractérisée par des solidarités de bandes alternatives. Ces bandes sont en rupture avec la génération précédente, celle des adultes, **et en rupture avec l'ordre social**, conduisant à « l'inefficacité croissante du contrôle extérieur exercé par la loi »²⁴². Ces ruptures favorisent l'émergence d'une violence brutale et soudaine, qui n'est plus contenue par les individus : « diverses conduites de rupture signalent que

240 CRETTEZ cite Roché, Op. Cit., p.62.

241 Titre d'un ouvrage de ROCHE Sebastian, *Le frisson de l'émeute. Violences urbaines et banlieues*, Seuil, 2006.

242 MONTANDON Alain, article incivilité, in MARZANO [dir.], Op. Cit., p.689. Il cite MUCHEMBLED Robert, *La société policée. Politique et politesse en France du XVIème au XXème siècle*, Seuil, 1998, p.316.

l'autocontrôle des passions et des pulsions n'a plus aucune validité pour les acteurs »²⁴³.

Faut-il voir dans ces épisodes de violences urbaines aigus et chroniques de notre pays un simple fait isolé ou « une forme paroxystique d'un mal latent dans la société » ? Ainsi Philippe Robert pressent la réponse : « nous tentons bien de nous rassurer en affirmant que la violence est l'apanage de « sauvages » de banlieue, immigrés de surcroît ; mais nous nous demandons *in petto* si le mal n'est pas plus répandu, s'il ne menace pas l'ensemble de nos relations sociales »²⁴⁴. Car la norme ne s'impose plus chez l'individu comme une retenue à agir et à utiliser la violence et ceci dépasse largement le contexte des banlieues.

Face au moindre contrôle de soi des individus, Hugues Lagrange estime que le processus de **civilisation des mœurs** de Norbert Elias connaît un déclin depuis la fin des années 50 au profit d'une « **informalisation des mœurs** ». La morale **se faisant moins exigeante, la violence s'inscrit** alors comme un outil envisageable pour atteindre une fin (violence acquisitive) ou comme un moyen d'expression d'un groupe social (violences urbaines et violences contestataires). Cette « **décivilisation** »²⁴⁵ des

243 Citation de MUCHEMBLED in MONTANDON, id.

²⁴⁴ Les deux citations sont de ROBERT, Op. Cit., pp.20-21.

²⁴⁵ La thèse de Hugues Lagrange et le terme « **décivilisation** » sont repris dans CRETTEZ, Op. Cit., pp.67-68.

mœurs est également évoquée par Jérôme Fourquet pour décrire le refus de plus en plus courant de se plier aux règles de vie collective qui structuraient jusqu'alors notre société. Et, en réponse aux propos du ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin, selon qui « il faut stopper l'ensauvagement d'une partie de la société »²⁴⁶, le politologue répond : « toutes les règles de civilité qui corsetaient le « moi » et ses désirs se délittent. C'est pour cela que le terme d'ensauvagement me parle, dans le sens d'un « retour à l'état sauvage », d'un état civilisé que l'on quitte ». L'emploi de ce terme fort ne va pas de soi et mérite qu'on s'y arrête dans notre démonstration finale.

*Un état de nature finalement
toujours latent*

Pour Thomas Hobbes, l'homme est dominé par ses passions qui l'inclinent inéluctablement à la violence. Sa nature humaine est donc celle de désirs illimités et d'une soif de pouvoir, de possessions et de reconnaissance ce qui en fait un être violent avec autrui autant par utilité que par nécessité. Hobbes résume ainsi « *homo homini lupus* », soit

²⁴⁶ BERDAH, CHICHIZOLA, CORNEVIN, ZENNOU, *Gérald Darmanin : « Il faut stopper l'ensauvagement d'une partie de la société »*, interview du ministre de l'Intérieur, Le Figaro, 24/07/2020.

« l'homme est un loup pour l'homme »²⁴⁷. En conséquence, « la violence est consubstantielle à la nature humaine »²⁴⁸. Hobbes identifie « trois causes principales de querelle : premièrement la rivalité ; deuxièmement, la méfiance ; troisièmement, la fierté » ce qui amène les hommes à être violent pour assurer « leur profit », « leur sécurité » et « leur réputation »²⁴⁹. Il ne faudrait pas en conclure que la violence est plus forte que les hommes ; elle revêt en effet une forte utilité pour leur survie et pour assouvir leurs besoins et désirs dans un monde sans **règles ni droit. Ce monde est celui de l'état de nature** selon Hobbes. Cet état de nature « s'apparente à bien des égards à un marché sauvage, une jungle [...] peuplée non pas **d'hommes primitifs, mais d'hommes privés de souverain et de République** »²⁵⁰. Hobbes ne décrit donc pas l'état originel de l'homme, primitif et sauvage, mais son état si aucun **pouvoir ne s'oppose à son utilisation naturelle** de la violence pour ses propres fins. Seul un pouvoir inspirant la crainte aux hommes leur **permettra de sortir de l'état de nature** : « aussi longtemps que les hommes vivent sans un

²⁴⁷ HOBBS Thomas, *Léviathan. Traité de la matière, de la forme et du pouvoir de la république ecclésiastique et civile*, traduction de F. Tricaud, Sirey, 1971 [1651], citation de Hobbes in WIEVIORKA, Op. Cit., p.162.

²⁴⁸ Citation de WIEVIORKA, Id.

²⁴⁹ Citations de Hobbes, in Id.

²⁵⁰ Ibid., p.163.

pouvoir commun qui les tienne tous en respect, ils sont dans cette condition qui se nomme guerre, et cette guerre est guerre de chacun contre chacun »²⁵¹. Et Hobbes nomme ce pouvoir Léviathan, du nom de ce monstre marin mythologique et biblique, figure destructrice de l'ordre du monde. Sa conception du pouvoir est donc celle d'une puissance suffisamment dissuasive pour lutter en permanence contre le risque d'un retour à l'état de nature des hommes. Mais le Léviathan n'est pas un pouvoir despotique puisqu'il repose sur **l'acceptation** des hommes à renoncer à leur violence privée au **profit de l'instauration d'une violence d'Etat**, qui comblera **leur peur d'être victime de la violence d'autrui. Le Léviathan est donc un** contrat social entre les hommes et le pouvoir, une République qui leur assure la paix et la sécurité.

L'intérêt toujours actuel de l'Etat hobbesien réside dans cette **idée d'un** retour toujours possible de la **violence de l'homme car cet** état de nature est toujours latent. Et cette violence est à tout moment susceptible de surgir face aux « défaillances ou failles du Léviathan »²⁵². **Lorsque le contrat passé entre l'Etat et les hommes est remis en cause, les hommes ne sont plus dissuadés d'agir violemment et ne trouvent plus intérêt à agir selon les Lois. On retrouve ici cette idée d'émancipation des individus à**

²⁵¹ Citation de Hobbes Id.

²⁵² Ibid., p.165.

l'égard de la norme et d'altération de la puissance dissuasive du droit.

A propos de cette violence naturelle des hommes, Kant décrit cette « violence sauvage » **non pas comme le fait d'hommes primitifs mais** comme un comportement propre aux hommes civilisés non soumis à un pouvoir politique : « dans l'état de nature (libertés sans lois) **antérieur à l'état civil** (liberté sous la loi), une violence sauvage, une cruauté bestiale sans limite règne entre les hommes »²⁵³. Face aux **failles de l'Etat moderne et face à la dé-civilisation relative des mœurs, sommes-nous donc en train de renouer avec cette violence sauvage ? Et si tel est le cas, cet ensauvagement est-il le fait d'une société entière, ou de quelques groupes sociaux, ou seulement d'individus isolés ?**

Le terme ensauvagement a été initialement employé par Aimé Césaire en 1950 pour dénoncer la colonisation par les puissances européennes comme absolument contraire aux **valeurs humanistes prônées par l'Occident**. Il a été repris par Thérèse Delpech en 2005 pour montrer le délitement des valeurs humaines à **l'échelle mondiale** durant le XXème siècle : « une sauvage indifférence aux êtres humains, telle est la plus importante régression du XXème

²⁵³ LEQUAN, article Emmanuel Kant, in MARZANO [dir.], Op. Cit., p.789.

siècle »²⁵⁴. Elle prédit d'ailleurs un XXI^{ème} siècle sombre face à cette déshumanisation passée que nous ne voudrions pas reconnaître : « la violence et l'appel au meurtre se logent dans le vide béant qui se trouve au cœur de la modernité [...]. Les émotions et les craintes que suscitent les images de la violence et de destruction peuvent avoir pour effet de faire basculer à nouveau l'humanité dans une période de troubles où la raison, l'argumentation et l'équilibre sont dépassés par l'exaspération des passions »²⁵⁵. Chez ces deux auteurs, cet ensauvagement désigne le retour à une barbarie qui touche l'ensemble des consciences.

Mais pour le philosophe Jacques Billard, **l'emploi** actuel du terme ensauvagement désigne plutôt **l'individu ou un groupe social** spécifique, sans **s'appliquer à l'ensemble d'une société**. Le terme désigne toutefois le retour à un état de nature qui dépasse la simple résurgence d'une désinhibition pour la violence. En effet, les violences constatées ne résultent pas d'un simple « dysfonctionnement de la société », par exemple dans la non-assimilation des valeurs morales par les jeunes délinquants. Plus grave, elles semblent plutôt **résulter d'une** « régression de l'état social ». Si le « sauvageon » de Jean-

²⁵⁴ DELPECH Thérèse, *L'ensauvagement : essai sur le retour de la barbarie au XXI^e siècle*, Hachette, 2005, p.85.

²⁵⁵ Ibid., p.363.

Pierre Chevènement²⁵⁶ désignait, étymologiquement, la plante non greffée, donc symboliquement l'enfant non éduqué ou non cultivé, **l'ensauvagement marque un stade** supplémentaire dans la violence. Il est selon ce philosophe « une régression, une involution, un retour à un état pré-social »²⁵⁷. **L'ensauvagement** intervient quand des individus ou un groupe **d'individus abandonnent le contrat social** qui leur avait fait renoncer à leur liberté naturelle au profit d'une liberté civile.

Le fait de désigner autrui comme sauvage peut toutefois conduire à nier son humanité et à **l'exclure totalement du débat** qui doit nécessairement traiter de la violence. Ceci **risque d'alimenter en retour le rejet** par ces individus ou ces groupes, qualifiés de sauvages, de réintégrer le contrat social. Ceci empêche **aussi d'interroger justement le contenu** du contrat social dans une démarche critique. Parce que, comme le disait Montaigne, « chacun appelle barbarie ce qui n'est pas de son usage »²⁵⁸, il faut accepter que ce sauvage soit la **figure de l'autre** mais peut-être également de

²⁵⁶ Terme employé en 1998 par Jean-Pierre CHEVENEMENT, alors ministre de l'Intérieur, pour qualifier de jeunes délinquants récidivistes à l'occasion d'un phénomène de violences urbaines.

²⁵⁷ Les citations du paragraphe sont de BILLARD Jacques, "Ensauvagement" : de la philo à l'injure, Marianne, 17/09/2020.

²⁵⁸ DE MONTAIGNE Michel, *Essais*, Tome I, Gallimard, 1973 [1580], p.31.

chacun d'entre nous, dans cet état de nature toujours latent. Cette prise de conscience de notre nature humaine doit nous mettre en alerte collectivement pour contrer le retour d'un homme sauvage moderne **munis d'instruments** de puissance modernes **et donc d'une capacité** de destruction nouvelle. Ainsi, pour Jacques Billard, **ce sauvage n'en sera que plus dangereux**. On peut y voir par exemple la figure du **terrorisme moderne, armé d'outils** numériques lui conférant un pouvoir de communication, de déstabilisation ou de destruction inégalés des sociétés. La menace est donc bien dans cette régression vers un état de nature, qui remet en **cause le contrat social établi entre l'Etat et les hommes**. Mais le véritable enjeu est qu'il s'agit d'un retour à un « état post-social »²⁵⁹ parce que **les hommes disposent aujourd'hui d'instruments** de puissance leur conférant un potentiel de violence inédit.

²⁵⁹ BILLARD, Op. Cit.

Conclusion

La sécurité est la première condition de notre liberté, disait Montesquieu ; et il ajoutait **que l'opinion que nous avons de notre propre sécurité en est la seconde, toute aussi essentielle. Hors, nous l'avons vu, cette sécurité** comme bien commun est en jeu tandis que **notre inquiétude à l'égard d'une violence désinhibée s'accroît.**

En empruntant plusieurs chemins de pensée et en croisant les regards, ceux de criminologues, sociologues, philosophes et politologues, nous **avons recueilli des indices d'une évolution de la violence** dans notre société, dans les faits comme dans ses perceptions. Nous avons **surtout tenté d'en comprendre les ressorts et significations** pour notre contrat social et cette réflexion aura fini par nous éclairer. Arrivés au terme de notre démonstration, nous pouvons à présent **l'attester** : oui, notre société est devenue plus violente.

Sur quel faisceau d'indices repose cette affirmation ? Tout d'abord, les faits en attestent puisque les homicides, tentatives d'homicides et les atteintes aux personnes augmentent de manière continue sur la dernière décennie. Pourtant les statistiques de la délinquance et enquêtes de victimation ne rendent qu'imparfaitement compte de ce retournement

de tendance après plusieurs siècles de baisse des homicides.

Le second indice est à découvrir dans ce qui façonne nos perceptions et nos craintes. La dégradation de notre environnement de vie, au travers notamment de la pression des incivilités, **alimente notre sentiment d'insécurité, tandis** que les représentations médiatiques de la violence nous enferment dans nos peurs et **opinions. Plus intolérants qu'hier à la violence, notre sensibilité suit pourtant l'évolution de la criminalité, ce qui confirme l'objectivité de notre ressenti. Le sentiment d'insécurité se** maintient à un niveau élevé au niveau national avec de forts contrastes géographiques et sociodémographiques qui attestent que certaines catégories sociales se sentent plus vulnérables et exposées à celle-ci, comme une inégalité face à la violence. Et cette crainte, par ses fondements, ne revêt aucune irrationalité.

Enfin, cette réponse est aussi à trouver dans **l'intensité des manifestations récentes de la violence.** Le terrorisme, les violences urbaines, le mouvement de contestation des Gilets Jaunes et **les troubles à l'ordre public sont bien les témoignages d'une violence sociale qui éclate** dans les « interstices » de notre société fracturée, **selon l'expression de Sebastian Roché.** Et la remise en cause du monopole de la violence légitime de l'Etat achève de nous convaincre en ce qu'elle signifie une violence contre l'ordre qui sape les fondements du

contrat social. Tout ceci contribue ainsi à notre **perception d'une violence désinhibée où le contrôle de soi, l'interdit moral et la norme ne font plus sens**, comme si le vernis de la civilisation craquait.

Et de quand date cet accroissement de la violence ? **De l'avènement d'une « société de prédation de masse »** dans les années 50 comme le prétend Philippe Robert ? De la montée de **l'individualisme au cours des Trente Glorieuses ? D'une fragmentation culturelle et sociale** de la société depuis les années 80 ? D'épisodes de violences urbaines chroniques depuis les années 80 ? De la montée de **l'islamisme politique** des années 90 ? De la hausse généralisée des atteintes aux personnes depuis 2010 ? **D'une violence contestataire et identitaire nouvelle contre l'Etat depuis les années 2010 ? Des attentats terroristes sur notre sol depuis 2015 ? D'une fronde sociale nationale en octobre 2018 ?**

Les marqueurs temporels ne manquent pas mais aucun ne constitue à lui seul une rupture unique pour dater le phénomène. Finalement, seule la cristallisation de ce mille-feuille de fragilités a graduellement amené notre société à être, **aujourd'hui, plus violente.**

Mais, au final, de quelle violence parle-t-on ? **Il n'est possible de répondre à notre**

question de départ qu'en envisageant toute la polysémie de la notion de violence. La violence ne peut se réduire en effet aux violences, aux manifestations du crime ; elle n'est pas une simple addition d'infractions. Il faut appréhender la violence au prisme des passions humaines et de l'organisation de la société pour comprendre, justement, pourquoi notre société est devenue plus violente.

La violence n'est donc pas une somme de faits ; elle est un « fait social total » pour reprendre l'expression de Marcel Mauss car elle nous concerne tous en ce qu'elle dit de cet état de nature latent en chacun de nous. Sans nous résigner pour autant, « nous devons apprendre à accepter l'idée d'un fondement non-social, voire antisocial dans ce qui mine et déshumanise la vie collective, bien au-delà de ses dysfonctionnements, de ses crises »²⁶⁰. Ainsi Michel Wieviorka nous invite à prendre conscience individuellement et collectivement que notre société est bel et bien plus violente.

Il serait pourtant injuste et inexact de parler d'une « France orange mécanique », en référence à l'ouvrage éponyme de Laurent Obertone²⁶¹. Car une longue litanie de faits divers morbides n'a jamais constitué une analyse

²⁶⁰ WIEVIORKA, Op. Cit., p.314.

²⁶¹ OBERTONE Laurent, *La France Orange mécanique*, Ring, 2013, 349 p.

objective et ne fait qu'attiser la colère, la haine, la peur et donc la violence. Notre pays dispose de ressources, d'institutions stables et de relais nombreux parmi les élus et la société civile, qui sont autant de partenaires pour agir sur les moteurs de la violence. Et la peur en est un des moteurs principaux. Car l'état de nature est bien un état de peur permanent pour l'homme. Cette peur est avant tout une peur de l'autre par ignorance ou méconnaissance. Et c'est bien cette peur qui conduit à la violence pour Xavier Crettiez comme « négation du politique, entendu ici comme l'art civil du vivre-ensemble, dans le refus de la parole auquel on substitue la force pour se faire entendre ou convaincre de l'autre »²⁶².

Agir sur cette peur, par des politiques publiques économiques et sociales, par l'éducation et la culture, par des solidarités de proximité, incitera les individus à baisser la garde dans leurs relations sociales. Agir sur cette peur désarmera aussi tous ceux qui exploitent nos craintes pour s'édifier en concurrent de l'Etat et de la société. Et sans doute, un jour, par un nouveau faisceau d'indices mais surtout parce que nous n'aurons plus peur des uns des autres, pourrons-nous dire, cette fois, que notre société n'est pas plus violente qu'hier.

²⁶² CRETTEZ, Op. Cit., p.108.

Bibliographie

Ouvrages

- BAUER Alain, RIZK Cyril, SOULLEZ Christophe, *Statistiques criminelles et enquêtes de victimation*, Paris : Presses Universitaires de France (Que sais-je ?), 2011, 128 p. ;
- CRETTIEZ Xavier, *Les formes de la violence*, Paris : La Découverte (Repères), 2008, 120 p. ;
- DELPECH Thérèse, *L'ensauvagement : essai sur le retour de la barbarie au XXIe siècle*, Paris : Hachette Littératures, 2005, 366 p. ;
- ELIAS Norbert, *La civilisation des mœurs*, Paris : Calmann-Lévy (Liberté de l'esprit), 1969 (1973 traduction française), 342 p. ;
- FOURQUET Jérôme, *L'archipel français, naissance d'une nation multiple et divisée*, Paris : éditions du Seuil, 2019, 384 p. ;
- GARCIN-MARROU Isabelle, *Des violences et des médias*, Paris : L'Harmattan, 2007, 285 p. ;
- LAGRANGE Hugues, *Les maladies du bonheur*, Paris : Presses Universitaires de France, 2020, 480 p. ;
- MICHAUD Yves, *La violence*, Paris : Presses Universitaires de France (Que sais-je ?), 2018 (8^{ème} édition et mise à jour), 128 p. ;
- MUCCHIELLI Laurent, *L'invention de la violence. Des peurs, des chiffres, des faits*, Paris : Fayard, 2011, 340 p. ;
- MUCHEMBLED Robert, *Une histoire de la violence. De la fin du Moyen Age à nos jours*, Paris : Editions du Seuil (L'univers historique), 2008, 498 p. ;
- OBERTONE Laurent, *La France Orange mécanique*, Paris : Ring, 2013, 349 p. ;
- PINKER Steven, *La part d'ange en nous. Histoire de la violence et de son déclin*, Paris : Les Arènes, 2011 (2017 pour la traduction française), 1042 p. ;
- ROCHE Sebastian, *Le sentiment d'insécurité*, Paris : Presses Universitaires de France (Sociologie d'aujourd'hui), 1993, 311 p. ;
- ROCHE Sebastian, *Tolérance zéro ? incivilités et insécurité*, Paris : Odile Jacob, 2002, 303 p. ;
- ROCHE Sebastian [dir.], *En quête de sécurité : causes de la délinquance et nouvelles réponses*, Paris : Armand Colin, 2003, 343 p. ;
- ROUGIER Bernard [dir.], *Les territoires conquis de l'islamisme*, Paris : Presses Universitaires de France, 2021 (2^{ème} édition et mise à jour), 468 p. ;
- WIEVIORKA Michel, *La violence*, Paris : Hachette Littératures (Pluriel), 2005, 329 p. ;

Témoignages - Entretiens

- BAUER Alain, professeur de criminologie au Conservatoire National des Arts et Métiers, entretien oral accordé par visioconférence le 20/01/2021 ;

Articles scientifiques

- ALIDIERES Bernard, *Du sentiment d'insécurité au frisson de l'émeute : Sebastian Roché face aux représentations dominantes en France*, La Découverte, 2008, n°130, pp. 209-221 ;
- BELLIT Sonia et D'ARBOIS DE JUBAINVILLE Hugo, *Le projet Margin : analyser les perceptions de l'insécurité dans cinq pays et régions d'Europe*, Grand Angle n°45, 2017, Paris : Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP), 26 p. ;
- CARIO Robert, *Médias et insécurité : entre droit d'informer et illusions sécuritaires*, San Sebastian : Eguzkilore, décembre 2003, n°17, pp. 187-199 ;
- FATTAM Ezzat A., *Les enquêtes de victimisation : leur contribution et leurs limites*, Déviance et société, 1981, Vol. 5, n°4. pp. 423-440 ;

- FOURQUET Jérôme, *L'archipelisation de la société française*, Commentaires, 2019, Vol.2, n°166, pp. 439-441 ;
- GUILLUY Christophe, *Les métropoles et la France périphérique*, Le Débat, 2011, Vol.4, n°166, pp.42-52 ;
- Interstats, Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI), *Insécurité et délinquance en 2020 : une première photographie*, Analyse, n°32, janvier 2021, 27 p. ;
- LAGRANGE Hugues, *Le déni des cultures : mes arguments*, Editions Glyphe, Outre-Terre, 2012, Vol.3, n°33-34, pp. 101-105 ;
- LAGRANGE Hugues, *La pacification des mœurs à l'épreuve : l'insécurité et les atteintes prédatrices*, Déviance et société, 1993, Vol. 17, n°3. pp. 279-289 ;
- LAGRANGE Hugues, *La peur à la recherche du crime*, Déviance et société, 1993, Vol. 17, n°4. pp. 385-417 ;
- MICHAUD Yves, *Définir la violence ?*, Les cahiers dynamiques, 2014, Vol.2, n°60, pp. 30-36 ;
- MUCCHIELLI Laurent, « *Insécurité* », « *sentiment d'insécurité* » : *les deux veines d'un filon politique*, Fondation Seligmann, Après-demain, 2010, Vol.4, n°16, pp. 3-6 ;
- ROBERT Philippe, *Le sentiment d'insécurité au miroir de la violence et de la délinquance*, GERN CNRS [en ligne], 2008, disponible sur : http://phrobert.fr/docs/le_sentiment_dinsecurite_au_miroir.pdf ;
- ROCHE Sebastian, *Expliquer le sentiment d'insécurité : pression, exposition, vulnérabilité et acceptabilité*, Revue française de science politique, 1998, n°2, pp. 274-305 ;
- ROCHE Sebastian, *L'insécurité : entre crime et citoyenneté*, Déviance et société, 1991, vol.15, n°3, pp. 301-313 ;
- SOULLEZ Christophe [dir.], *Victimation 2018 et perceptions de la sécurité. Résultats de l'enquête Cadre de vie et sécurité 2019*, Paris : ONDRP, 117 p. ;
- VAN DIJK J.J. M., *L'influence des médias sur l'opinion publique relative à la criminalité : un phénomène exceptionnel ?*, Déviance et société, 1980, Vol. 4, n°2. pp. 107-129 ;
- VANNIER Camille, *La délinquance observée et l'opinion sur son quartier selon le lieu d'habitation*, La note de l'ONDRP, Septembre 2020, n°49, 4.p ;

Articles dans une encyclopédie

- MARZANO Michela [dir.], *Dictionnaire de la violence*, Paris : Presses Universitaires de France (Quadrige), 2011, 1546 p. ;

Articles de presse

- BAUER Alain et SOULLEZ Christophe, *Le grand retour de l'homicide ?* Tribune libre, janvier 2020, n°33, pp. 1-10 ;
- BAUER Alain, *Suppression de l'ONDRP : quelles conséquences ?* Tribune Libre, décembre 2019, n°30, pp. 1-7 ;
- BERDAH Arthur, CHICHIZOLA Jean, CORNEVIN Christophe, ZENNOU Albert, *Gérald Darmanin : « Il faut stopper l'ensauvagement d'une partie de la société »*, Le Figaro [en ligne], publié le 24/07/2020, disponible sur : <https://www.lefigaro.fr/politique/gerald-darmanin-il-faut-stopper-l-ensauvagement-d-une-partie-de-la-societe-20200724> (consulté le 12/10/2020) ;
- BIHR Alain, *La civilisation des mœurs selon Norbert Elias, ¿ Interrogations ?* [en ligne], décembre 2014, n°19, disponible sur : <http://www.revue-interrogations.org/La-civilisation-des-moeurs-selon> (consulté le 30/10/2020) ;

- BILLARD Jacques, *"Ensaucagement" : de la philo à l'injure*, Marianne [en ligne], publié le 17/09/2020, disponible sur : <https://www.marianne.net/agora/les-mediologues/ensaucagement-de-la-philo-l-injure> (consulté le 15/11/2020) ;
- LE FOL Sébastien, *Crise de l'autorité – Hugues Lagrange : « Une perte de souci du bien commun »*, Le Point, 10/09/2020, n°2507, pp. 36-37 ;
- LEMASSON Laurent, *L'insécurité est-elle un sentiment ?*, Tribune Libre, février 2020, n°50, pp. 1-30 ;
- MAHLER Thomas et PETREAUULT Clément, *Les territoires conquis de l'islamisme*, dossier, Le Point, n°2471, 02/01/2020, pp.44-53 ;
- MAHLER Thomas et PETREAUULT Clément, *Bernard Rougier : « Le phénomène islamiste n'a pas été étudié en France »*, Le Point [en ligne], publié le 09/10/2019, mis à jour le 03/01/2020, disponible sur : https://www.lepoint.fr/politique/bernard-rougier-les-territoires-conquis-de-l-islamisme-09-10-2019-2340296_20.php (consulté le 23/02/2021) ;
- MAHRANE Saïd, *Le grand bouleversement français*, dossier, Le Point, 28/02/2019, n°2426, pp. 24-35 ;
- MOREAU DE BELLAING Cédric, *Intolérance à la violence et hausse de la violence sont liées*, Le Monde [en ligne], 19/09/2019, disponible sur : https://www.lemonde.fr/idees/article/2019/09/19/intolerance-a-la-violence-et-augmentation-de-la-violence-sont-liees_5512177_3232.html (consulté le 25/11/2020) ;
- PETREAUULT Clément, *Bernard Rougier : « Les islamistes mobilisent la base »*, Le Point [en ligne], publié le 22/10/2020, disponible sur : https://www.lepoint.fr/editos-du-point/bernard-rougier-les-islamistes-mobilisent-la-base-22-10-2020-2397651_32.php (consulté le 23/02/2021) ;
- SEVE Pierre-Marie, *Insécurité : les chiffres ne disent pas tout*, Le Figaro [en ligne], publié le 15/11/2020, disponible sur : <https://www.lefigaro.fr/vox/societe/insecurite-les-chiffres-ne-disent-pas-tout-20200915> (consulté le 12/10/2020) ;
- SUGY Paul, *Maurice Berger: « Non, la violence gratuite n'est pas due à la ghettoisation »*, Le Figaro [en ligne], publié le 15/11/2019, disponible sur : <https://www.lefigaro.fr/vox/societe/maurice-berger-non-la-violence-gratuite-n-est-pas-due-a-la-ghettoisation-20191115> (consulté le 26/11/2020) ;

Congrès, conférences

- BELLAMY François-Xavier, *Que voulons-nous encore défendre ?*, 21/01/2021, Ecole de Guerre, enregistrement sur : <https://www.youtube.com/watch?v=fgjJNuMZNg> ;

Rapports techniques et de recherche

- Livre blanc de la sécurité intérieure, ministère de l'Intérieur, 2020, 332 p. ;

Sites Internet

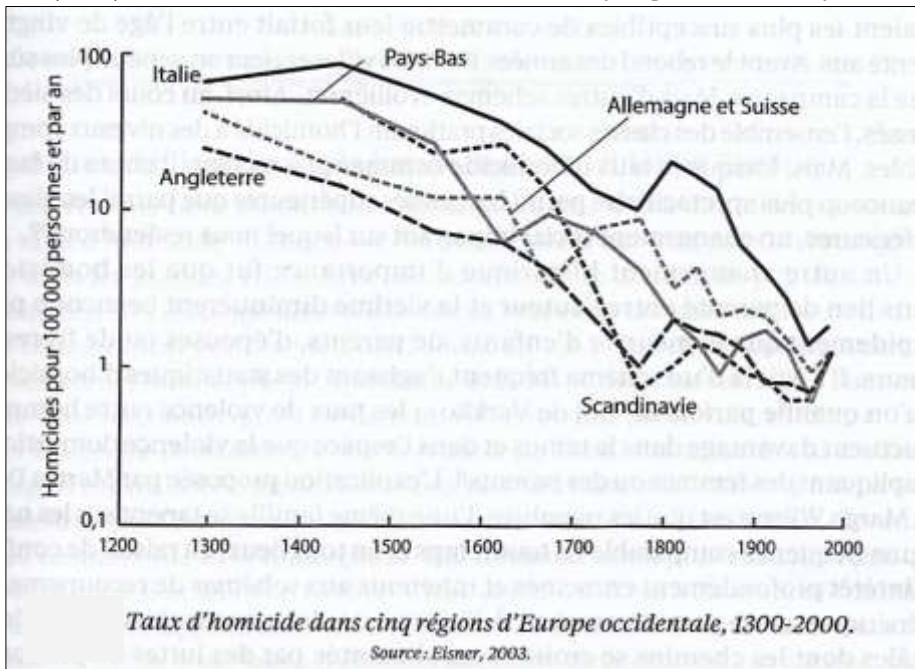
- Data.gouv.fr, <https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/chiffres-departementaux-mensuels-relatifs-aux-crimes-et-delits-enregistres-par-les-services-de-police-et-de-gendarmerie-depuis-janvier-1996/> ;
- Interstats, SSMSI, <https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites> ;

Emissions radio

- DEMEYERE Vivien, *Maintien de l'ordre, séparatisme, état d'urgence : les préoccupations sécuritaires du gouvernement avec Bernard Rougier et Jean-Michel Schlosser*, émission du 26/01/2021, France Culture.

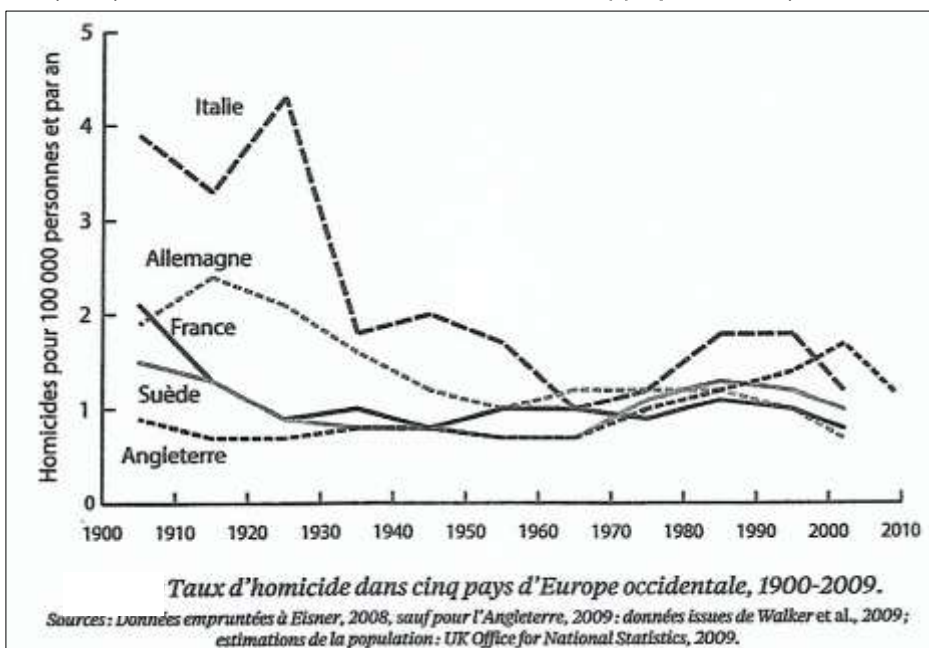
Annexe 1 – Graphiques et tableaux illustratifs

Graphique 1.1 – Taux d'homicide dans cinq régions d'Europe occidentale, 1300-2000



(Source : PINKER, *Op. Cit.*, p.101).

Graphique 1.2 – Taux d'homicide dans cinq pays d'Europe occidentale, 1900-2009



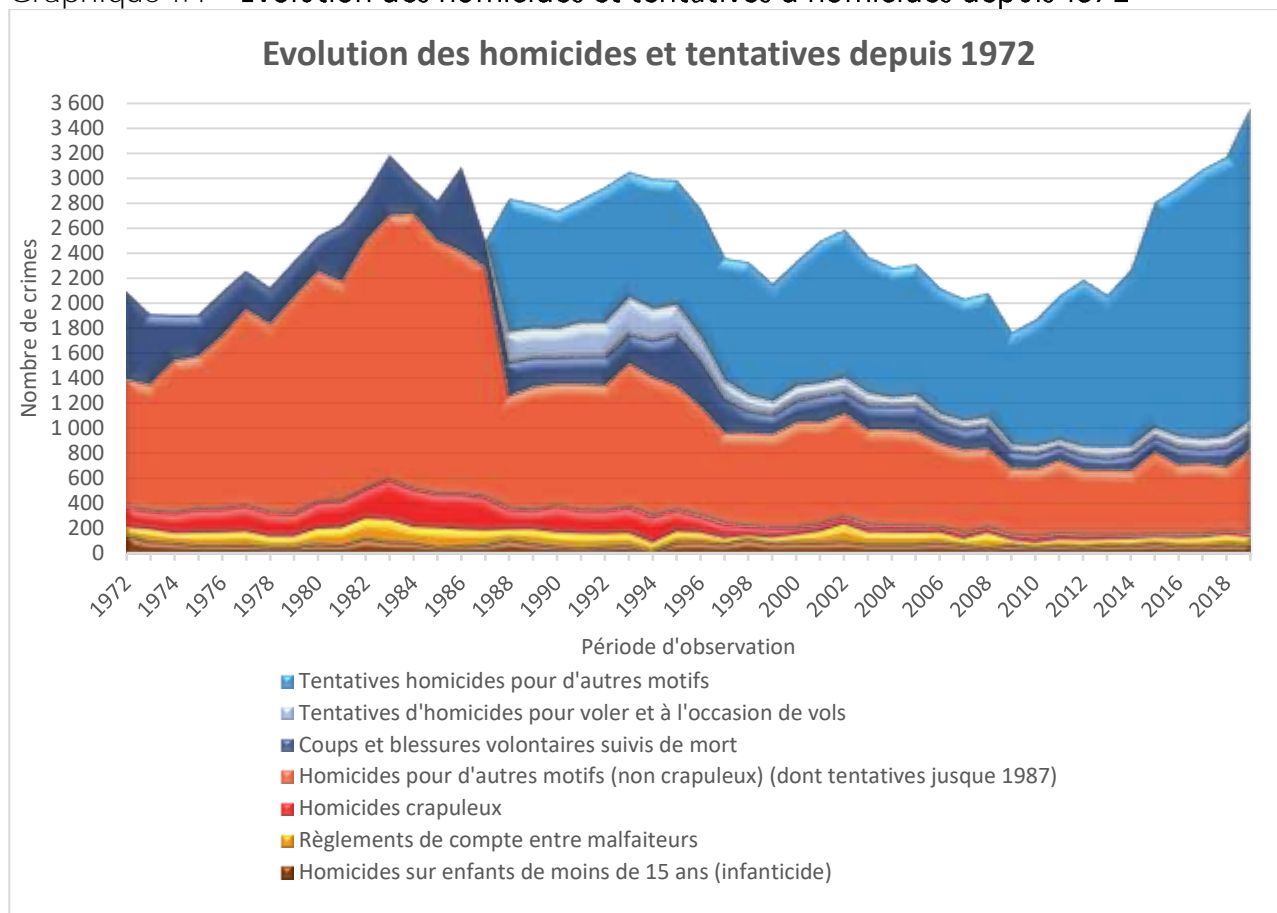
(Source : PINKER, *Op. Cit.*, p.168).

Tableau 1.3 – Taux d’homicide en France depuis 1825

Années	Nombre	Taux
1825-1830	436	1,37
1831-1840	397	1,19
1841-1850	408	1,17
1851-1860	332	0,92
1861-1870	300	0,79
1871-1880	352	0,96
1881-1890	397	1,04
1891-1900	373	0,97
1901-1910	427	1,09
1921-1930	448	1,11
1931-1938	372	0,89
1946-1950	374	0,91
1951-1960	170	0,39
1961-1970	219	0,45
1971-1975	240	0,46

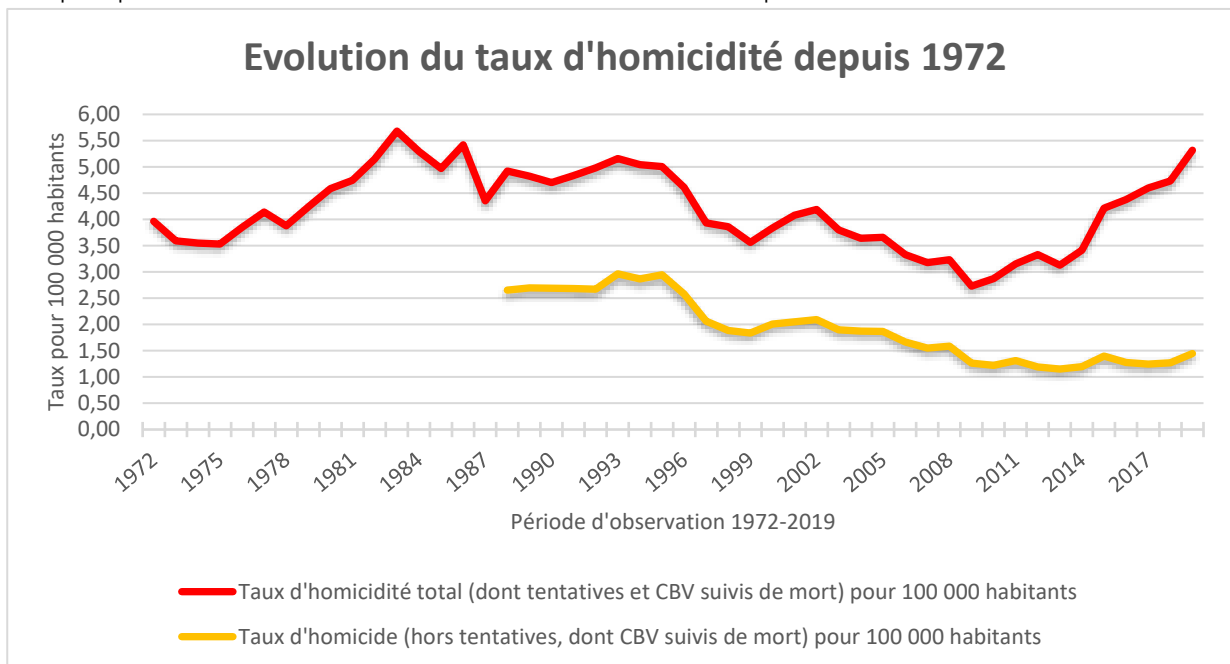
(Source : MICHAUD, Op. Cit., p.29).

Graphique 1.4 – Evolution des homicides et tentatives d’homicides depuis 1972



(Source : Etat 4001, SSMSI via ONDRP).

Graphique 1.5 – Evolution du « taux d'homicidité » depuis 1972



(Source : Etat 4001, SSMSI via ONDRP).

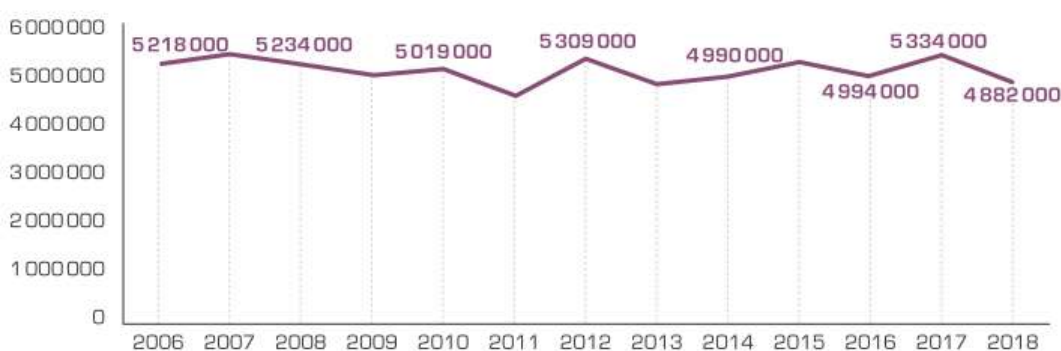
Tableau 1.6 – Evolution des coups et blessures volontaires et des violences sexuelles

Variations annuelles et tendance en longue période	Nombre de faits constatés (cumul annuel)	Variation (A/A-1) (en %)			Tendance en longue période (sur données trimestrielles)			
		2020	2019	2018	1er trim 2008	4ème trim 2020	Max période (3ème trim 2020)	Variation début/fin période (en %)
Agrégats étudiés	2020	2020	2019	2018	1er trim 2008	4ème trim 2020	Max période (3ème trim 2020)	Variation début/fin période (en %)
Coups et blessures volontaires (CBV sur personnes de 15 ans ou plus)	260 500	+1	+8	+8	48222	64305	71949	+33,3
- dont violences intrafamiliales	131 200	+9	+14	+10				
- dont autres CBV	129 300	-7	+4	+6				
	2020	2020	2019	2018	1er trim 2012	4ème trim 2020	Max période (3ème trim 2020)	Variation début/fin période (en %)
Violences sexuelles	54 800	+3	+12	+19	6264	15194	16163	+142,5
- dont viols	24 800	+11	+19	+18				
- dont autres agressions sexuelles (y compris harcèlement sexuel)	30 100	-3	+8	+20				

(Champ : France métropolitaine. Données corrigées des effets de variations saisonnières et des effets de jours ouvrables. Source : SSMSI, Interstats).

Graphique 1.7 – Nombre de victimes d'injures entre 2006 et 2018

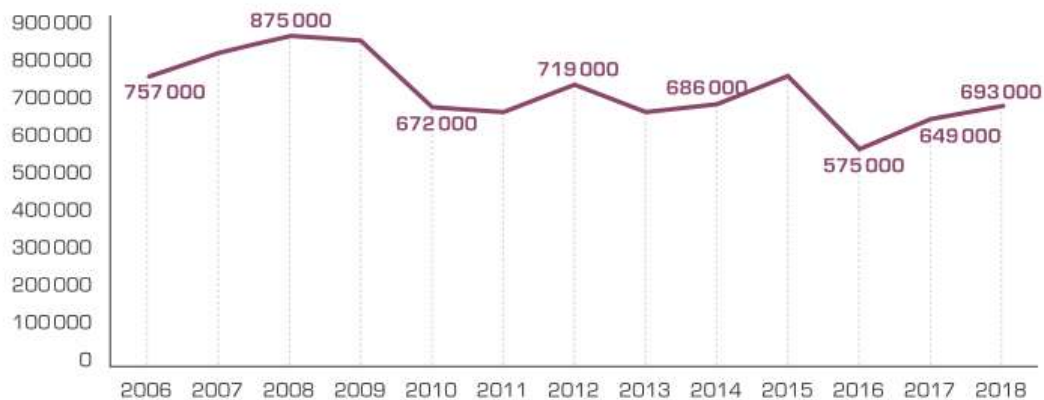
Nombre de victimes d'injures entre 2006 et 2018



Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité », Insee-ONDRP-SSMSI, 2007-2019.
Champ : Personnes âgées de 14 ans et plus, résidant en France métropolitaine.

Graphique 1.8 – Nombre de victimes de violences physiques hors ménage au moment des faits entre 2006 et 2018

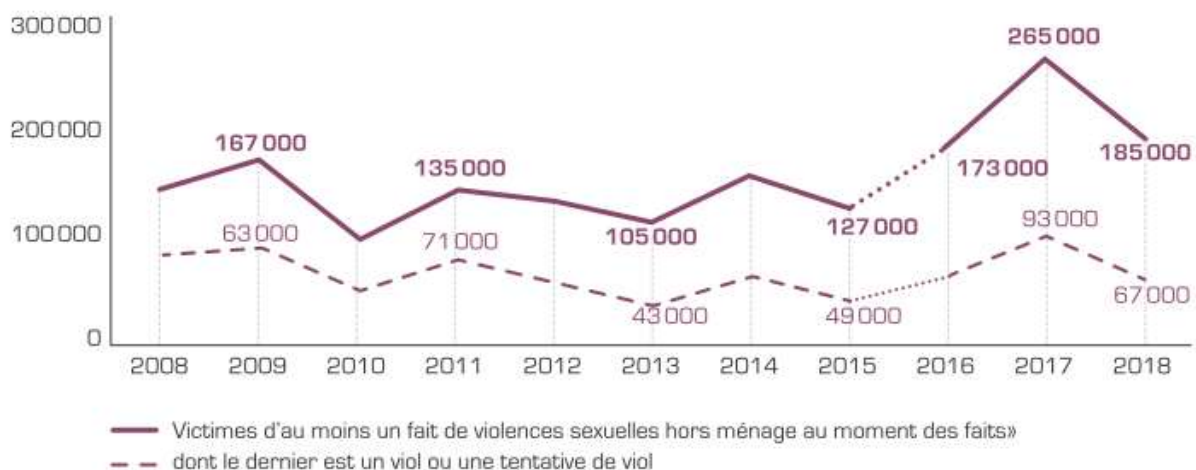
Nombre de victimes de violences physiques hors ménage au moment des faits entre 2006 et 2018



Source: Enquêtes «Cadre de vie et sécurité», Insee-ONDRP-SSMSI, 2007-2019.
 Champ: Personnes âgées de 14 ans et plus, résidant en France métropolitaine.

Graphique 1.9 – Nombre annuel de victimes déclarées de violences sexuelles hors ménage

Nombre annuel de victimes déclarées de violences sexuelles hors ménage au moment des faits



Note: Une reformulation de la question sur les violences sexuelles et l'intégration des enquêtés non-francophones à partir de l'enquête 2017 a pu avoir un impact sur les résultats. Cette rupture statistique est mise en évidence par des pointillés sur le graphique.

Source: Enquêtes «Cadre de vie et sécurité», Insee-ONDRP-SSMSI, 2009-2019.

Champ: Personnes âgées de 18 à 76 ans, résidant en France métropolitaine [et uniquement francophones sur la période 2008-2015].

Tableau 1.10 – Taux de dépôt de plainte par infraction estimés à partir de l'enquête Cadre de vie et sécurité en France métropolitaine

Taux de dépôt de plainte : proportion de victimes déclarées ayant déposé plainte (en %)	2009-2013	2014-2018	Evolution (en points)
Cambrjolages "réalisés"	78	72	-6
Tentatives de cambriolages	32	31	-1
Actes de vandalisme contre le logement	10	11	+1
Vols de voiture	92	91	-1
Tentatives de vols de voiture	38	37	-1
Vols à la roulotte (dans la voiture)	48	44	-4
Vols d'accessoires de véhicules (sur la voiture)	17	16	-1
Actes de vandalisme contre la voiture	20	18	-2
Vols et tentatives de vol de deux-roues à moteur	55	55	0
Vols et tentatives de vol de vélos	17	20	+3
Escroqueries bancaires ¹	-	25	-
Vols et tentatives de vols avec violence ou menaces	33	40	+7
Vols et tentatives de vols sans violence ou menaces	33	32	-1
Violences physiques hors ménage (hors situation de vol)	26	25	-1
Violences sexuelles hors ménage*	8	15	+7
Violences physiques ou sexuelles au sein du ménage	11	11	0

(1 Module escroquerie inséré à partir de 2011 / * Effectif de victimes de l'échantillon faible, chiffre fourni à titre indicatif. Sources : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2010 à 2019, Interstats, SSMSI, Op. Cit., p.2. Couleurs ajoutées par le rédacteur).

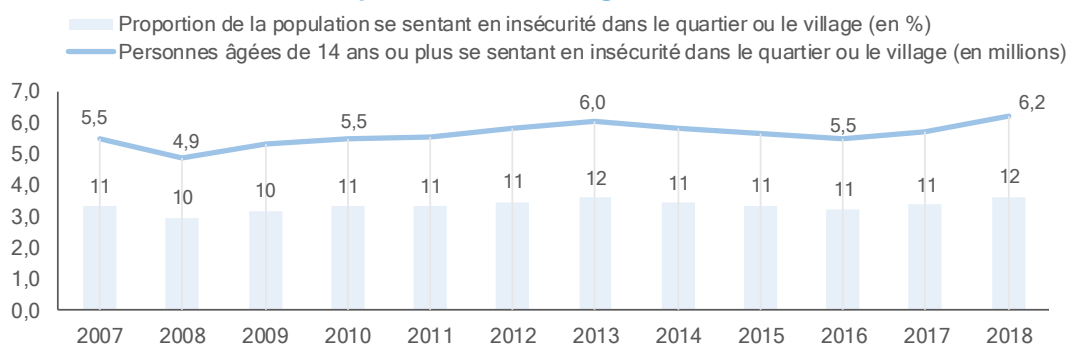
Tableau 2.1 – Les comportements violents classés par motifs selon Sebastian Roché

Comportement	Types de motifs		
	Acquisitifs	Démonstratifs	Conflictuels
Agression contre soi-même	—	Suicide, jeu de la mort.	—
Agression de personnes	Agression pour vol. Homicide pour vol.	Agression pour intimidation.	Homicide, agression, relationnels (époux, amis, etc.).
Agression anti-institutionnelle	—	Incendie de poste de police. Révoltes ou émeutes. Défis.	Manifestation revendicative (y compris violente).
Vol de biens personnels	Vol de vélo, voiture, cambriolage. Vol de trousse.	Petits vols de harcèlement (en groupe).	Vols pour vengeance.
Dégradation et destruction	Destruction de véhicule après usage pour vol.	Souillures, petites dégradations, lacérations.	Petites dégradations pour vengeance (fleur sur balcon).
Nuisance, friction sur l'usage des lieux	Mendicité intimidante (sans violence), « vente » de faux services.	Bruit, odeur, boire en public, crachat, irrespect, rodéo, abandon d'objet, décompression de porte, irrespect, petits défis.	Quasi-conflits ou frictions. Occupation de lieux, insultes.

(Les incivilités sont concentrées dans le cadre inférieur droit (ici en bleu). Source : ROCHE, *Tolérance zéro ? incivilités et insécurité*, Op. Cit. p.34).

Graphique 2.2 – Proportion de personnes se sentant en insécurité entre 2007 et 2018

Personnes de 14 ans ou plus se sentant souvent ou de temps en temps en insécurité dans leur quartier ou leur village entre 2007 et 2018



Champ • Personnes de 14 ans ou plus vivant en ménage ordinaire en France métropolitaine.

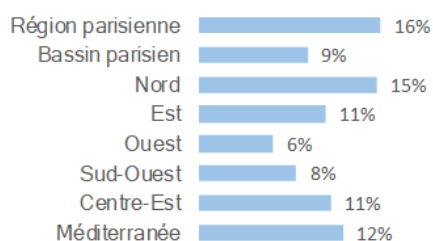
Source • Enquêtes Cadre de vie et sécurité 2007 - 2018, Insee-ONDRP-SSMSI.

(Source : SSMSI, Interstats).

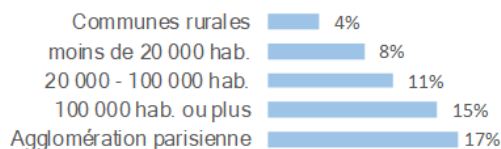
Graphique 2.3 – Proportion de personnes se sentant en insécurité suivant leurs caractéristiques sociodémographiques ou leur lieu de résidence, moyenne 2016-2018

Insécurité dans le quartier ou le village selon les caractéristiques socio-démographiques et les caractéristiques du lieu de résidence *

Zone d'étude et d'aménagement du territoire (ZEAT)



Taille de l'agglomération



Quartiers prioritaires de la ville (QPV)



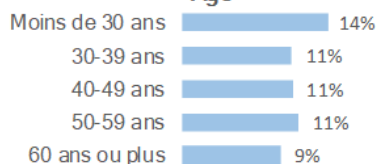
Statut d'activité



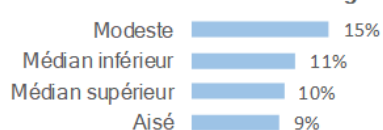
Sexe



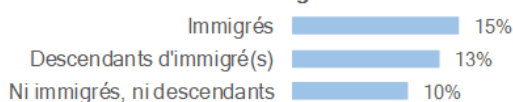
Âge



Niveau de vie du ménage



Lien à la migration



* Moyennes annuelles sur la période 2016-2018.

¹ Y compris apprentis et stages rémunérés.

Champ • Personnes de 14 ans ou plus vivant en ménage ordinaire en France métropolitaine.

Source • Enquêtes Cadre de vie et sécurité 2016 à 2018, Insee-ONDRP-SSMSI.

(Source : SSMSI, Interstats).

Illustration 2. 4 – Présentation des analyses liant médias et violence selon Xavier Crettiez

Grille d'analyse de la violence médiatisée

Théorie...	Nature du lien entre média et violence
... de la catharsis	Idée que l'exposition au spectacle de la violence peut favoriser la libération de ses propres pulsions agressives et réduire ainsi le comportement agressif du spectateur.
... de l'apprentissage social	Idée développée par Bandura selon laquelle la médiatisation de la violence permet un apprentissage de ses pratiques et ainsi l'encouragement.
... de la désinhibition	Idée selon laquelle la violence, rendue visible et très présente dans l'espace public via sa médiatisation, en devient naturelle et perçue comme un mode normal d'expression. En se désinhibant, le spectateur est plus à même de pratiquer la violence.
... de l'interprétation	Idée qu'il convient d'associer les effets de la violence médiatisée aux sentiments de celui qui la reçoit. Si le spectacle de la violence offre des pensées agressives, c'est l'état émotionnel du spectateur qui transforme ou pas en actes ces <i>stimuli</i> négatifs.
... de la peur	Idée que la violence médiatisée a comme conséquence de susciter la peur chez le spectateur, qui a tendance à percevoir son propre environnement sur le modèle de celui qui lui est proposé à la télévision. La répétition des scènes violentes aurait ainsi comme objectif de « cultiver la peur » chez la population.

(Source : CRETTEZ, Op. Cit., p.103).

Annexe 2 – Entretien avec M. Alain BAUER, le 20/01/2021

APPREHENDER LA SITUATION

- *La hausse de « l'homicidité » (pour reprendre votre propre terme) constatée depuis 2010 et le « plateau haut » de « l'homicidité » constaté depuis 1983 sont-ils un phénomène conjoncturel ou marquent-ils une réelle inversion de tendance après des siècles de réduction des homicides en France ?*

« Depuis 2010, on est sur une réelle tendance et non sur une conjoncture, mais elle n'est pas nouvelle car ce mouvement s'était déjà produit dans les années 90 (1990-1995). On peut donc parler d'une reprise technique depuis 2010.

Pour 2020, les homicides baissent peu, malgré le confinement et le contexte sanitaire et les chiffres des tentatives d'homicides n'ont pas encore été publiés par le SSMSI.

La thèse de S. Pinker n'est pas totalement infondée quant à la baisse spectaculaire du nombre d'homicides. Il faut toujours opposer impression et vérification. Nous n'avons jamais eu si peu de guerres ou de mouvements terroristes politiques nationaux. Il y a donc bien un phénomène de civilisation global et réel. En cela, S. Pinker a raison sur le temps long et au sens large. Mais pour étudier un phénomène, il faut à la fois le télescope et le microscope et si S. Pinker utilise le télescope, en revanche la criminologie utilise le microscope qui lui démontre bien la nouvelle tendance en cours. »

- *Mesuré lors de l'enquête Cadre de Vie et Sécurité de l'ONDRP jusque 2019, le nombre de victimations reste stable en ce qui concerne les atteintes aux personnes. Les statistiques de la délinquance indiquent quant à elle un accroissement des atteintes volontaires à l'intégrité physique. Comment expliquer que les victimations n'augmentent pas dans un mouvement similaire aux statistiques de la délinquance ?*

« Il faut bien comprendre que le résultat des enquêtes de victimation est décalé de 18 à 24 mois par rapport au résultat des statistiques de la délinquance, ce qui peut amener à fausser les analyses. Ces décalages sont aussi accrus par la capacité de mémorisation des personnes interrogées qui peut là encore induire des erreurs d'appréciation quant à la date des faits dont ils ont été victimes. En conséquence, seule l'analyse rétroactive est possible, et encore sur des événements très spécifiques.

C'est l'exemple des attentats. On va pouvoir interroger les personnes sur leur ressenti et voir les conséquences de l'attentat sur le climat d'insécurité, avec un décalage temporel.

Quant aux résultats de l'enquête de victimation, il faut bien la décomposer selon les territoires et alors on s'aperçoit des distorsions dans la victimation. Faire une géographie de la victimation physique permet de mieux se rendre compte des évolutions de la violence et de son ressenti et de constater une sur-représentation de la criminalité déjà connue dans les territoires.

Globalement, les deux sources vont dans le même sens, avec décalage temporel et en prenant en compte les distorsions spatiales. »

- *Et dans ce cas, comment mieux mesurer la violence en France ?*

« La violence ne se mesure pas ; seules se mesurent des aspects quantifiables, c'est-à-dire des crimes, délits et contraventions, au travers des plaintes, donc l'outil existe.

S'agissant des statistiques de la délinquance en France, on demande aux forces de sécurité intérieure d'enregistrer leur propre activité, cela revient donc à demander à un élève de se noter lui-même. Il ne peut donc y avoir qu'un processus d'évitement de la plainte car l'accroissement du nombre de plaintes ne peut répondre aux injonctions politiques de voir

les chiffres baisser. En France, l'outil statistique est extrêmement politique et pas scientifique.

Le différentiel d'infractions constaté entre la statistique policière et l'enquête de victimation provient de l'absence de dépôt de plainte. Ainsi, 90% des violences intrafamiliales ne font l'objet d'aucune plainte. Cette absence de dépôt de plainte est liée au comportement des victimes (absence de confiance) mais aussi tient de la construction même de la statistique de la délinquance en France (et des comportements d'évitement dans la prise de plainte).

On voit toute l'importance de redonner confiance aussi dans l'intérêt du dépôt de plainte, dans le traitement de l'enquête par les services de police et dans le processus pénal qui suit, en améliorant ce qui doit l'être.

L'intérêt réside dans l'analyse multi-sources : statistique policière, enquête de victimation, mécanisme assurantiel, même si ce croisement des sources ne peut se faire qu'avec du retard.

L'enquête Cadre de Vie et Sécurité était un outil formidable dont la perte est regrettable. Il était malheureusement trop peu utilisé dans le cadre de la définition et de l'adaptation des politiques publiques de sécurité. »

SENTIMENT D'INSECURITE ET REPRESENTATIONS DE LA VIOLENCE

- *Le sentiment d'insécurité n'a pas réellement augmenté depuis 2007. Dans le même temps, les discours sur la violence et les manifestations de la violence n'ont jamais été aussi présents dans l'espace public (faits divers médiatisés, manifestations insurrectionnelles, discours politiques, etc.). On nous dit que les « gens » ont peur mais les chiffres ne le montrent pas, pourquoi ?*

« L'expression sentiment d'insécurité est un non-sens conceptuel, une mauvaise traduction du concept de « fear of crime ». Il est plus juste de parler de climat d'insécurité. Cette mauvaise traduction reflète cette tendance à la Novlangue qu'on retrouve dans l'emploi de certains mots (meurtrier vs auteur) et qui n'aboutit qu'à supprimer le réel sens des mots.

Car le climat d'insécurité provient d'une analyse rationnelle qui est bien liée à la violence et au contrôle social. Il y a bien une cohérence d'ensemble entre le niveau de violence physique et la manière dont elle est perçue ou ressentie par les personnes.

Là encore, s'agissant des résultats des enquêtes de victimation, il ne faut pas les appréhender dans leur globalité mais les analyser dans l'espace afin de voir les distorsions géographiques.

En faisant cet effort d'analyse spatiale, on s'aperçoit parfois d'éléments non rationnellement démontrables comme par exemple l'importance du « vote FN » (aujourd'hui Rassemblement National) dans une commune qui ne compterait aucun immigré sur son sol. On voit là que ce comportement est lié à une anticipation d'un danger qui n'est cependant pas matérialisé.

Dans les autres cas, on note en revanche que le climat d'insécurité est bien lié aux victimations, donc bien lié au niveau d'insécurité, et ce sens il est rationnel.

Il faudrait d'ailleurs parler d'insécurités (au pluriel) car l'insécurité est aussi sociale, économique et aujourd'hui sanitaire. C'est aussi ce cumul d'insécurités qui crée un climat particulier d'angoisse auxquels les gens s'identifient.

Un autre changement réside justement dans le mécanisme d'identification. Jusque dans les années 90, il y avait une relation spécifique entre un événement précis, une victime précise et le climat d'insécurité car une femme dans une situation précise s'identifiait à une femme victime présentant les mêmes caractéristiques qu'elle. Le mécanisme a évolué depuis avec l'augmentation très forte des vols avec violences (on est passé de moins de 100 000 à 500 000 victimes durant les années 90). Les personnes sont toutes susceptibles d'être touchées par ce phénomène (ex : vol à l'arraché d'un téléphone portable) donc tout

le monde s'identifie à ce danger qui peut potentiellement arriver à tout le monde. Cette survictimation potentielle de toute la population entraîne alors une hausse du climat d'insécurité plus général.

Mais comme pour la victimation elle-même, le climat d'insécurité subit des variations significatives d'un territoire à l'autre et doit donc être analysé finement et non dans sa globalité. »

- *Que rétorquez-vous à ceux qui prétendent que le sentiment d'insécurité n'est que le résultat d'une sensibilité plus grande à la violence, qui serait elle-même l'aboutissement du processus de civilisation des mœurs (selon la théorie de Norbert Elias) ? En d'autres termes, ce sentiment d'insécurité serait-il tout à la fois normal et irrationnel ?*

« La violence est plus visible du fait des médias qui expose toute la misère du monde. Cela laisse à penser qu'il y a une surmultiplication de l'événement par la mise en scène d'un seul. On parle de retour mimétique et magnétique des mêmes images, sur un même fait divers.

Mais finalement, confrontés à ces images de la violence, nous sommes bien désensibilisés puisqu'on n'y réagit plus. Il est donc faux de penser qu'il y a une plus grande sensibilité à l'égard de la violence.

Quant aux thèses qui évoquent cette plus grande sensibilité, elles ont tendance à nier le contexte de l'époque lié à un événement. Et le fait de nier, puis de minorer et enfin de relativiser ne fait que décrédibiliser leur analyse.

Il est également faux de dire que nous sommes confrontés à de nouvelles manifestations de la violence (ex. le mouvement des Gilets Jaunes n'est pas sans rappeler les jacqueries paysannes). Les seules nouveautés sont liées aux réseaux sociaux et à la dépolitisation de la violence. »

- *Pensez-vous que les médias doivent être pointés du doigt pour expliquer cette impression d'une plus grande violence ? Plus précisément, portent-ils selon vous une responsabilité 1/ dans la désinhibition des comportements violents et 2/ dans la peur de la violence et donc dans l'alimentation du sentiment d'insécurité ?*

« Les médias ne sont pas responsables, ils doivent vivre. Le seul problème réside dans le média en continu qui n'explique pas le contexte autour d'un fait, qui déconsidère la parole publique et est incapable d'éclairer le débat.

S'agissant des réseaux sociaux, ils nous touchent plus vite et plus massivement que les liens sociaux traditionnels mais ne sont pas non plus en cause. Ce qui pose en revanche problème est l'absence de responsabilisation de ces réseaux, le fait qu'Internet soit un véritable Far West et la réalité alternative des médias militants. Ils ne portent pas de responsabilité dans la peur de la violence mais la gestion du mensonge est un réel enjeu aujourd'hui. Le mensonge n'y est pas puni et se pose la question d'une police des réseaux sociaux. Mais les réseaux sociaux ne sont qu'un facilitateur des évolutions actuelles. »

FONDEMENTS DE LA VIOLENCE

- *La théorie de la « vitre brisée » et l'importance donnée aux incivilités à la fois comme cause de la violence et comme cause de l'insécurité ressentie par les riverains est-elle encore d'actualité ?*

« Absolument ! La vitre brisée consiste à dire que si tu la casses, il ne va rien se produire. Il n'y aura pas de réponse, donc c'est le « pourquoi pas », l'effet d'aubaine dans la commission d'une dégradation. Il ne s'agit pas d'une incitation ou d'une impunité mais d'un

effet d'aubaine face à la faiblesse des conséquences attendus de cet acte. Quant au lien entre vitre brisée et climat d'insécurité, il s'agit d'un effet rationnel indiscutable. »

- *De quels maux sociaux la violence est-elle la manifestation ? Une « archipelisation » de la société (J. Fourquet), un « arrêt du processus de civilisation » pointé par plusieurs sociologues, ou une remise en cause de la violence légitime de l'Etat ?*

« La violence n'est pas un mal social. Il s'agit plutôt d'un phénomène animal donc bien humain. Et rappelons que toutes les violences ne sont pas mauvaises en soi. Le processus de civilisation, qui est réel, permet au contraire de constater qu'il y a une plus grande violence. Les deux notions ne s'opposent donc pas. »

CONCEPT ET CONCLUSION

- *Si vous aviez à définir en quelques mots la violence, quels seraient-ils ?*

« La violence est une expression humaine qui, comme le radium, peut sauver ou tuer, **c'est juste** une question de quantité. »

- *En définitive, notre société est-elle selon vous de plus en plus violente ? Peut-on parler selon vous d'ensauvagement d'une partie de la société ?*

« S'agissant de la première question, la réponse est oui, globalement. Car nous constatons depuis plusieurs années une reprise technique de la criminalité.

En revanche, je ne pense pas qu'on puisse parler d'ensauvagement de la société, le terme apparaît inadapté, et on pourrait citer à ce titre le mythe du bon sauvage de Rousseau. »

Table des matières

Résumé	2
Abstract.....	3
Introduction.....	4
I/ Tentative de constat objectif de l'évolution de la violence	11
Une définition de la violence.....	11
A/ Le véritable déclin de la violence sur le temps long.....	13
<i>Une tendance irréfutable à la baisse des homicides.....</i>	<i>13</i>
<i>Le résultat d'un processus de civilisation des mœurs communément admis</i>	<i>15</i>
<i>Amnésie et myopie ?.....</i>	<i>18</i>
B/ L'augmentation du taux « d'homicidité » depuis 2010 et sa signification	20
<i>Que revêt la notion « d'homicidité » ?.....</i>	<i>20</i>
<i>Une reprise manifeste de « l'homicidité » depuis 2010.....</i>	<i>22</i>
<i>Les insuffisances de ce type d'analyse.....</i>	<i>28</i>
C/ Comment appréhender le fait violent ? Le recours à l'enquête de victimation.....	32
<i>Quels sont les intérêts de l'enquête de victimation ?</i>	<i>32</i>
<i>Une mesure de la violence qui revêt certaines limites.....</i>	<i>37</i>
<i>Des résultats qui restent éclairant sur les atteintes aux personnes</i>	<i>41</i>
II/ Comprendre les perceptions à l'heure d'une société de l'instantanéité et de l'émotion	53
Une autre définition de la violence	53
A/ Le sentiment d'insécurité : l'intériorisation du caractère anxiogène de l'environnement.....	55
<i>Qu'est-ce que le sentiment d'insécurité ?.....</i>	<i>55</i>
<i>Notre environnement conditionne nos peurs : l'importance des incivilités.....</i>	<i>64</i>
<i>Que nous apprend la mesure de ce sentiment en France ?.....</i>	<i>70</i>
B/ Le rôle des médias : effet miroir ou catalyseur de nos peurs ?	77
<i>La fabrique médiatique du crime, d'hier à aujourd'hui</i>	<i>77</i>
<i>Les médias au banc des accusés : le catalyseur de nos craintes et de nos pulsions agressives.....</i>	<i>83</i>
<i>Mais sont-ils coupables ? Une relation complexe des médias au sentiment d'insécurité</i>	<i>91</i>
C/ Sensibilité et banalisation : ambivalence du regard sur les manifestations de la violence.....	99
<i>Un sentiment d'insécurité longtemps jugé irrationnel et de l'ordre du fantasme.....</i>	<i>99</i>
<i>Le résultat d'une plus grande sensibilité ?.....</i>	<i>104</i>
<i>Des projections pourtant au cœur de la compréhension de la société.....</i>	<i>112</i>
III/ La violence comme « révélateur » social ou comme témoin de la « dé-civilisation » de la société ?.	118
Une nouvelle définition de la violence	118
A/ Fractures et communautarismes : la perte de ce qui faisait Nation	121
<i>« Archipelisation » de la société française et colère des exclus.....</i>	<i>121</i>
<i>« L'écosystème islamique » : l'ennemi intérieur</i>	<i>130</i>
<i>La perte du sens commun à l'origine de la montée des inquiétudes.....</i>	<i>139</i>
B/ La remise en cause du monopole de la violence légitime de l'Etat.....	148

<i>La violence légale et légitime de l'Etat selon Max Weber</i>	148
<i>Un Etat débordé par des violences contestataires ?</i>	153
<i>Contestation ordinaire de l'autorité, impunité et tribunal médiatique</i>	162
C/ L'arrêt du processus de civilisation : notre société s'ensauvage-t-elle ?.....	173
<i>Allons-nous vers une « dé-civilisation » des mœurs ?</i>	173
<i>Un état de nature finalement toujours latent</i>	179
Conclusion	186
Bibliographie	191
Annexe 1 – Graphiques et tableaux illustratifs	194
Annexe 2 – Entretien avec M. Alain BAUER, le 20/01/2021	201